

RAPPORT ANNUEL 2025

ENSEMBLE, FAISONS
ÉMERGER LA DIFFÉRENCE





« En matière de responsabilité sociétale des entreprises, des progrès notables ont été réalisés. La banque a ainsi renouvelé son label « Engagé RSE » délivré par l'AFNOR et obtenu la certification internationale « Responsibility Europe », confirmant son engagement en faveur d'un développement responsable et durable. »

M. Hassine Doghri

Président du Conseil d'Administration
UBCI

« L'UBCI se voit confortée par une double reconnaissance internationale qui consacre la solidité de sa démarche RSE et l'exigence de ses pratiques en matière de gouvernance, d'impact social et environnemental ainsi que d'éthique des affaires. Elle confirme ainsi son inscription dans une trajectoire durable de création de valeur, au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes. »

M. Mohamed Koubaa

Directeur Général
UBCI



Mot du Président du Conseil d'Administration	9		
Mot du Directeur Général	11		
1. Environnement Economique, Bancaire et Financier	13		
A. Environnement Economique International	13		
B. Environnement Economique National	15		
2. Actionnariat	16		
A. Répartition du Capital social au 31/12/2025	17		
B. Condition d'accès à l'Assemblée générale	18		
C. Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale	18		
3. Gouvernance	19		
A. Conseil D'Administration	32		
B. Code de Gouvernance	22		
C. Les Comités Spécialisés du Conseil d'Administration	26		
4. Comité Exécutif - Organe de Contrôle & Commissaires aux comptes (CAC)	31		
5. Vie de l'entreprise 2025	34		
6. Un pilier Technologique au Coeur de la Transformation de L'UBCI	47		
7. Plan stratégique UBCI « Emergence 2029 »	50		
8. Résultats	54		
A. Chiffres clés 2020 -2025	55		
B. Principales réalisations 2025	55		
C. Compte de Résultat	61		
9. Tableau de bord de l'actionnaire	62		
10. Pôle Business	65		
A. Le Réseau Commercial	66		
B. Le Corporate Banking	67		
C. Les Métiers Spécialisés	68		
D. La salle des marchés	73		
E. Le Funding	74		
11. La Responsabilité Sociale et Environnementale	76		
A. Responsabilité Economique	79		
B. Responsabilité Sociale	82		
C. Responsabilité Civique	84		
D. Responsabilité Environnementale	88		
12. Profil de Risque	94		
A. Profil de Risque de l'UBCI	95		
B. Cartographie des Risques	95		
C. Politique de Provisionnement pour la Couverture des Risques	97		
13. Elément du dispositif de contrôle interne			99
14. Bilan de ressources humaines			105
A. Chiffres clés			106
B. Gestion de Carrière			108
C. Formation et Développement des Compétences			108
D. Gestion sociale			110
15. GROUPE UBCI			111
A. Caractéristiques des OPCVM UBCI			112
B. Activités des Filiales			112
16. Rapport des CAC & États Financiers Individuels et Consolidés			113
• Rapport Général des CAC			114
• Rapport Spécial des CAC			125
• États Financiers Individuels			135
• Rapport des CAC sur les États Financiers Consolidés			179
• États Financiers Consolidés			189
17. Projets de résolutions			218
A. Assemblée Générale Ordinaire			219
B. Assemblée Générale Extraordinaire			221

M. Hassine DOGHRI

Président du Conseil
d'Administration



Les performances enregistrées en 2025 traduisent la pertinence des orientations stratégiques adoptées et la capacité de l'UBCI à générer une valeur durable.

L'exercice 2025 s'est inscrit dans un environnement international marqué par la persistance de tensions géopolitiques au Moyen-Orient, une volatilité accrue des prix des matières premières et une croissance mondiale autour de 3 %.

Au niveau national, l'économie tunisienne a évolué dans un contexte de reprise modérée, avec un taux de croissance avoisinant 2,5 %. Sur le plan monétaire, l'inflation a poursuivi sa tendance baissière pour s'établir aux alentours de 5 %, tandis que le dinar est demeuré sous pression face aux principales devises. Le Taux du Marché Monétaire (TMM) s'est, quant à lui, établi à 7,49 % à la clôture de l'exercice. Malgré ces contraintes, certains signes d'amélioration ont été observés, portés notamment par la reprise du secteur touristique et le redressement de l'investissement.

Par ailleurs, les orientations de la Banque Centrale de Tunisie en matière de supervision prudentielle ont contribué à renforcer la résilience et la stabilité du secteur financier.

Dans ce contexte, notre banque a poursuivi le renforcement de son positionnement, en s'appuyant sur des fondamentaux solides, une gestion rigoureuse des risques et une discipline accrue dans la structure de ses ressources. Les performances enregistrées en 2025 traduisent la pertinence des orientations stratégiques adoptées et la capacité de l'UBCI à générer une valeur durable.

L'année a également été marquée par une avancée structurante majeure : la réussite de la transition vers un nouveau système d'information de dernière génération, finalisée en janvier 2025. Cette transformation positionne la banque parmi les acteurs les plus engagés dans la modernisation technologique du secteur. Elle aura connu également le lancement de la réalisation de notre nouveau siège social devant donner à l'ensemble de nos collaborateurs, un cadre de travail moderne et efficient et de la restructuration de notre réseau d'agences pour une plus grande proximité auprès de notre clientèle. Elle s'est accompagnée du lancement

de nouvelles offres innovantes, en réponse aux évolutions réglementaires et en adéquation avec les attentes de la clientèle.

En matière de responsabilité sociétale des entreprises, des progrès notables ont été réalisés. La banque a ainsi renouvelé son label « Engagé RSE » délivré par l'AFNOR et obtenu la certification internationale « Responsibility Europe », confirmant son engagement en faveur d'un développement responsable et durable.

Ces réalisations s'inscrivent pleinement dans le cadre du plan stratégique « Emergence 2029 », articulé autour de la vision d'une banque citoyenne universelle, engagée dans une trajectoire de croissance saine, maîtrisée et responsable.

Le Conseil d'Administration réaffirme sa pleine mobilisation pour accompagner la mise en œuvre de cette stratégie, avec pour ambition de concilier performance économique, gestion prudente des risques et création de valeur au service de l'économie tunisienne.

Je tiens, enfin, à saluer l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble des collaborateurs et des membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'à remercier nos actionnaires pour leur confiance renouvelée. Mes remerciements s'adressent également à nos clients, dont la fidélité constitue un levier essentiel de performance et de pérennité pour notre institution.

M. Mohamed Koubaa

Directeur Général



Portée par une vision claire et un pilotage rigoureux, l'UBCI entend poursuivre avec confiance sa trajectoire de transformation, en créant une valeur durable au bénéfice de ses clients, de ses partenaires et de l'économie nationale.

En 2025, l'environnement économique international a été marqué par un ralentissement de la croissance mondiale, estimée à 3 %, dans un contexte d'incertitudes économiques et géopolitiques persistantes, malgré une détente progressive des tensions inflationnistes. Dans ce cadre, l'économie tunisienne a fait preuve de résilience, enregistrant une croissance de 2,5 %, en amélioration par rapport à 1,7 % en 2024, soutenue par la bonne performance du secteur agricole, le redressement des services - notamment le tourisme - et une reprise progressive de l'industrie manufacturière, tout en évoluant dans un cadre réglementaire bancaire renforcé.

Dans cet environnement exigeant, l'UBCI a confirmé sa capacité à se réinventer et à créer de la valeur durable. L'exercice 2025 s'est distingué par un renforcement de la performance commerciale,

une consolidation des équilibres financiers, ainsi que par la poursuite résolue des transformations stratégiques et technologiques engagées par la Banque.

Sur la période, l'UBCI a enregistré une progression soutenue de ses ressources, lesquelles se sont établies à 3 834 millions de dinars en encours moyen, en hausse de 6,7 %. Cette évolution a été tirée principalement par la bonne dynamique des dépôts à vue, qui ont affiché une progression significative de 12,5 %, ainsi que par la performance du Corporate Banking, dont les ressources ont enregistré une croissance à deux chiffres de 16,2 %. Les crédits nets à la clientèle se sont, quant à eux, élevés à 3 928 millions de dinars en encours moyen, contre 3 330 millions de dinars à la clôture de l'exercice précédent, soit une hausse

marquée de 18 %, réalisée dans un environnement de marché peu porteur. Le total bilan s'est établi à 5 644 millions de dinars, en hausse de plus de 9 %, traduisant une croissance maîtrisée et continue et reflétant le renforcement de la structure bilancielle de la Banque.

Le Produit Net Bancaire a progressé de 9,5 %, pour dépasser 351 millions de dinars, illustrant la solidité du modèle d'affaires de la Banque. Le Résultat Net s'est établi à 65,9 millions de dinars, en hausse significative de 22 %, confirmant notre capacité à conjuguer croissance, rentabilité et discipline dans la gestion des risques, dans un contexte de resserrement des exigences fiscales et prudentielles.

Notre approche proactive du risque s'est traduite par le maintien du taux de créances non performantes à 5 %, assorti d'un taux de couverture élevé de 73,22 %. Les indicateurs de solidité financière demeurent à des niveaux confortables : ratio de solvabilité de 14,55%, Tier One de 11,26 %, LCR de 153,94 % et ratio crédits/dépôts maîtrisé à 114,46 %. Ces performances ont été confirmées en début de 2026 par Fitch Ratings, qui a reconduit la notation AA- (long terme, échelle nationale), assortie d'une perspective stable, positionnant l'UBCI parmi les établissements les plus solides du système bancaire tunisien.

Sur le plan opérationnel, l'année 2025 a été marquée par la réussite de la migration vers notre nouveau système d'information, projet structurant mené avec un haut niveau d'exigence et de maîtrise. Ce socle technologique renforcé consolide la sécurité opérationnelle, la continuité d'activité et la qualité de service, tout en permettant à la Banque d'aborder sereinement les prochaines étapes de sa transformation et son alignement sur les ambitions du plan stratégique « Émergence 2029 ».

Lancé en 2024, le plan stratégique « Émergence 2029 » constitue la boussole collective de l'UBCI face aux mutations profondes du secteur bancaire : digitalisation accélérée, évolution du cadre réglementaire et transformation des attentes des clients. L'ensemble des chantiers est désormais engagé, les équipes pleinement mobilisées et les dispositifs de pilotage opérationnels.

« Bien au-delà d'un simple programme de transformation, le plan Émergence 2029 constitue le point de départ de notre trajectoire à horizon 2029. Ancrée dans nos valeurs fondamentales d'innovation, de qualité et de durabilité, cette vision repositionne l'UBCI en tant que banque universelle et citoyenne, profondément enracinée dans son territoire, tout en intégrant pleinement les innovations qui redéfinissent le métier bancaire. »

Dans ce contexte, le Réseau Commercial occupe une place centrale, autour d'axes prioritaires

visant l'optimisation du maillage des agences, le renforcement de la productivité commerciale, la digitalisation des parcours clients et le développement maîtrisé du segment des TPME. Parallèlement, l'UBCI confirme en 2025 son positionnement de banque de référence en Corporate Banking, en s'appuyant sur l'expertise de ses équipes au service des entreprises locales et des groupes internationaux. L'activité Business a également été marquée par une performance soutenue, illustrée notamment par le lancement de « FlexPay », première solution de paiement fractionné en Tunisie, déployée au cours de l'année, contribuant à la modernisation des usages de paiement et à l'évolution des pratiques de gestion des transactions.

Les métiers spécialisés constituent également des relais essentiels de création de valeur, notamment le Trade Finance, le Cash Management et la Bancassurance, qui ont poursuivi leur développement à travers des offres modernisées et digitalisées, renforçant ainsi l'accompagnement des clients. À travers son desk taux au sein de la Salle des Marchés, l'UBCI s'est distinguée en tant que première banque de la place à commercialiser les swaps de taux d'intérêt, consolidant ainsi son expertise en matière de couverture et de gestion du risque de taux. L'activité Funding a confirmé son caractère stratégique grâce au renforcement des partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux, notamment la BERD et la BEI, soutenant durablement le financement des clients TPME, PME et Corporate.

Fidèle à ses engagements en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale, l'UBCI réaffirme en 2025 sa contribution en faveur d'une finance durable, responsable et inclusive à travers l'obtention de deux reconnaissances majeures : le renouvellement du label « Engagé RSE » niveau confirmé décerné par AFNOR et l'obtention de la certification « Responsibility Europe ». Cette double reconnaissance atteste de la maturité de la démarche RSE de la Banque et de la solidité de ses pratiques en matière de gouvernance, d'impact social et environnemental et d'éthique des affaires, confirmant son inscription dans une trajectoire durable de création de valeur au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes.

Je tiens enfin à exprimer ma profonde reconnaissance à l'ensemble de nos collaborateurs pour leur engagement, à nos actionnaires pour leur confiance, à nos clients pour leur fidélité, ainsi qu'à nos partenaires pour leur accompagnement constant.



L'année 2025 s'est inscrite dans un environnement économique international marqué par un ralentissement de la croissance mondiale et par des incertitudes économiques et géopolitiques persistantes. Malgré une décélération progressive de l'inflation, les conditions financières sont demeurées globalement restrictives et les dynamiques de croissance hétérogènes selon les régions.

Dans ce contexte exigeant, l'économie tunisienne a fait preuve de résilience, enregistrant une amélioration de son rythme de croissance, portée par la performance de certains secteurs clés.



A. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique international marqué par un ralentissement de la croissance mondiale, estimée autour de 3 % selon la banque mondiale. Cette dynamique traduit les effets conjugués du resserrement des conditions financières, de la persistance des tensions géopolitiques et du fléchissement de la demande globale. Si les économies émergentes continuent d'afficher une résilience relative, la croissance demeure globalement modérée et hétérogène selon les régions. Dans cet environnement incertain, les équilibres macroéconomiques restent fragiles, appelant à une vigilance accrue des acteurs économiques et financiers face aux risques persistants pesant sur les perspectives de croissance.

Dans les économies avancées, la croissance devrait s'établir à **1,7% en 2025 et 1,8% en 2026**, traduisant une dynamique globalement stable. Cette progression résulte d'un léger ralentissement de l'activité aux États-Unis, compensé par une amélioration graduelle de la croissance dans la Zone euro et au Japon.

Les économies émergentes et en développement devraient enregistrer une croissance de **4,4% en 2025, puis 4,2% en 2026**. Cette performance reste soutenue par la résilience de l'économie chinoise, appuyée par des mesures de relance et un renforcement du financement de l'investissement.

Dans l'ensemble, les perspectives signalent une stabilisation du rythme de croissance mondiale, malgré la persistance de plusieurs facteurs d'incertitude, notamment les tensions commerciales et l'évolution des conditions financières internationales.

La période a également été caractérisée par :

- ▶ **Une inflation en décélération**, avec une prévision mondiale ramenée à **4,2% en 2025**.
- ▶ **Un repli des prix internationaux des matières premières**, avec un **indice global à -6,5%**, en particulier pour les produits énergétiques, dont le Brent a reculé de **14,5%**, à **69 USD/baril**, contribuant à l'atténuation des pressions sur les prix.
- ▶ **Des politiques monétaires différenciées** :
 - > réduction du taux directeur par la **Réserve fédérale américaine**,
 - > maintien des taux par la **Banque Centrale Européenne**.
- ▶ Ces politiques se sont traduites par une appréciation marquée de 13,4 % de l'euro vis-à-vis du dollar, portant la parité EUR/USD à 1,1746 dollar pour un euro, contre 1,0354 dollar un an plus tôt.

Ce contexte a façonné les conditions de financement international auxquelles les économies émergentes, dont la Tunisie, ont été exposées.

01

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER



En ce début d'année 2026, l'environnement mondial est marqué par une **forte volatilité des prix du pétrole**, liée à l'intensification du conflit au Moyen-Orient et aux risques de perturbations durables des exportations via le détroit d'Ormuz, une voie stratégique pour près de 20% du pétrole mondial. Cette situation a conduit les cours du brut à connaître des mouvements extrêmes, avec le baril de Brent franchissant brièvement des niveaux supérieurs à **118 dollars** — niveau le plus élevé depuis 2022 — les prix se sont maintenus autour de **100\$ début mars**, marquant une hausse significative par

rapport aux niveaux observés en début d'exercice ($\approx 80\$-90\$$) et reflétant une hausse de plus de **25% en peu de jours** sous l'effet des risques d'approvisionnement.

Encore difficiles à mesurer à ce stade, la flambée actuelle des cours de l'énergie comporte néanmoins des implications directes pour les économies importatrices, dont la Tunisie. La loi de finances 2026 ayant été établie sur la base d'un prix du baril d'environ 63,3 USD, une hausse durable des prix exercerait une pression significative sur le budget de l'État et sur les équilibres extérieurs.

B. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE NATIONAL

Activité économique

L'économie tunisienne a enregistré une progression de **2,7%** du **PIB** au quatrième trimestre 2025 en glissement annuel. Sur l'ensemble de l'année, la croissance s'est établie en moyenne à 2,5%.

Cette dynamique est soutenue par :

- ▶ une forte performance du secteur agricole, liée à l'amélioration des conditions climatiques ;
- ▶ le redressement des services marchands, notamment du tourisme ;
- ▶ une amélioration progressive des industries manufacturières.

INFLATION

L'inflation a poursuivi sa tendance baissière pour s'établir à **4,8%** en fin d'année 2025.

Cette évolution s'inscrit dans une trajectoire déjà observée au premier semestre, avec une inflation ramenée à **5,6% en avril 2025**, son plus bas niveau depuis 2021.

ÉQUILIBRES EXTÉRIEURS

Le déficit courant s'est établi à **-2,5% du PIB** en 2025. Les besoins de financement externe demeurent importants dans un contexte où les conditions de financement international restent restrictives.

Environnement monétaire et secteur bancaire

LIQUIDITÉ BANCAIRE ET POLITIQUE MONÉTAIRE

Les besoins de liquidité des banques ont poursuivi leur atténuation, revenant à **11.301 MDT** au quatrième trimestre 2025. Cette évolution accompagne la baisse du taux directeur de la Banque Centrale de Tunisie à **7,5%** en mars 2025. **Le taux moyen du marché monétaire** s'est établi à **7,49%** au T42025.

AGRÉGATS MONÉTAIRES ET CRÉDIT

L'agrégat monétaire M3 a progressé de **10,2%** en 2025, porté par :

- ▶ une croissance des créances nettes sur l'État (+11.398 MDT) ;
- ▶ une hausse des créances sur l'économie (+2,8%). La croissance du crédit a concerné principalement les secteurs des **services**, de **l'industrie** et de **l'agriculture**, en cohérence avec les dynamiques sectorielles relevées par les institutions internationales.

PARITÉ DU DINAR

En termes de moyenne annuelle, au cours de l'année 2025 et comparativement à 2024, le dinar est resté quasiment stable face à la monnaie unique et a enregistré une hausse de 3,8% face au dollar américain et de 2,5% face au yen japonais contre une baisse de 2,5% vis-à-vis du dirham marocain.

Marché Boursier

L'activité du marché financier tunisien a enregistré plusieurs indicateurs positifs qui traduisent une normalisation progressive du marché, soutenue par une meilleure visibilité sur les taux et la liquidité :

- ▶ progression de **+8,4%** de l'indice **TUNINDEX** au quatrième trimestre 2025 ;
- ▶ reprise des émissions d'entreprises ;
- ▶ rendement moyen des OPCVM établi à **8,1%** sur l'exercice.

A. Répartition du Capital social au 31/12/2025

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT EN DINARS	% AU 31/12/2025
ACTIONNAIRES TUNISIENS	648	17 760 140	88 800 700	88,794
PERSONNES MORALES	48	12 286 201	61 431 005	61,426
PERSONNES PHYSIQUES	600	5 473 939	27 369 695	27,368
GROUPE LA CARTE	3	7 972 387	39 861 935	39,859
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	1	7 800 000	39 000 000	38,997
CARTE ASSURANCES	1	52 638	263 190	0,263
CARTE VIE	1	119 749	598 745	0,599
GROUPE TAMARZISTE	6	2 517 355	12 586 775	12,586
PERSONNES PHYSIQUES	4	297 092	1 485 460	1,485
LE PNEU	1	184 196	920 980	0,921
MENNINX HOLDING	1	2 036 067	10 180 335	10,180
GROUPE MOHAMED RIAHI	2	994 000	4 970 000	4,970
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445
FAMILLE SELLAMI	12	1 903 195	9 515 975	9,515
PERSONNES PHYSIQUES	8	1 054 084	5 270 420	5,270
STRAMICA	1	595 652	2 978 260	2,978
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
FAMILLE HÉRITIERS TAHER BOURICHA	5	972 189	4 860 945	4,861
PERSONNES PHYSIQUES	4	936 172	4 680 860	4,681
AMATAB	1	36 017	180 085	0,180
HÉRITIERS SADOK BEN SEDRINE	12	1 170 725	5 853 625	5,853
PERSONNES PHYSIQUES	12	1 170 725	5 853 625	5,853
HÉRITIERS JEMAA BEN SEDRINE	5	467 307	2 336 535	2,336
PERSONNES PHYSIQUES	5	467 307	2 336 535	2,336
MR SAÂD HAJ KHELIFA	2	318 626	1 593 130	1,593
PERSONNES PHYSIQUES	1	250 772	1 253 860	1,254
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339
FAMILLE BOUAOUADJA	4	272 736	1 363 680	1,364
PERSONNES PHYSIQUES	4	272 736	1 363 680	1,364
ASSURANCES	1	12 370	61 850	0,062
FONDS	7	29 804	149 020	0,149

02

ACTIONNARIAT

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT EN DINARS	% AU 31/12/2025
AUTRES PERSONNES MORALES	27	104 395	521 975	0,522
AUTRES PERSONNES PHYSIQUES	562	1 025 051	5 125 255	5,125
ACTIONS ROMPUES		17 676	88 380	0,088
PROVENANT D'ATTRIBUTIONS GRATUITES		17 676	88 380	0,088
ACTIONNAIRES ETRANGERS	7	2 223 713	11 118 565	11,118
PERSONNES MORALES NON RÉSIDENTES	1	2 217 766	11 088 830	11,088
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088
PERSONNES PHYSIQUES	6	5 947	29 735	0,030
PERSONNES PHYSIQUES	6	5 947	29 735	0,030
TOTAL	655	20 001 529	100 007 645	100,000

B. Condition d'accès à l'Assemblée générale

Les assemblées générales se composent des actionnaires détenant au moins 10 actions pourvu que les actions aient été libérées des versements exigibles.

Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les Statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

Ces actionnaires peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

C. Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale

Une délégation a été accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/04/2022 pour émettre un ou plusieurs emprunts obligataires sur une période de 5 ans à hauteur d'une enveloppe de 150 millions de dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission des modalités et conditions de l'emprunt.

03

GOUVERNANCE

A. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition au 31 Décembre 2025



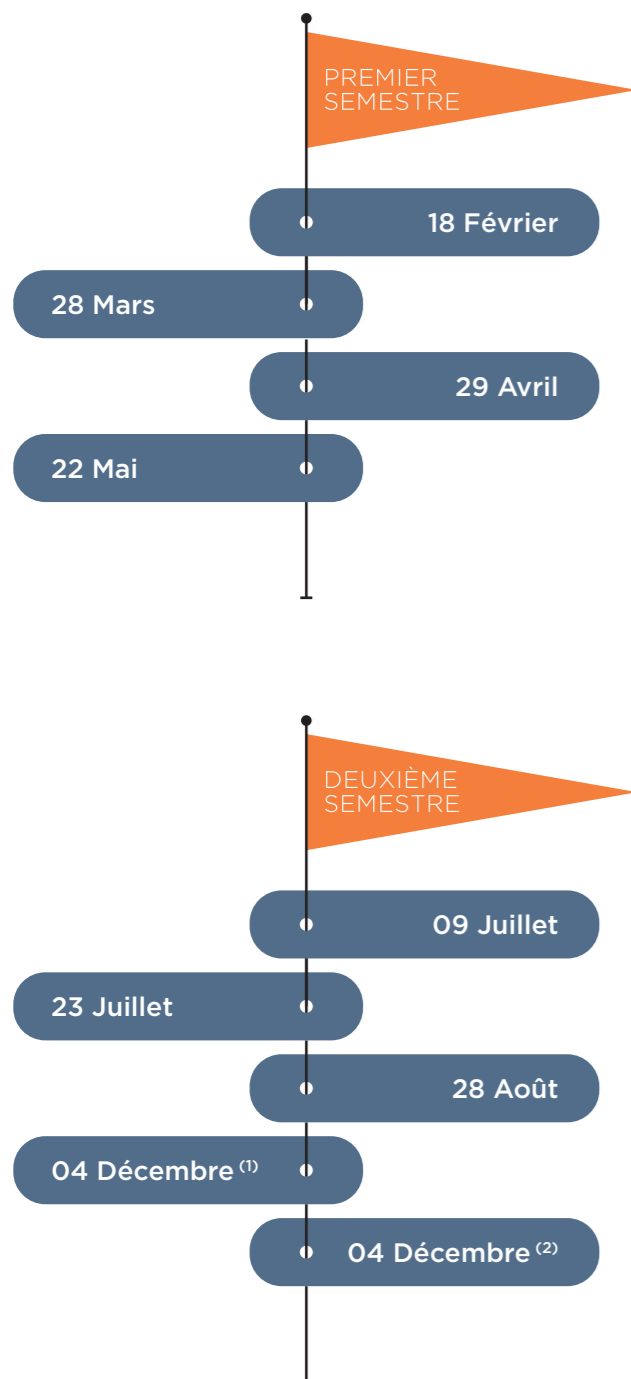
Le Conseil d'Administration de la Banque compte deux membres indépendants, un membre représentant les petits actionnaires et 11 membres au total. La banque se conforme ainsi aux dispositions légales et réglementaires, notamment la Directive de la circulaire de la BCT N° 2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie sur la gouvernance au sein des Banques et aux Etablissements financiers, et de la réglementation relative au Marché Financier pour les établissements cotés à la bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.



CONSEIL D'ADMINISTRATION UBCI	NOM ET PRÉNOM	DATE 1ÈRE NOMINATION	DATE DU DERNIER RENOUELEMENT DE MANDAT	VALIDITÉ DU MANDAT	DÉCLARATION DES FONCTIONS DE RESPONSABILITÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS
Président	M. Hassine DOGHRI	27/04/2021	29/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2027	Président du Conseil : CARTE IARD / CARTE VIE / Serenity Capital Finance Holding SA / Perenity Capital Holding SA / COTIF SICAR /CITE / CIIM/ UTIQUE GAZ / SIDHET/ LINDE GAZ Administrateur : ASKIA Assurances / COFITE SICAF / NOUVELAIR / CIMENT DE GABES / UTP SICAF
Administrateur	Meninx Holding (représentée par M. Hichem BEN FARHAT)	10/05/2023	26/4/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026	Gérant : LE 15 SARL Directeur Général : New Ecodattes SA Directeur Juridique : Meninx Holding SA
Administrateur	Serenity Capital Finance Holding (représentée par Mr Mehdi BOUHAOUALA)	27/04/2021	26/04/2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2025	Gérant : INCOM SARL / MB Consulting SARL / ASSARA SARL Administrateur : NG Technologies
Administrateur	M. Hakim DOGHRI	27/04/2021	26/04/2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2025	Président Directeur Général : COFITE SICAF Directeur Général : Serenity Capital Finance Holding SA /COTIF-SICAR / SIDHET Administrateur : CARTE VIE /ASKIA ASSURANCES/ UNION CAPITAL/ Perenity Capital Holding SA / Cap Bank / UTP SICAF/ UCDS/ LINDE GAZ / UTIQUE GAZ
Administrateur	M. Radhi MEDDEB	27/04/2021	26/4/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026	Président Directeur Général : COMETE Immobilière Président du Conseil : DAAM (ex Centre Financier aux Entrepreneurs) Administrateur : Assurances CARTE / Assurances Carte Vie / STEG ER / Fonds Tunisien pour l'Investissement Gérant : Anissa Aïda Studio
Administrateur	Mme Sonya BOURICHA	24/04/2019	29/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2027	Administrateur : UTP Filiale UBCI, Administrateur et Présidente du Comité d'Audit : SAROST SA Administrateur et membre du Comité d'Audit : TOPIC SA Gérant de société : SYB REAL ESTATE SCES Gérant de société : SYB CONSULTANCY SCES
Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires	M. Slim ZEGHAL	26/04/2023		AGO qui statuera sur l'exercice 2025	Président Directeur Général : FZ Holding / Z Pack Holding / Altea Packaging Holding Tunisie / SZ Solar Directeur Général : Cogitel Président de Conseil : Sotipapier Président du Comité d'investissement : Fonds Innovatech Administrateur : Altea Packaging / FZ Holding & Z Pack Holding / Segor (Services) / SZ Solar (production d'électricité solaire PV) / Cogitel (Industrie) / IGPPP (Instance nationale) / IACE (Think Tank) / EFE (ONG œuvrant pour l'employabilité) / Sotipapier (Industrie)
Administrateur	Mme Laureen KOUASSI-OLSSON	27/04/2021	29/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2027	Présidente Directrice Générale : Birimian Holding Limited / Birimian Ventures Administrateur Indépendant et Présidente du Comité des Risques : Orange Abidjan Participations / Groupes BMCE-Bank of Africa Administrateur Indépendant et Membre du comité de crédit : Bridge Bank Group West Africa Secrétaire Général Afrique du Groupe Duval
Administrateur	STRAMICA (représentée par M. Khaled SELLAMI)	26/04/2023		AGO qui statuera sur l'exercice 2025	Administrateur Directeur Général : CNT Administrateur Directeur Général Adjoint : STRAMICA / STIB Administrateur Président du Conseil : STRAMIFLEX Gérant : L'Immobilière du Comptoir / C-BôMeubles
Administrateur indépendant	Mme Samia KAROUI ZOUAOUI	26/08/2020	26/04/2024	AGO qui statuera sur l'exercice 2026	Professeure des universités en administration des affaires à l'Université de Tunis el manar (UTM) Présidente du Comité permanent d'audit interne et Administrateur Indépendant au conseil d'administration de (DAAM) anciennement dénommée centre financier pour les entrepreneurs (CFE) Directrice du laboratoire de recherche Innovation, Stratégie, Entrepreneuriat, Finance et Economie (ISEFE) Présidente du conseil du laboratoire ISEFE. Présidente de l'association des diplômés de la Faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis.
Administrateur indépendant	Mme Faiza FEKI	26/04/2024		AGO qui statuera sur l'exercice 2026	Néant

2. Fréquence des Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni à neuf reprises en 2025 selon le calendrier suivant :



3. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés, conformément aux dispositions de l'article 190 du Code des Sociétés Commerciales (CSC) et de l'article 13 des Statuts de l'UBCI, par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 3 ans. Les Administrateurs personnes morales, sont tenus de désigner un Représentant Permanent.

Les membres du Conseil peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire (articles 190 et 283 du CSC).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration, peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations seront soumises à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Dans le cas où le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance au regard du nombre minimum requis de membres du Conseil d'Administration.

B. CODE DE GOUVERNANCE

La gouvernance bancaire constitue un levier stratégique majeur au service de la solidité financière, de la conformité réglementaire et de la création de valeur durable de l'UBCI. Elle permet de structurer et de clarifier les rôles et responsabilités du Conseil d'Administration ainsi que des Comités spécialisés qui l'assistent, dans le respect des exigences des autorités de supervision et des meilleures pratiques internationales.

Ce cadre favorise l'adoption de normes élevées d'intégrité, de transparence et de comportement éthique, et contribue à assurer la rentabilité, l'efficacité opérationnelle, la crédibilité et la stabilité financière de l'établissement. Il renforce

également les relations avec les parties prenantes, garantit un traitement équitable des actionnaires, protège les intérêts des actionnaires minoritaires et assure la diffusion d'une information fiable et transparente.

1. Missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

A ces fins :

Arrête la stratégie globale de l'établissement et surveille sa mise en œuvre

- ▶ Valide la stratégie de développement de l'établissement basée sur une politique formalisée d'appétence pour le risque,
- ▶ Fixe d'une manière formalisée des objectifs de croissance et de rentabilité en cohérence avec la politique d'appétence pour le risque et la préservation de la solidité financière de l'établissement.
- ▶ S'assure que les moyens humains, financiers et techniques sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques d'intervention arrêtées.
- ▶ Surveille la mise en œuvre effective par la Direction Générale de la stratégie de l'établissement.
- ▶ Vérifie régulièrement la pertinence des objectifs fixés notamment au regard des évolutions des métiers de la banque et de la finance ainsi que des évolutions réglementaires, économiques et environnementales.

Valide le cadre de Gouvernance de la banque ainsi que les politiques

- ▶ Arrête un cadre de gouvernance en adéquation avec la taille, la complexité et la nature de l'activité ainsi que le profil du risque de l'établissement,
- ▶ Arrête et veille à l'application effective de la politique de gestion des conflits d'intérêts,

- ▶ Veille à l'ancrage d'une véritable culture du risque dans la gestion de l'UBCI et la surveillance de l'efficacité et l'indépendance des fonctions de contrôle,
- ▶ Arrête et veille à l'application effective d'une politique de conformité,
- ▶ Arrête une politique de nomination et de rémunération,
- ▶ Arrête et veille à la mise en œuvre d'une politique de reddition et de divulgation vis-vis des parties prenantes,
- ▶ Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle à l'égard des parties prenantes. Ces règles sont consignées dans un Code de Conduite.

Surveille le fonctionnement de l'établissement et contrôle l'atteinte des objectifs fixés

- ▶ Contrôle la cohérence de la politique d'intervention de l'organe de direction avec la stratégie et les politiques approuvées, y compris la politique des risques.
- ▶ Assure la surveillance de l'efficacité de la gestion de l'établissement par la Direction Générale en s'appuyant notamment sur les travaux des fonctions de contrôle (Conformité, Gestion des Risques et Audit Interne).
- ▶ Arrête des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de l'établissement notamment en matière de solvabilité, de liquidité, de rentabilité, et de conformité.
- ▶ Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- ▶ Procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc :
 - Aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur,
 - Au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes,
 - À l'examen et à l'arrêtés des comptes,
 - À la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Veille à la protection des intérêts des parties prenantes internes et externes

- ▶ Veille à la protection des intérêts des déposants et des usagers des services bancaires et de leurs données à caractère personnel,
- ▶ Désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans.

Veille à la consécration d'une véritable culture sociale et environnementale

- ▶ Veille à la consécration d'une véritable culture d'entreprise valorisant le comportement responsable et éthique ainsi que le respect des principes de la responsabilité sociétale et environnementale.
- ▶ Arrête et veille à la mise en œuvre d'une politique de responsabilité sociétale et environnementale.
- ▶ Contrôle la cohérence entre les actions sociales et environnementales réalisées par la banque et la politique arrêtée.
- ▶ Arrête des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de la banque notamment en matière de responsabilité sociétale et environnementale.
- ▶ Vérifie régulièrement la pertinence des objectifs fixés notamment au regard des évolutions sociales et environnementales.

2. Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration doivent disposer des connaissances, des compétences et de l'expérience requises pour l'exercice effectif de leurs fonctions. À ce titre, le Conseil veille à ce que chaque administrateur présente le profil de compétences approprié et bénéficie de l'accès aux informations, aux ressources et aux outils nécessaires à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées. La nomination de nouveaux administrateurs s'effectue conformément aux critères définis par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Par ailleurs, afin de garantir l'indépendance des travaux du Conseil, un environnement de gouvernance favorisant l'esprit critique, la liberté d'expression et l'indépendance de jugement entre

les administrateurs est mis en place. Ce dispositif vise à assurer des décisions objectives, éclairées et prises dans l'intérêt social de la Banque.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration est l'interlocuteur des actionnaires et de la Banque Centrale de Tunisie pour les aspects relatifs à la gouvernance de l'établissement ainsi que dans toute circonstance exceptionnelle susceptible d'entraver le fonctionnement de ses organes de gouvernance.

Le président du Conseil d'Administration prépare, coordonne et dirige les travaux du conseil d'administration. Il est chargé notamment d'arrêter l'ordre du jour des réunions de l'organe d'administration en concertation avec la Direction Générale et les autres structures de gouvernance.

Il s'assure de la régularité des réunions de l'organe d'administration et communique à la Direction Générale les requêtes, les commentaires et toute décision du Conseil d'Administration.

Il préside et anime les débats lors des réunions du Conseil d'Administration et veille à ce que les opinions divergentes puissent être librement exprimées et discutées en vue d'instaurer un processus de prise de décision transparent et efficace.

Le Président du Conseil n'exerce aucune responsabilité exécutive, celle-ci étant assurée par la Direction Générale.

LE SECRÉTARIAT PERMANENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se dote d'un secrétariat permanent placé sous la hiérarchie directe du Président.

Le Secrétariat Permanent du Conseil d'Administration est chargé de remettre à chaque membre l'ordre du jour ainsi que des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans un délai suffisant pour permettre à chaque membre de bien préparer les questions inscrites à l'ordre du jour. Il a la mission également de l'établissement du procès-verbal à la fin de chaque réunion.

3. Comportement de l'Administrateur - Déontologie

- ▶ Tous les membres du Conseil d'Administration et les membres de l'organe de Direction sont tenus de Déclarer tout intérêt pouvant donner lieu à un conflit potentiel ou perçu ex. mandats multiples, relations d'affaires ou autres circonstances susceptibles d'interférer avec l'exercice d'un jugement objectif. Ils doivent Déclarer dès qu'ils ont connaissance qu'un sujet devant être discuté lors d'une réunion du conseil ou d'un Comité peut donner lieu à un conflit d'intérêts avant la réunion en question. L'administrateur en situation de conflit ne participera pas à la discussion du sujet objet du conflit, et ne participera pas au vote.
- ▶ Le Conseil d'Administration exige de tout candidat appelé à être nommé parmi ses membres ou au sein de la Direction Générale, une déclaration sur l'honneur permettant de vérifier l'existence ou non de situations de conflit d'intérêts.
- ▶ Les membres du Conseil d'Administration doivent, également au cours de leurs mandats, tenir informé l'organe d'administration avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique. La déclaration sur l'honneur doit être signée par tout candidat appelé à être nommé parmi les membres du Conseil d'Administration.
- ▶ Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.
- ▶ Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.

- ▶ Conformément à la politique du Conseil, les administrateurs et la Direction Générale doivent se conduire selon les normes d'éthique les plus élevées. Tous les administrateurs, cadres et employés doivent toujours se comporter de manière éthique et professionnelle, se conformer au Code de conduite et ainsi protéger et promouvoir la réputation et la performance de la banque. Le Conseil d'Administration est responsable du suivi et de l'évaluation de la bonne application du code de conduite.
- ▶ Le Conseil d'Administration doit reconnaître, respecter et protéger les droits des actionnaires et assurer un traitement équitable de tous les actionnaires qu'ils soient minoritaires, institutionnels ou étrangers.
- ▶ Le Conseil fournira aux actionnaires les informations requises par la loi applicable et établira des mécanismes pour assurer une communication efficace avec les actionnaires.
- ▶ Le conseil doit encourager la participation des actionnaires à l'assemblée générale annuelle afin d'assurer un niveau élevé de responsabilité et de discussion sur la stratégie et les objectifs de la banque.
- ▶ Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité.

4. Évaluation de l'Action de l'organe d'administration et de ses comités :

Conformément à l'article 17 de la circulaire 2021-05 de la BCT, le Conseil d'Administration de l'UBCI informe ses actionnaires qu'une évaluation annuelle des travaux de l'organe d'administration et de ses comités a été réalisée. Cette évaluation a permis d'examiner les processus décisionnels, l'efficacité des actions menées et le respect des structures et de la gouvernance en place.

C. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le Président du Conseil d'Administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil, aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et aux dispositions réglementaires.



1. Le Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne. Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs de la Banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

RÔLES ET MISSIONS DU COMITÉ D'AUDIT :



Le Comité d'Audit est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne.



Afin de s'acquitter de sa mission, le Comité d'Audit est appelé notamment à :

1. Définir les politiques et veiller à leur mise en place

- ▷ Définir les politiques d'audit et d'information financière.

2. S'assurer du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne en place

- ▷ Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, proposer des mesures correctrices et s'assurer de leur mise en œuvre,
- ▷ Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la banque centrale de Tunisie,
- ▷ Suivre l'activité des organes chargés des fonctions de contrôle (Audit interne, gestion des risques et conformité) et donner son avis au conseil sur la nomination du Directeur d'Audit Interne, sa promotion ainsi que sa rémunération, et
- ▷ Réviser les principaux rapports de contrôle interne avant leur transmission à la banque centrale de Tunisie.

3. S'assurer du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne

- ▷ Contrôler les activités de la Direction d'Audit Interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle,
- ▷ Veiller à ce que la Direction d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et

d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

4. S'assurer de la qualité et de la pertinence de l'information financière produite

- ▷ Donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les états financiers,
 - ▷ S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
 - ▷ Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement,
 - ▷ Réviser les principaux rapports et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie,
 - ▷ Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle,
- #### 5. Nomination et évaluation des commissaires aux comptes
- ▷ Proposer la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes,
 - ▷ Donner son avis sur la rémunération des commissaires aux comptes et des auditeurs externes, et
 - ▷ Donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'UBCI.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

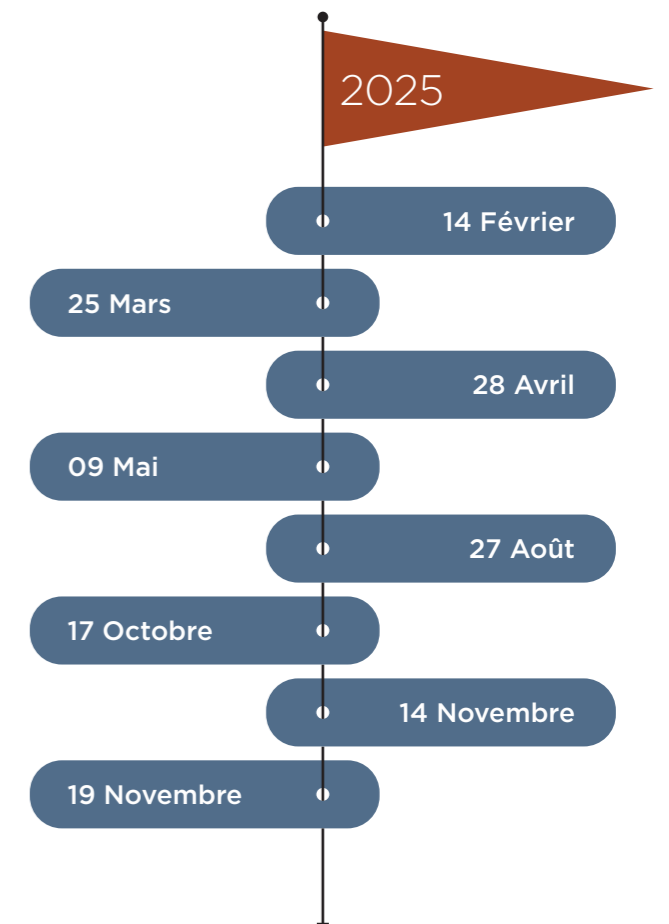
La composition du comité d'Audit est comme suit :

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
FEKI	Faiza	Administrateur indépendant / Présidente
MEDDEB	Radhi	Administrateur / Membre
BOURICHA	Sonya	Administrateur / Membre
ZGHAL	Slim	Administrateur Rep des Actionnaires Minoritaires / Membre

FRÉQUENCE DE RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT EN 2025



Au cours de l'année 2025, le Comité d'Audit de l'UBCI a tenu huit réunions, en conformité avec la réglementation en vigueur en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.



2. Le Comité des Risques

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des Risques a pour mission d'appuyer le Conseil d'Administration de la Banque dans l'exercice de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité des risques est un lieu d'échange d'informations et de coordination de l'action entre les différents acteurs du Contrôle Interne : Responsables opérationnels et fonctionnels, Responsables du Contrôle Périodique, de la Conformité, des Risques, de la Coordination du Contrôle Opérationnel Permanent...

Le rôle du comité des risques consiste notamment à :

- ▷ Instaurer une vue globale et structurée du dispositif de gestion des risques,
- ▷ Analyser, recommander des pistes d'amélioration et prendre des décisions sur ces sujets,
- ▷ Constituer un niveau de détection, d'alerte et d'escalade pour les faiblesses identifiées,
- ▷ Suivre la mise en place des actions d'amélioration, ainsi que les projets structurants engagés.

Pour être en mesure de réaliser son rôle et ses objectifs, le Comité a le pouvoir de décision dans son périmètre d'intervention.

L'objectif du Comité est d'assister le Conseil notamment dans :

- ▷ La conception, la mise à jour et le suivi d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels conforme à l'appétence au risque souhaitée et décidée,
- ▷ L'appréciation de la politique et de la stratégie de prise de risque, et particulièrement dans le cadre d'un changement et d'évolution de contexte (macroéconomique...),
- ▷ L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques et le suivi des indicateurs clés,
- ▷ Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée,
- ▷ L'appréciation de l'efficacité du dispositif de contrôle et des actions d'amélioration et des actions correctives engagées ou à engager,
- ▷ L'analyse de l'exposition de la Banque à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et de non-conformité les plus significatifs,
- ▷ L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risques de la Banque,
- ▷ L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil,
- ▷ L'approbation des plans de continuité d'activité,
- ▷ La validation a posteriori des décisions de crédit sur les plus importantes expositions de la Banque.

Le Comité a également pour objectifs de :

- ▷ Permettre aux lignes de métiers et aux fonctions de signaler les risques opérationnels et de non-conformité les plus significatifs, ainsi que les faiblesses dans l'environnement du contrôle permanent,
- ▷ Souligner les plans d'actions associés et de fournir une vue d'ensemble sur l'état d'avancement des mesures prises.

Le Comité est une instance décisionnelle chargée d'assister le Responsable de la Banque dans l'établissement d'un système de contrôle interne adapté aux risques et aux enjeux de l'entreprise. Il favorise la diffusion d'une culture de prise de risque, de gestion des risques et de contrôle.

À cet effet, il examine les synthèses des rapports d'activité ainsi que les analyses de la situation de la Banque, et prend des décisions concernant les orientations à suivre ainsi que les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre.

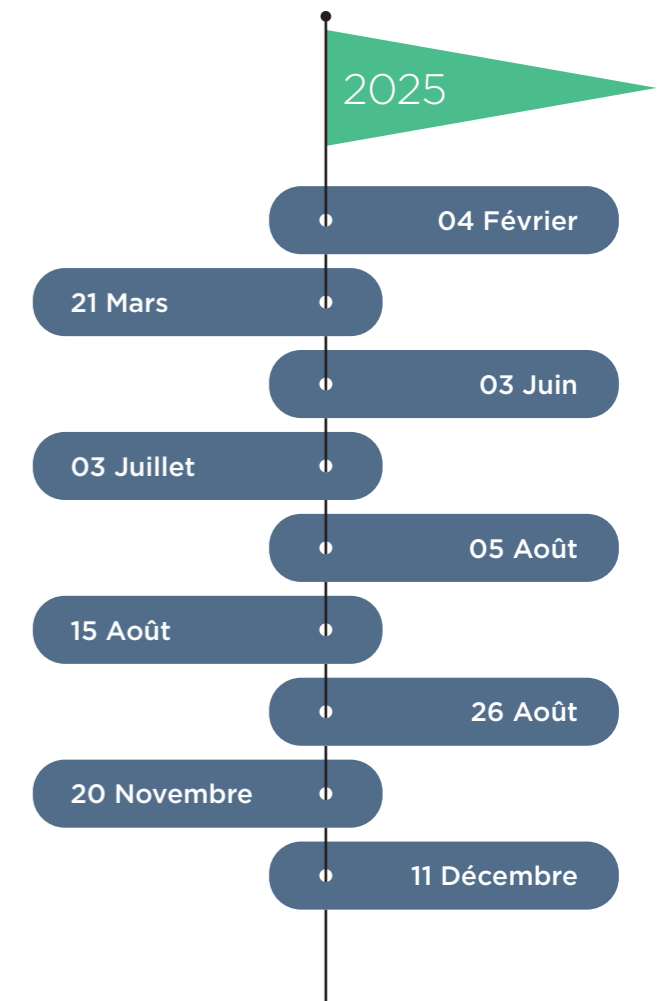
COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES :

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
ZOUAOUI	Samia	Administrateur Indépendant et Présidente du Comité des Risques
KOUASSI OLSSON	Laureen	Administrateur Indépendant et membre du Comité
DOGHRI	Hakim	Administrateur et membre du Comité
BOUHAOUALA	Mehdi	Administrateur et membre du Comité
SELLAMI	Khaled	Administrateur et membre du Comité

FRÉQUENCE DE RÉUNIONS DU COMITÉ DES RISQUES EN 2025

Le Comité des Risques a tenu 9 réunions en 2025, en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

Le Comité des Risques a tenu 9 réunions en 2025, dont 3 circulants, selon le calendrier suivant :



3. Le Comité de Nomination et de Rémunération

RÔLES ET MISSIONS DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION :

Le Comité de Nomination et de Rémunération est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans la conception et le suivi des politiques et des processus relatifs à la nomination et la rémunération des administrateurs, des membres de l'organe de Direction et des responsables des fonctions clés.

Afin de s'acquitter de sa mission, le Comité de Nomination et de Rémunération est appelé notamment à :

- La conception et le suivi de la politique de nomination et de rémunération du président du Conseil d'Administration et de ses membres, des Comités réglementaires, de la Direction Générale, des responsables des fonctions clés.
- La conception et le suivi de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des Comités, de la Direction Générale, des responsables des fonctions clés,
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses Comités, et
- La conception et le suivi de la politique de gestion des situations de conflits d'intérêts.

Ceci permet de s'assurer que les dispositions sont en conformité avec l'intérêt social et celui des actionnaires, qu'elles respectent la réglementation locale, qu'elles sont justes et équitables, qu'elles n'entraînent aucune prise de risques excessive, qu'elles n'engendrent pas de conflits d'intérêts et qu'elles sont cohérentes avec les politiques de la Banque.

Le CNR est également en charge, avec l'assistance de la Direction Générale, de :

- la veille sur les tendances du marché en matière de rémunération,
- la revue de la procédure de plan de succession et de recrutement des responsables des fonctions clés,
- la revue des données relatives à la rémunération et toute autre information y afférente devant être communiquées par la Banque dans ses rapports annuels ainsi que dans tout autre rapport devant être publié.

Le CNR doit procéder à l'examen du respect et de la bonne application des règles de déontologie. Le CNR est tenu également d'examiner annuellement, le respect par les administrateurs indépendants des critères prévus à l'article 20 de la circulaire BCT 2021-05. Les conclusions de cet examen seront portées à la connaissance du Conseil d'Administration.

COMPOSITION DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION :

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ
MEDDEB	Radhi	Administrateur / Président
BOURICHA	Sonya	Administrateur / Membre
ZOUAOUI	Samia	Administrateur Indépendant / Membre
DOGHRI	Hakim	Administrateur / Membre

FRÉQUENCE DE RÉUNIONS DU COMITÉ

Au cours de l'année 2025, le Comité de Nomination et de rémunération a tenu 4 réunions en conformité avec les dispositions de l'article 37 de la circulaire BCT 2021-05.

1^{ER} SEMESTRE 2025

17 Février
18 Mars

2^{ÈME} SEMESTRE 2025

25 Août
14 Octobre

04

COMITÉ EXÉCUTIF
ORGANE DE CONTRÔLE
COMMISSAIRES AUX COMPTES

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UBCI



M. Mohamed Koubaa
Directeur Général



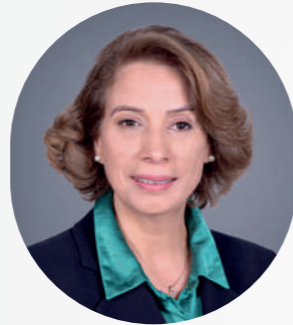
M. Nouredine Tarhouni
Directeur Général Adjoint



M. Ouahib Abdelhadi
Directeur du Corporate Banking



M. Nabil Lakhoua
Directeur du Réseau Commercial



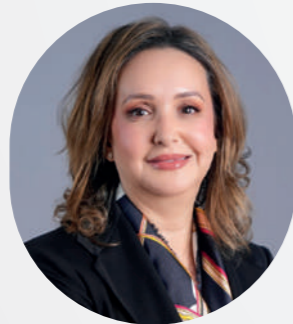
Mme Hager Gabsi
Directrice du Juridique et Contrôles



M. Sami Ezzine
Directeur des Financements et Opérations



Mme Noura Hachicha
Directrice de la Stratégie



Mme Sana Nouira
Directrice des finances



Mme Nadia Maslah
Directrice des Systèmes d'Information



Mme Kaouther Djouhri
Directrice des Ressources Humaines

COMITÉ EXÉCUTIF - ORGANE DE CONTRÔLE - COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUDIT INTERNE ET INSPECTION GÉNÉRALE, RISQUES & CONFORMITÉ



M. Malek Ferjani
Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale



Mme Lilia Khemira
Directrice de la Conformité

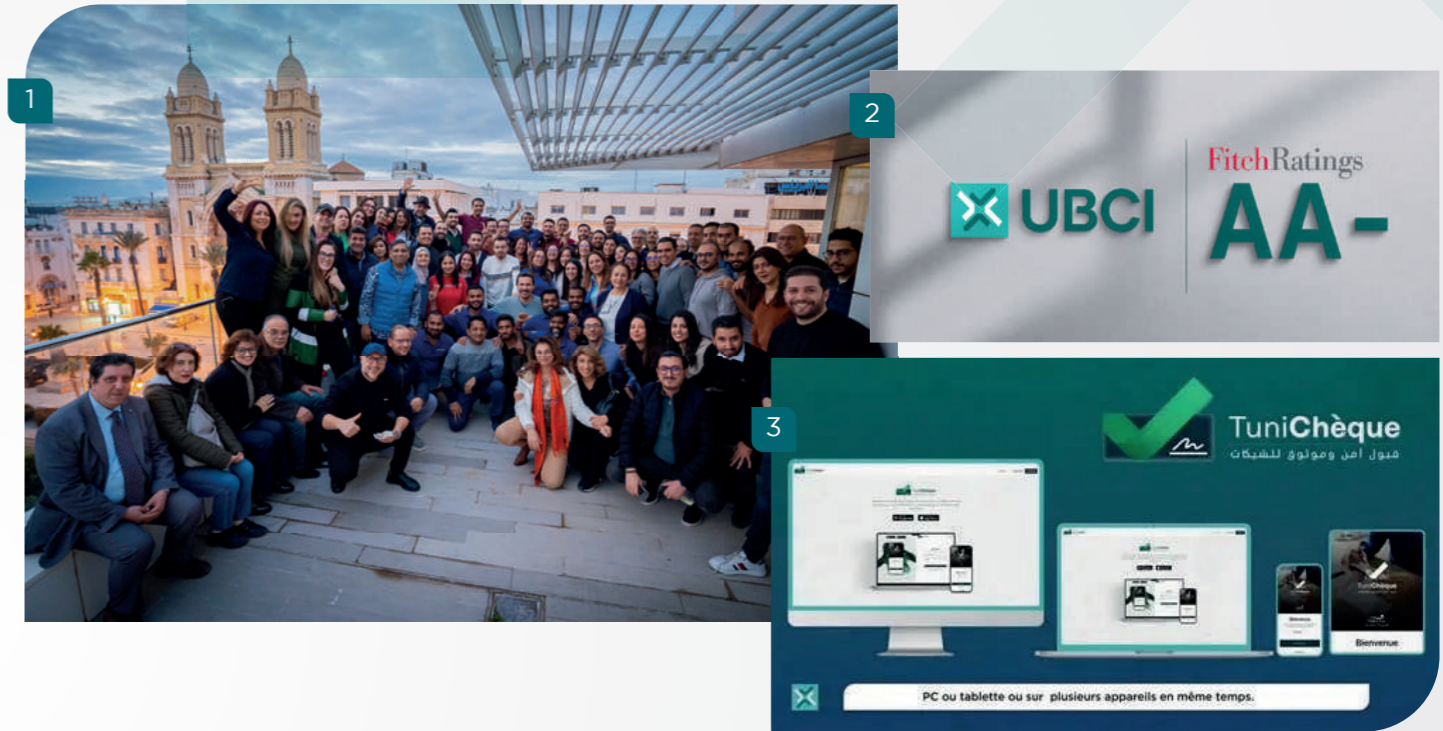


M. Amir Ben Hassen
Directeur des Risques

COMMISSAIRES AUX COMPTES



JANVIER



1. UN NOUVEAU SOCLE TECHNOLOGIQUE AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION :

La migration vers le nouveau Système d'Information a constitué en 2025 un fait marquant majeur, posant les fondations technologiques de la transformation durable de l'UBCI.

2. FITCH RATINGS ATTRIBUE À L'UBCI LA MEILLEURE NOTATION NATIONALE EN TUNISIE :

L'agence Fitch Ratings a attribué à l'UBCI la notation AA-(tun) à long terme, avec perspective stable, confirmant la solidité financière de la Banque et son positionnement parmi les acteurs les plus robustes du système bancaire tunisien.

3. COMMUNICATION SUR LA NOUVELLE LOI DES CHÈQUES :

L'UBCI a activement soutenu ses clients et partenaires en les aidant à comprendre et à appliquer les nouvelles réglementations relatives aux chèques, renforçant ainsi la conformité et la sécurité des transactions financières.

05

VIE DE L'ENTREPRISE
2025

FÉVRIER

02



1 **FlexPay**
Offrez à vos patients la facilité d'un paiement sur plusieurs fois



2



3



1. LANCEMENT DE FLEXPAY :

Nouvelle solution de paiement fractionné destinée aux commerçants. Cette innovation répond aux besoins des entreprises face à la nouvelle loi des chèques, facilitant ainsi les transactions pour les clients et améliorant l'expérience d'achat.

2. ÉVÉNEMENT MIQYES-CONNECT :

Participation à l'analyse de la santé des PME et l'évaluation du climat des affaires en Tunisie. Cet engagement vise à soutenir le développement économique local et à mieux comprendre les défis rencontrés par les PME.

3. L'ÉCOLE CANADIENNE À L'AGENCE UBCI BOURGUIBA :

Action d'éducation financière effectuée dans le cadre des visites des écoliers en milieux professionnels.

MARS

03



1 **RETARD DE VOL ? TRANSFORMEZ L'ATTENTE EN PRIVILÈGE**

ACCÈS LOUNGES VIP GARANTI AVEC LE SERVICE SMART DELAY DE VOTRE VISA PLATINUM UBCI*

Pour plus de détails, consultez le site ubci.tn
*Service offert dans la limite des conditions de l'offre.



2

3 **UBCI**

INVITATION
L'UBCI a le plaisir de vous convier à un Iftar d'exception dans le cadre enchanteur de La Ménara à Sidi Bou Said.
LA MENARA **السنة**
Laissez-vous porter par une expérience gastronomique raffinée dans un cadre stylistique.
Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre disponibilité avant le 7 mars et vous serez contacté ensuite afin de choisir la date qui vous convient.
Invitation valable pour deux personnes.
Au plaisir de vous accueillir pour une soirée mémorable.
Rimdhane Mabrouk.



1. CAMPAGNE SMART DELAY VISA PLATINUM

Lancement de la campagne Smart Delay Visa Platinum, visant à promouvoir une offre premium, permettant aux clients de bénéficier d'avantages exclusifs et d'une flexibilité de paiement.

2. WORKSHOP CTICI «DURABILITÉ ET RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE» :

L'UBCI a contribué aux discussions sur les enjeux de durabilité et la réglementation européenne, permettant aux entreprises tunisiennes de mieux s'adapter aux normes et de saisir les opportunités liées à la durabilité.

3. IFTAR À LA MENARA :

L'UBCI a organisé un iftar à la Menara, renforçant les liens avec ses clients pendant le mois de Ramadan, dans un cadre convivial et chaleureux.

AVRIL

04



1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025 :

L'Assemblée Générale Ordinaire 2025 a constitué un temps fort de l'exercice, marqué par la présentation des résultats financiers et le partage des orientations stratégiques de la Banque, traduisant l'engagement constant de l'UBCI en matière de transparence et de gouvernance.

2. FORUM AFRIQUE-FRANCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE :

La participation au Forum Afrique-France de la Transition Écologique et Énergétique a permis à l'UBCI de s'engager dans des débats essentiels sur le développement durable, affirmant son rôle dans la transition écologique.

3. PRINTEMPS DU CINÉMA À PATHÉ :

Le Printemps du Cinéma Pathé a été soutenu par l'UBCI, facilitant l'accès à la culture cinématographique pour le grand public.

MAI

05



1. ADHÉSION AU PROGRAMME TRADE FINANCE PROPARCO :

L'adhésion à ce programme marque un pas important dans le renforcement du financement du commerce international, permettant ainsi une meilleure assistance aux entreprises tunisiennes dans leurs opérations à l'étranger.

2. PARTENARIAT TUNIS OPEN :

Engagement auprès d'un événement sportif international de premier plan, affirmant le soutien de la banque au développement de ce sport au niveau local tout en contribuant à renforcer la notoriété de la Tunisie sur la scène sportive internationale.

3. CONFÉRENCE ANNUELLE AFCM :

A travers cette conférence, l'UBCI a contribué aux réflexions stratégiques sur les marchés financiers arabes, renforçant ainsi son rôle en tant qu'acteur clé dans le secteur.

4. CONGRÈS PRISM AESTHETICS :

La participation à ce congrès a permis d'établir des liens solides avec les acteurs du secteur de la médecine esthétique, favorisant l'innovation et l'échange de connaissances.

JUIN

06



1. ROADSHOW INVEST & EXPORT SOLUTIONS :

Lors du Roadshow Invest & Export Solutions, l'UBCI a accompagné des entreprises dans leurs projets d'investissement et d'export, en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement, favorisant ainsi le développement économique.

2. SOUTIEN À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

L'UBCI a attribué un prix lors des HEC Doctorales, récompensant la meilleure thèse en Finances et encourageant ainsi l'innovation et l'excellence académique.

3. ACTION COMMERCIALE AVEC LE CONCESSIONNAIRE « DONG FENG » :

L'UBCI a collaboré avec le concessionnaire « Dong Feng » pour promouvoir des solutions de financement automobile, facilitant ainsi l'accès à l'achat de véhicules.

4. DÉFILÉ ANNUEL ESMOD :

L'UBCI a soutenu le défilé annuel ESMOD, mettant en lumière les talents de jeunes créateurs et leur offrant des solutions financières pour lancer leurs projets dans le domaine de la mode.

JUILLET

07



1. PARTENAIRE OFFICIEL DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE HAMMAMET :

En tant que partenaire officiel du Festival international de Hammamet, l'UBCI a organisé une Soirée Exclusive pour une sélection de clients, renforçant ainsi ses liens avec la communauté culturelle.

2. ATUGE TUNISIA GLOBAL FORUM :

L'UBCI a participé à l'ATUGE Tunisia Global Forum, qui a réuni des talents tunisiens du monde entier pour échanger et promouvoir les opportunités professionnelles.

AOÛT



1. PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE TUNISO-FRANÇAISE :

Partenariat noué entre l'UBCI et la Chambre de Commerce Tuniso-Française, pour développer les échanges bilatéraux et soutenir la croissance économique locale.

2. PARTICIPATION À SEMICON :

L'UBCI a marqué sa présence à l'événement SEMICON, mettant en avant son engagement envers l'innovation technologique. Cette participation a permis de renforcer les liens avec les acteurs clés de l'industrie de semi-conducteurs.

3. POURSUITE DE L'ENGAGEMENT CULTUREL :

Renouvellement du partenariat avec les Espaces Culturels « L'Agora » et « L'Institut français de Tunisie » renforçant la coopération avec ces institutions en faveur de la culture et des arts en Tunisie.

SEPTEMBRE



1. LANCEMENT DE L'OFFRE JEUNE :

Lancement d'une offre bancaire spécifiquement conçue pour les étudiants et jeunes actifs, visant à répondre à leurs besoins financiers.

2. INAUGURATION DE L'AGENCE DU LAC :

Inauguration d'une nouvelle agence au Lac, améliorant l'accessibilité et l'expérience client.

3. ÉVÉNEMENT TUNIS ACCUEIL À L'AGORA :

Projection de film organisée à l'Agora à l'attention des adhérents de l'association « Tunis Accueil », favorisant les échanges culturels entre les membres et les collaborateurs UBCI.

OCTOBRE

10

**1. LIGNE DE CRÉDIT VERTE UBCI-BERD-UE :**

Mise en place d'une ligne de crédit verte en collaboration avec la BERD et l'UE, visant à financer des projets respectueux de l'environnement et à soutenir la transition écologique.

2. RENCONTRES DU FINANCEMENT :

L'UBCI a participé aux Rencontres du financement, présentant son offre aux membres de la Chambre Tuniso-Française et favorisant le dialogue autour des solutions de financement d'entreprise.

3. OCTOBRE ROSE :

L'UBCI a soutenu le Marathon Nourane, une initiative de sensibilisation pour la prévention en matière de santé, tout en menant des actions également envers ses collaboratrices.

NOVEMBRE

11

**1. GLOBAL AI CONGRESS AFRICA (GAICA):**

L'UBCI a participé au Global AI Congress Africa (GAICA), un congrès consacré à l'intelligence artificielle, renforçant ainsi son implication dans les nouvelles technologies et l'intérêt renouvelé pour l'innovation au niveau continental.

2. TORCHI FOOD AWARDS :

L'UBCI a soutenu les Torchi Food Awards, un événement qui met en avant le patrimoine culinaire tunisien et vise à récompenser les jeunes entrepreneurs du secteur agroalimentaire, soulignant ainsi notre engagement envers l'innovation et la culture locale.

3. ACTION COMMERCIALE AVEC CHERY :

Une action commerciale a été mise en place avec le concessionnaire automobile «Chery » pour promouvoir des solutions de financement automobile, répondant aux besoins croissants de financement dans le secteur de l'automobile.

DÉCEMBRE



1. LANCEMENT DE L'OFFRE MONDIAL ET DE LA MASCOTTE UBI :

Lancement d'une nouvelle offre d'épargne dédiée au Mondial 2026, accompagnée de la mascotte UBI, symbolisant l'engagement de l'UBCI envers ses clients et sa volonté de dynamiser le secteur bancaire.

2. PROGRAMME « TUNISIA 88 » :

L'UBCI continue de soutenir l'inclusion des jeunes en contribuant à l'intégration de clubs de musique dans les écoles publiques à travers le programme « Tunisia 88 », favorisant ainsi l'accès à la culture musicale pour les jeunes générations.

3. TEX AWARDS 2025 :

L'UBCI a été présente aux « TEX Awards », un événement qui célèbre l'excellence et l'innovation dans l'industrie textile, renforçant ainsi son engagement envers ce secteur clé de l'économie.

06

UN PILIER TECHNOLOGIQUE AU COEUR
DE LA TRANSFORMATION DE L'UBCI

MIGRATION VERS LE NOUVEAU SYSTÈME BANCAIRE : UNE TRANSITION RÉUSSIE

La migration vers le nouveau Système d'Information constitue une réussite majeure et structurante pour l'UBCI, tant par son ampleur que par le niveau de maîtrise démontré. Elle marque l'aboutissement d'un programme de transformation complexe, mené dans un contexte à forts enjeux de continuité d'activité, de sécurité opérationnelle et de confiance des métiers comme des clients.

Le Go Live en mode Big Bang, couvrant l'ensemble de l'activité bancaire - Noyau comptable, Référentiel, Produits, Agence, Engagement, Trade, Moyens de paiement, Compensation, Monétique, GED, Reporting, Solutions digitales Retail & Corporate ainsi que les métiers spécialisés - SDM, Titres, SVT, Crédit Conso & Scoring - a été réalisé conformément au chronogramme validé par le Top Management. Cette performance illustre la capacité de l'organisation à conduire des transformations SI de grande envergure tout en maîtrisant les risques.

L'opération de bascule réelle s'est déroulée sur deux weekends, débutant le 10 janvier et s'achevant le 20 janvier 2025 à 4 heures du matin, selon un séquençage rigoureux, sécurisé par des contrôles renforcés et des validations successives effectuées par les métiers.

Audela de la réussite technique de la bascule, cette opération a permis de sécuriser le socle opérationnel de la banque et de poser les fondations d'un SI cible pérenne, aligné avec les ambitions stratégiques de l'UBCI. La décision de Go, prononcée le 19 janvier 2025 sur la base de critères exigeants (validation de la balance comptable, indicateurs clés de migration, tests de cohérence fonctionnelle), traduit un niveau élevé de maîtrise et de confiance dans la qualité des données, la robustesse des processus et la capacité des équipes à opérer le nouveau SI.

Consciente que la valeur d'une migration ne se mesure pas uniquement au jour du Go Live, la Banque a immédiatement déployé un dispositif de stabilisation structuré et proactif, conçu pour sécuriser la continuité de service et renforcer la maîtrise opérationnelle. Ce dispositif s'appuie sur une gouvernance clarifiée, des circuits de décision optimisés et un pilotage rapproché des risques opérationnels.



Cette phase de stabilisation a permis d'absorber les ajustements post-bascule, de prioriser efficacement les incidents, de sécuriser l'ensemble des opérations critiques et d'accompagner progressivement les utilisateurs dans l'appropriation des nouveaux outils et processus. Elle a également consolidé la coopération entre les métiers, la DSI et les partenaires intégrateurs, dans une dynamique collective de réactivité, de transparence et d'amélioration continue.

Le succès de la migration et la qualité de la phase de stabilisation illustrent pleinement la capacité de la Banque à mener des transformations complexes, à sécuriser ses opérations critiques et à instaurer les conditions propices à une valorisation durable des investissements engagés.

Nadia MASLAH

Directrice des Systèmes d'Information, UBCI

Désormais, l'UBCI dispose d'un socle SI stabilisé et maîtrisé, lui permettant d'aborder sereinement la transition vers un mode RUN contrôlé, tout en préparant avec confiance les prochaines étapes de son programme de transformation et l'alignement sur les ambitions du plan EMERGENCE 2029.

ENSEMBLE, FAISONS ÉMERGER LA DIFFÉRENCE



ÉMERGENCE 2029 : ENSEMBLE, FAISONS ÉMERGER LA DIFFÉRENCE

Une démarche stratégique structurante pour l'UBCI

L'année 2024 a marqué un tournant décisif dans la trajectoire de l'UBCI avec le lancement du plan stratégique « Émergence 2029 ». Dans un secteur bancaire traversé par des mutations profondes - digitalisation accélérée, recomposition du cadre réglementaire, métamorphose des attentes clients - notre institution a fait le choix de l'anticipation sur la réaction, de la vision prospective sur la gestion circonstancielle, de l'innovation de rupture sur l'imitation des pratiques établies.

Ce plan stratégique transcende le simple exercice de planification. Il incarne notre boussole collective pour les cinq années à venir, notre réponse structurée aux défis du secteur, et surtout, notre engagement partagé vers une ambition commune. L'enjeu : dépasser la gestion opérationnelle quotidienne pour tracer ensemble un cap stratégique lucide, d'autant plus crucial que l'UBCI orchestre simultanément une transformation IT majeure.

Une méthodologie rigoureuse, des livrables concrets

Au second semestre 2024, l'UBCI s'est adjointe l'expertise d'un cabinet conseil de renom pour structurer cette démarche ambitieuse. Cette collaboration, ancrée dans une logique de co-construction, a produit quatre livrables majeurs, partagés progressivement lors d'instances de projet et de pilotage dédiées :

Un diagnostic approfondi →

offrant une photographie lucide de notre situation actuelle, identifiant nos forces distinctives, nos axes d'amélioration et les opportunités de notre marché.

Une vision stratégique collaborative →

fruit d'un processus participatif impliquant différents échelons et départements de l'organisation. Cette approche inclusive a garanti l'appropriation authentique de la stratégie par les équipes, une vision transversale intégrant les perspectives des différents métiers, et une dynamique collaborative nourrissant l'engagement de tous.

Un Business Plan prospectif sur cinq ans →

intégrant des hypothèses financières et opérationnelles rigoureusement chiffrées, élaboré dans le strict respect des contraintes réglementaires du secteur bancaire tunisien.

Un plan d'opérationnel concret →

traduisant la vision stratégique en feuilles de route projets précises, assorties d'indicateurs de performance et de suivi permettant de mesurer la progression, d'ajuster la trajectoire en cas de déviation, et de maintenir un cap clair et mesurable.

07

PLAN STRATÉGIQUE UBCI
« EMERGENCE 2029 »

Un lancement mobilisateur : quand l'humain rencontre la stratégie

Le passage de la planification à l'action s'est cristallisé lors d'un moment fort : le Town Hall stratégique d'Émergence 2029. Plus de 200 collaborateurs réunis, une énergie palpable, et un message limpide : cette transformation, nous la construisons ensemble.



Ce rassemblement n'était pas une simple séance d'information. Il a constitué le point de départ symbolique et opérationnel de notre trajectoire vers 2029. Ancrée dans nos valeurs fondamentales d'Innovation, de Qualité et de Durabilité, la vision d'Émergence 2029 repositionne l'UBCI comme une banque universelle et citoyenne, enracinée dans son territoire tout en embrassant les innovations qui redéfinissent le métier bancaire.

L'intelligence artificielle, mobilisée dans cette démarche, a permis d'amplifier l'intelligence collective de nos équipes, facilitant l'analyse de données complexes et la modélisation de scénarios prospectifs. Mais la technologie n'a été qu'un catalyseur : c'est bien l'adhésion spontanée de nos collaborateurs, leur conviction partagée, qui constitue le véritable moteur de cette transformation.



De la stratégie à l'action : l'exécution déjà engagée

L'exécution d'Émergence 2029 n'est pas une promesse différée : elle est déjà en mouvement. L'ensemble des chantiers ont été initiés, les équipes projets constituées, les indicateurs de performance activés. Nos collaborateurs ne suivent pas Émergence 2029 : ils le portent, jour après jour, dans leurs décisions, leurs innovations, leurs interactions avec nos clients.

L'horizon 2025-2029 appelle à concrétiser les ambitions détaillées dans ce plan par une implication soutenue de l'ensemble des équipes métiers et un pilotage resserré sécurisant l'atteinte des objectifs. Il s'agit de synchroniser nos transformations, d'éviter les redondances, et de maximiser les synergies entre nos initiatives.

Le dispositif de suivi et de pilotage déployé permet de mesurer en temps réel notre progression vers les objectifs fixés, d'identifier les écarts éventuels et d'apporter les ajustements nécessaires pour maintenir notre cap. Cette agilité stratégique, combinée à une vision claire à moyen terme, constitue notre avantage compétitif dans un environnement en constante évolution sur l'exercice.



Émergence 2029 ne porte pas une signature.

Il porte une empreinte collective. C'est NOTRE plan. Sa force réside dans l'intelligence collective que nous avons mobilisée pour le construire. Chaque métier de la Banque a apporté son expertise, sa vision du terrain, ses préoccupations opérationnelles. Cette démarche participative n'était pas un choix de forme, mais une nécessité stratégique : on ne transforme une banque qu'avec l'engagement profond de celles et ceux qui l'animent au quotidien.

Les femmes et hommes de l'UBCI ne sont pas de simples exécutants d'une stratégie descendante. Ils en sont les architectes et les bâtisseurs. Voir plus de 200 collaborateurs réunis

lors de notre Town Hall, ressentir cette énergie collective, constater cette adhésion naturelle... c'est la confirmation que nous avons réussi notre pari : faire d'Émergence 2029 non pas un document stratégique, mais un mouvement humain.

Notre réussite se mesurera à notre capacité collective à traduire cette vision en réalité opérationnelle, jour après jour. Et cette transformation a déjà commencé. Elle s'écrit maintenant, par nous tous.

NOURA HACHICHA
Directrice de la Stratégie, UBCI

ÉMERGENCE 2029 marque ainsi l'ouverture d'un nouveau chapitre pour l'UBCI. Un chapitre écrit collectivement, porté par l'ensemble de nos équipes, et guidé par une ambition limpide : faire de notre institution une banque universelle et citoyenne, moderne, agile et architecte de son propre avenir. La stratégie a rencontré l'humain. L'exécution est en marche.

A. CHIFFRES CLÉS 2020 -2025

(TND 000)	2021	2022	2023	2024	2025	ÉVOLUTION 24/25
Total Bilan	3 975 008	4 177 575	4 552 517	5 175 899	5 644 261	+9,05%
Dépôts et Avoirs Clientèle	3 084 803	3 176 294	3 393 517	3 779 710	3 910 652	+3,46%
Créances sur la Clientèle (nettes de provisions)	2 542 620	2 820 966	2 963 958	3 290 048	3 514 826	+6,82%
Produit Net Bancaire	263 009	293 072	302 179	320 707	351 026	+9,45%
Dotations aux Provisions	-5 309	-4 999	-15 866	-12 869	-17 092	+15,62%
Résultat Net (après impôts)	37 608	59 215	52 929	54 093	65 851	+21,74%
DIVIDENDES	15 001	25 001	25 001	25 000	26 001*	+4,00%
Capitaux Propres	447 199	491 413	519 340	548 431	589 280	+7,45%
Coefficient d'Exploitation	75,95%	65,28%	67,76%	68,80%	68,34%	Amélioration de 46Bp
Rentabilité des Fonds Propres (ROE) (avant répartition)	8,41%	12,05%	10,19%	9,86%	11,17%	+13,30%
ROA	0,95%	1,42%	1,16%	1,05%	1,17%	+11,63%
Ratio de Solvabilité	12,94%	12,89%	12,70%	12,10%	14,55%	+20,25%
Taux de créances accochées	6,62%	5,91%	5,46%	5,00%	5,00%	Stable
Taux de couverture des créances accochées	82,00%	82,20%	80,55%	76,42%	73,22%	-4,19%
Loan to Déposit	103,00%	113,15%	111,01%	115,70%	114,46%	-1,07%
LCR	472,67%	317,21%	344,01%	195,40%	153,94%	-21,22%
EFFECTIF	1 125	1 146	1 172	1 177	1 311	+11,38%
NOMBRE D'AGENCES	102	102	102	102	92	-9,80%

*Sous réserve de l'approbation de l'AGO du 28 avril 2026

B. PRINCIPALES RÉALISATIONS 2025

En 2025, l'UBCI a enregistré des performances en nette progression, traduisant le renforcement de sa dynamique commerciale et la consolidation de ses équilibres financiers. Les chiffres clés présentés ci-après illustrent l'évolution des principaux indicateurs d'activité, de rentabilité et de solidité financière de la Banque.

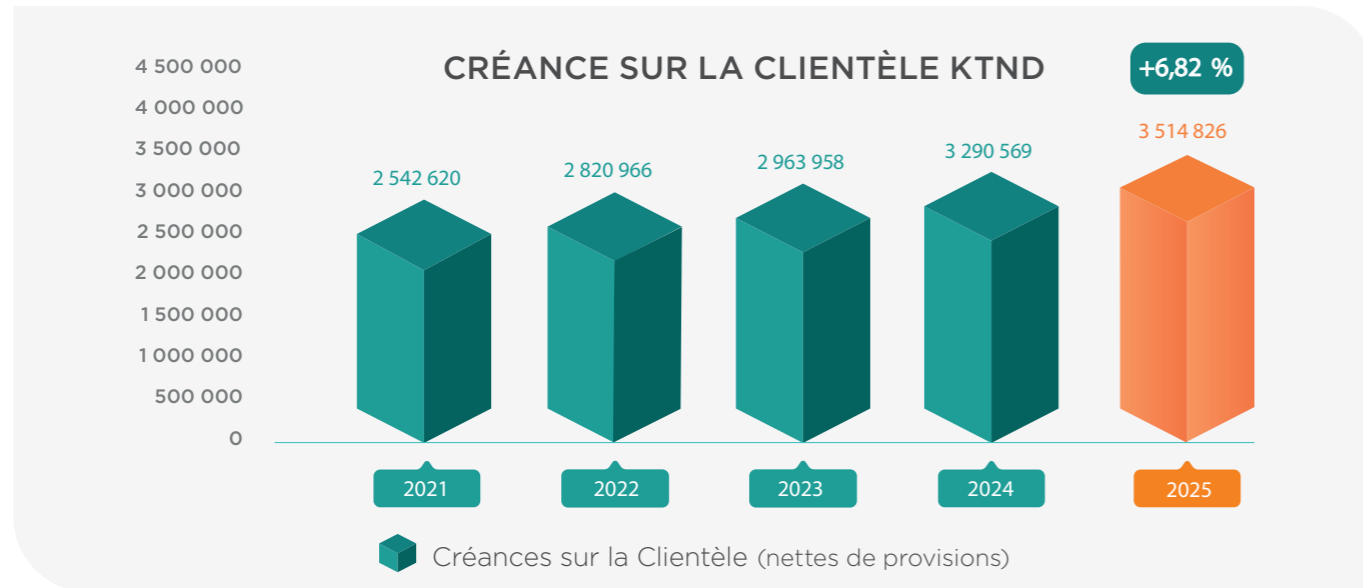
08

RÉSULTATS

Les crédits à la clientèle

En 2025, l'UBCI s'est nettement démarquée au sein du secteur bancaire tunisien en affichant une **croissance soutenue des crédits proche de 7%**, portant l'encours total au-delà de **3,5 milliards de dinars** en fin de période. Cette performance est d'autant plus significative qu'elle s'inscrit dans un environnement sectoriel caractérisé par un **ralentissement marqué de l'activité de financement**, la progression moyenne des crédits des principales banques cotées s'établissant autour de **1%** seulement.

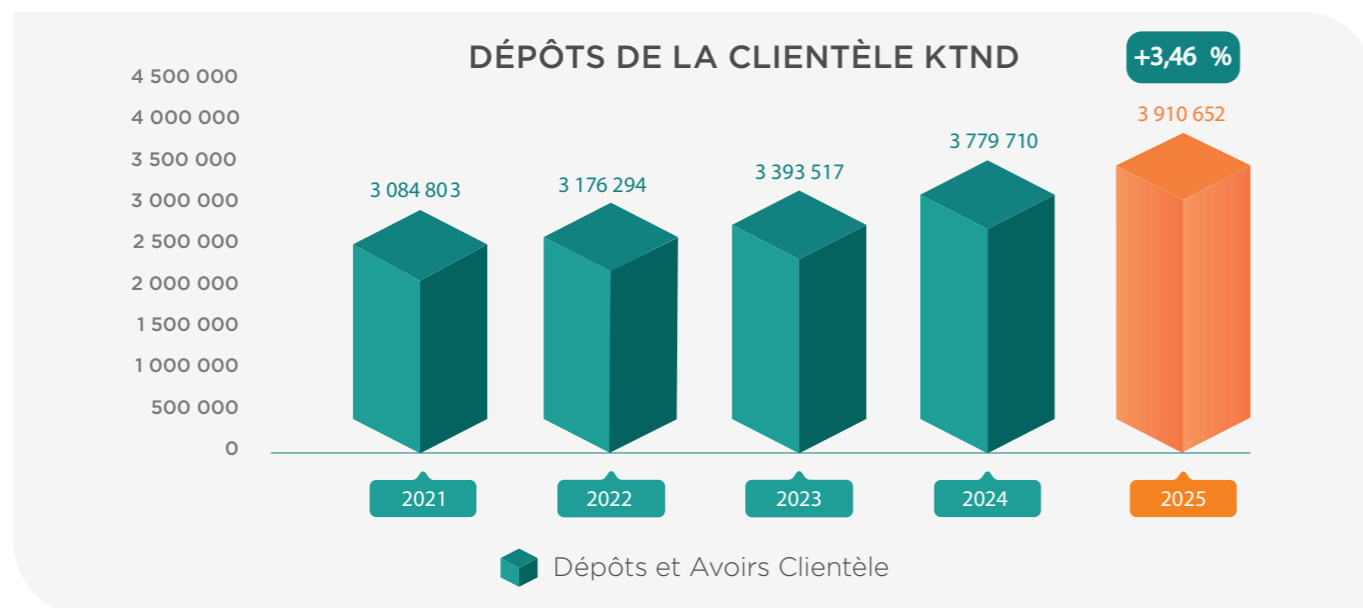
À travers cette croissance, l'UBCI confirme son **engagement affirmé en faveur du financement de l'investissement et de l'économie réelle**, contribuant activement au soutien de la création de valeur, au renforcement du tissu économique et à l'accompagnement durable de ses clients dans un contexte économique exigeant et en constante évolution.



Les dépôts et avoirs de la clientèle

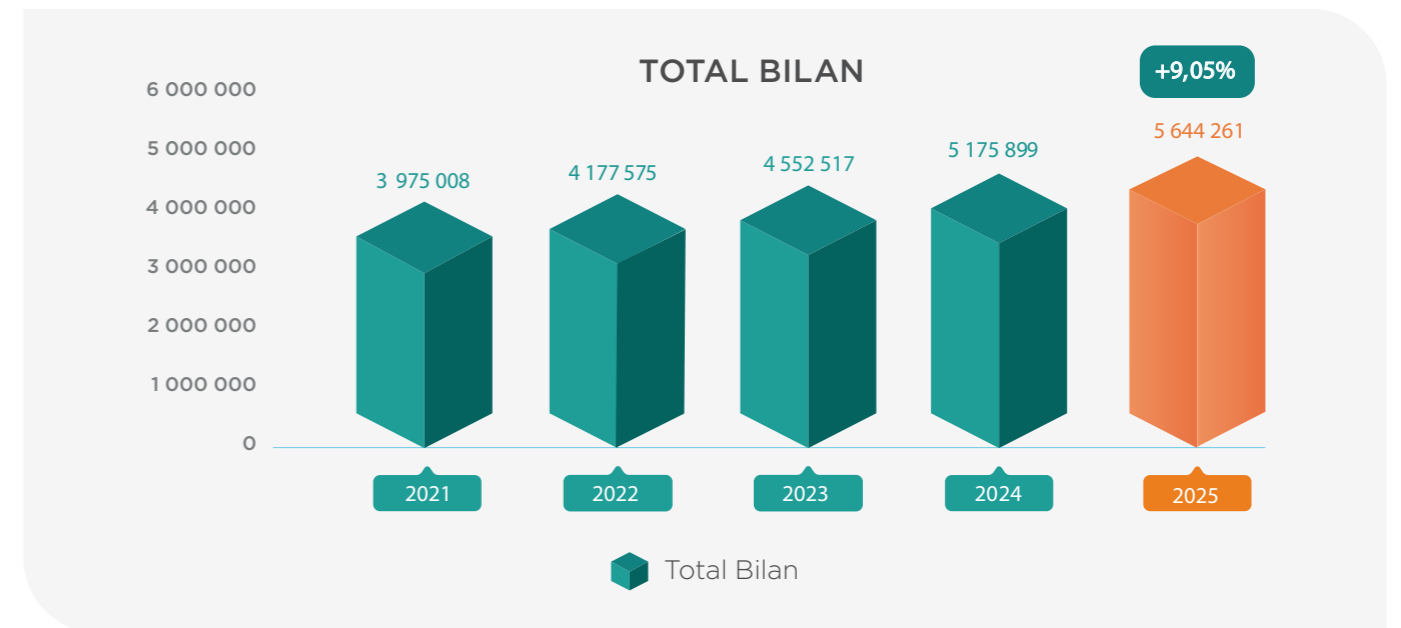
En 2025, les ressources collectées auprès de la clientèle ont atteint 3 910 millions de dinars en fin de période, enregistrant une progression de 3,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution positive traduit la confiance renouvelée de la clientèle dans la solidité financière de l'UBCI ainsi que l'attractivité de son offre de produits d'épargne et de dépôts.

La croissance des ressources confirme également la capacité de la banque à mobiliser durablement l'épargne dans un environnement concurrentiel et marqué par des tensions sur la liquidité du système bancaire. Elle constitue un levier essentiel pour le financement de l'activité de crédit, contribuant à un équilibre maîtrisé entre emplois et ressources et renforçant la résilience du modèle de financement de l'UBCI.



Le Bilan

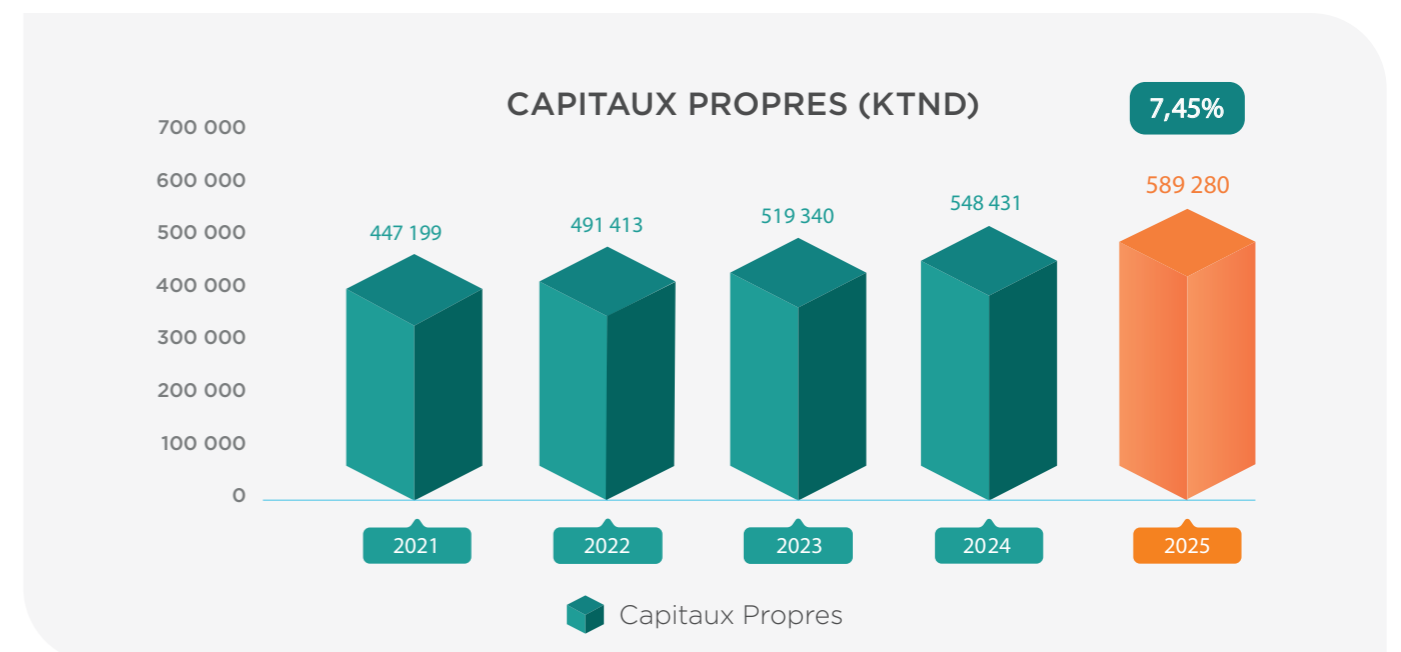
Au terme de l'exercice 2025, l'UBCI a poursuivi sa dynamique de croissance, affichant une hausse de plus de 9% de son Total Bilan, lequel s'est établi à 5 644 millions de dinars. Cette évolution traduit la solidité de la structure financière de la banque ainsi que sa capacité à développer ses activités dans un environnement économique et bancaire exigeant.



Evolution des Capitaux propres

Avant affectation du résultat, les capitaux propres de l'UBCI se sont établis à 589 280 KTND au 31 décembre 2025, contre 548 431 KTND à fin 2024, enregistrant ainsi une progression de près de 7,5 %.

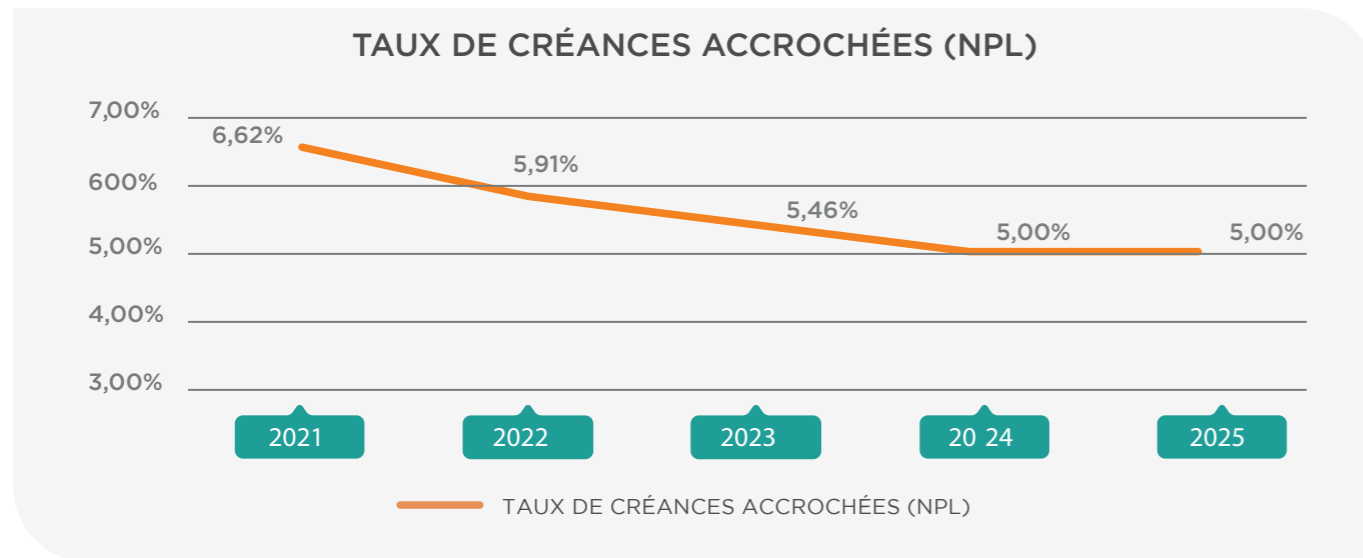
Cette évolution positive s'inscrit dans une dynamique continue de renforcement des fonds propres, traduisant la solidité financière, la capacité bénéficiaire et la discipline de gestion de la Banque. Elle conforte également le niveau de solvabilité de l'UBCI et lui permet de disposer de marges de manœuvre adéquates pour accompagner le développement de ses activités, tout en respectant les exigences prudentielles et réglementaires en vigueur.



Les risques

UNE GESTION DU RISQUE RIGOUREUSE ET PERFORMANTE

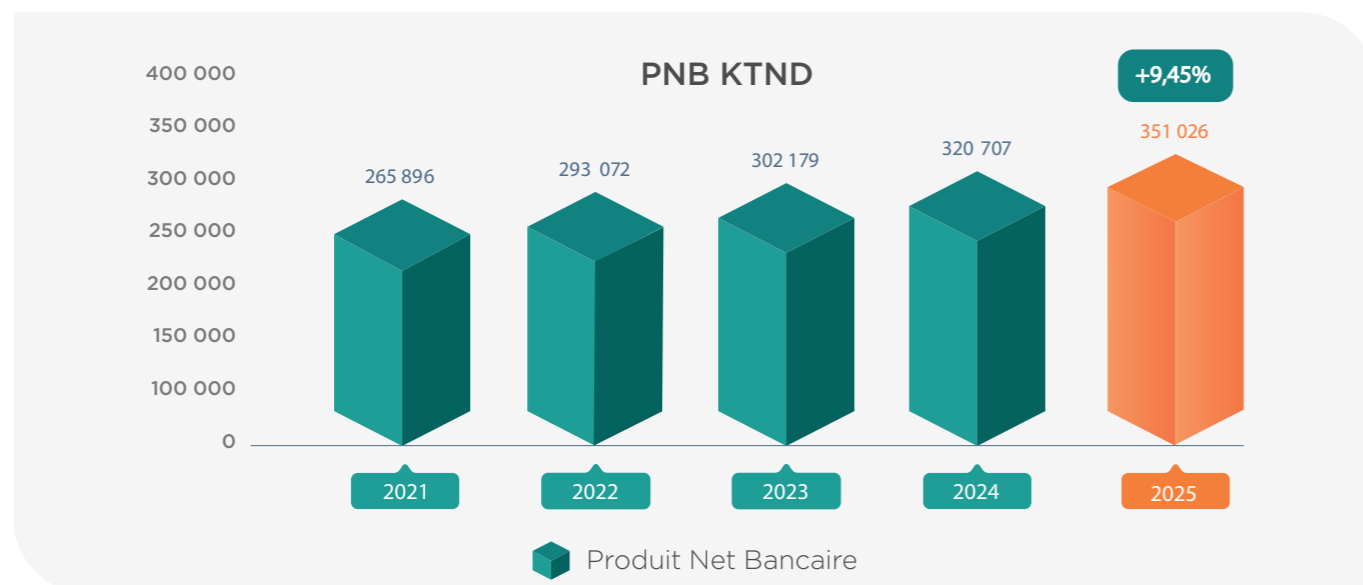
L'UBCI continue d'affirmer l'efficacité et la robustesse de son modèle de gestion des risques, reconnu comme l'un des plus performants du secteur bancaire. S'appuyant sur une politique prudente d'octroi de crédits, des processus d'analyse approfondis et un suivi étroit du recouvrement des créances, la banque a poursuivi l'amélioration de la qualité de son portefeuille. En 2024, le taux de créances classées (NPL) s'est maintenu à un niveau maîtrisé de 5%, traduisant une gestion rigoureuse du risque de crédit et une dynamique favorable en matière de prévention et de traitement des risques. Parallèlement, le taux de couverture des créances par les provisions s'est établi à 73,22%, reflétant une politique de provisionnement prudente.



Le Produit Net Bancaire

En 2025, le Produit Net Bancaire (PNB) de l'UBCI a progressé de 9,45%, reflétant une évolution favorable de l'activité bancaire. Cette performance s'appuie sur un niveau élevé de produits d'exploitation bancaire, qui se sont établis à 570 590 KTND, tandis que les charges d'exploitation bancaire ont été contenues à 219 564 KTND.

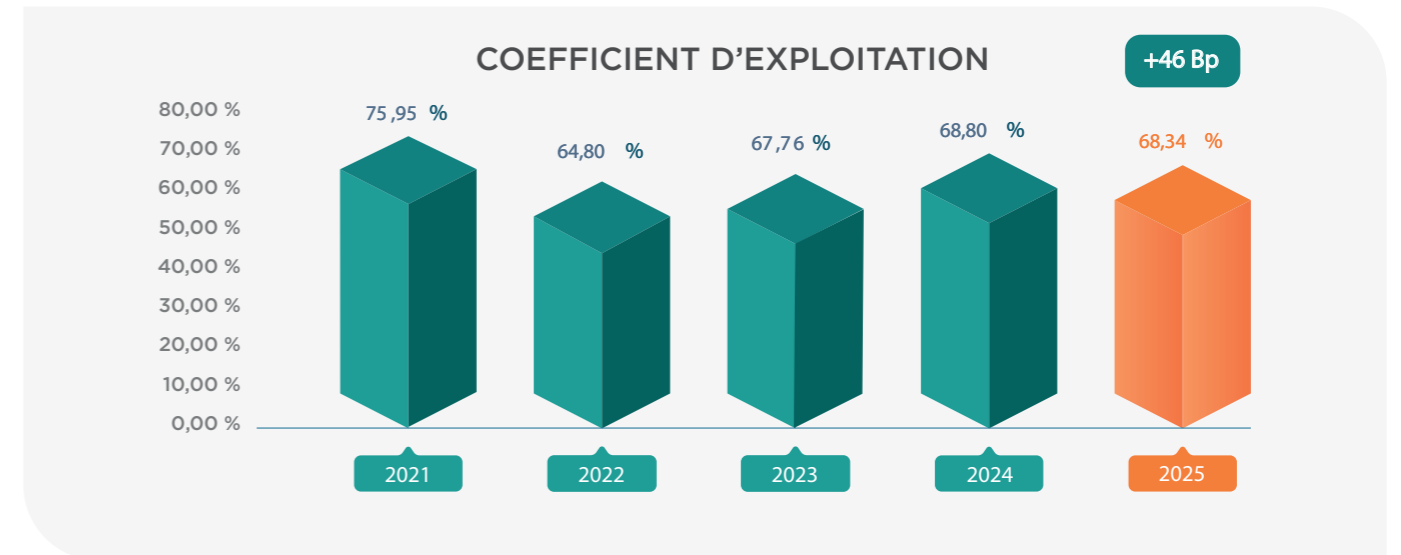
L'amélioration du PNB traduit ainsi un équilibre maîtrisé entre la génération des revenus et la structure des charges, permettant à la Banque de dégager une création de valeur accrue. Cette évolution renforce la capacité de l'UBCI à soutenir la rentabilité de ses activités et à consolider ses fondamentaux financiers dans un environnement opérationnel exigeant.



Le Coefficient d'exploitation

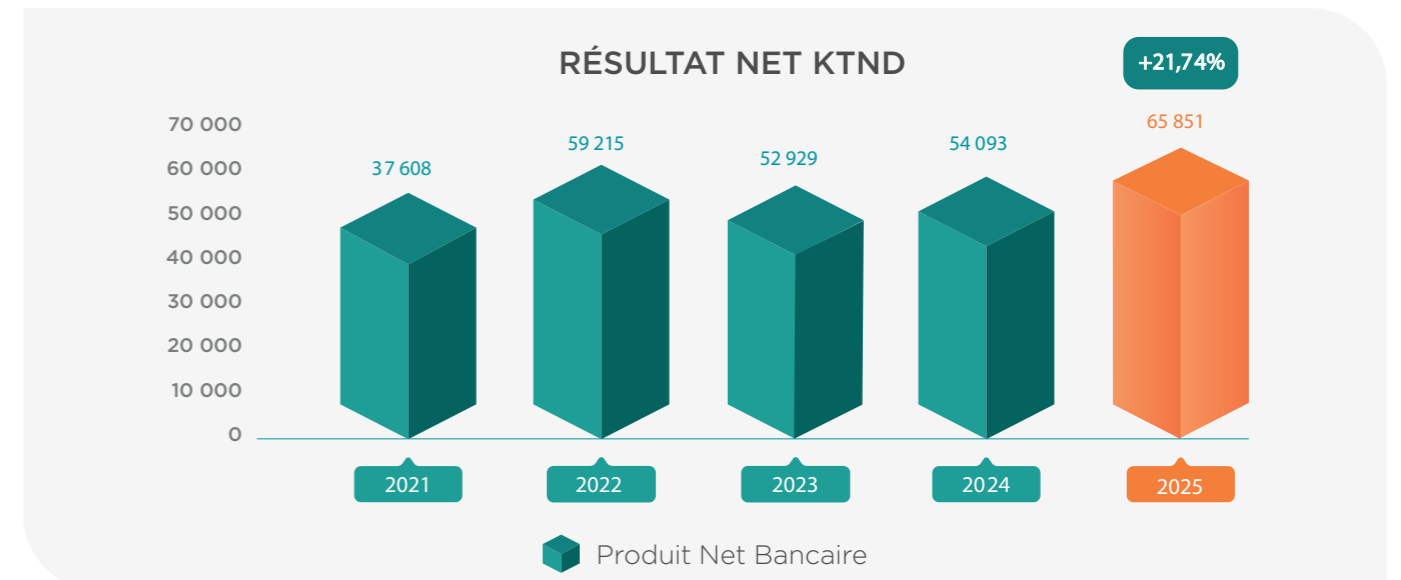
Au titre de l'exercice 2025, le coefficient d'exploitation de l'UBCI s'est établi à 68,34 %, en amélioration par rapport à 2024. Cette évolution favorable traduit une meilleure efficacité opérationnelle, résultant d'une progression maîtrisée des charges au regard de la croissance de l'activité.

Toutefois, ce niveau demeure relativement élevé, s'expliquant en grande partie par la phase de transformation profonde que traverse actuellement la Banque. Celle-ci est engagée dans un cycle d'investissement structurant, marqué par la modernisation de ses systèmes, l'adaptation de son organisation et la mise en place de nouveaux leviers opérationnels, appelés à générer des gains d'efficacité durables à moyen terme.



Le Résultat Net

Au titre de l'exercice 2025, le résultat net de l'UBCI s'est établi à 65 851 K TND, contre 54 093 K TND à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une progression de près de 22 %. Cette amélioration significative illustre la résilience financière de la Banque ainsi que l'efficacité des actions engagées en faveur du renforcement de sa rentabilité, de l'optimisation de la performance opérationnelle et de la maîtrise des risques, dans un contexte économique et réglementaire exigeant.



Le Plan Stratégique

EN M TND	RÉALISÉ 2025	PRÉVISION 2026	PRÉVISION 2027	PRÉVISION 2028	PRÉVISION 2029
Produit Net Bancaire	351	384	432	510	609
Net des intérêts	184	192	239	287	353
Commissions et autres	167	191	194	222	256
Frais de gestion	239	267	272	296	335
Coefficient d'exploitation	68 %	67 %	63 %	58 %	55 %
Autres produits et charges d'exploitation	4	4	4	4	4
Résultat avant impôts brut	109	121	164	218	278
Coût du risque	22	15	39	49	61
Résultat avant impôts	87	106	124	169	217
Impôts	26	40	49	66	85
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires et extraordinaires	-2	-	-	-	-
Résultat net	66	67	75	102	132

Pour la période 2025-2029, le plan stratégique de l'UBCI vise l'atteinte d'un résultat net de **132 millions de dinars** à l'horizon 2029, contre **66 millions de dinars** réalisés en 2025. Cet objectif repose sur la mise en œuvre progressive du plan stratégique engagé dès l'exercice précédent, lequel s'articule autour du renforcement de l'excellence opérationnelle, de l'amélioration durable de la rentabilité, de l'optimisation de l'efficacité globale et de la consolidation du positionnement de la Banque.

C. LE COMPTE DE RÉSULTAT

	NOTES	EXERCICE CLOS LE 31/12/2025	EXERCICE CLOS LE 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE:			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	5.20	391 450	368 838
PR 2 - Commissions	5.21	76 381	77 855
PR 3 / CH 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.22	62 514	25 723
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.23	40 245	47 438
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		570 590	519 854
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.24	-207 255	-189 336
CH 2 - Commissions encourues		-12 309	-9 811
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-219 564	-199 147
PRODUIT NET BANCAIRE		351 026	320 707
PR 5 / CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	5.25	-20 614	-17 829
PR 6 / CH 5 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.26	3 522	4 960
PR 7 - Autres produits d'exploitation		129	241
CH 6 - Charges de personnel	5.27	-148 288	-135 220
CH 7 - Charges générales d'exploitation	5.28	-68 507	-75 229
CH 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations		-23 082	-10 186
RESULTAT D'EXPLOITATION		94 186	87 444
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	5.29	-1 967	3 671
CH 11 - Impôts sur les sociétés	5.30	-26 368	-37 022
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		65 851	54 093
PR 9 / CH 10 - Pertes provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		65 851	54 093
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		65 851	54 093
RESULTAT PAR ACTION (DT)	5.31	3,292	2,704



En 2025, l'action UBCI a enregistré un rendement total de 63.02%. Courant l'année, le cours a fluctué entre 18.45 TND au plus bas et 34.20 TND au plus haut.

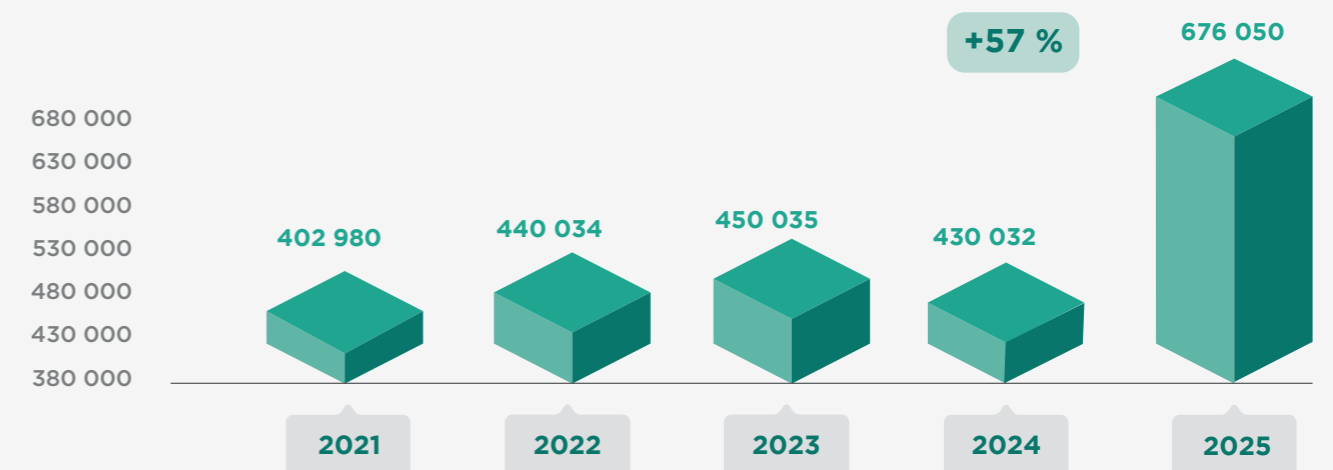


En 2025, le volume total des échanges sur le titre UBCI s'est établi à 383 523 titres, pour un montant global de 10 millions de dinars. Le ratio Cours/Bénéfice (**PER**) s'élève à **12.3**, tandis que le **Bénéfice Par Action (BPV) atteint 1.27 dinar**. À la clôture de l'exercice, la **capitalisation boursière** de l'UBCI s'est fixée à **676 millions de dinars**, en nette progression par rapport aux 430 millions enregistrés fin 2024, soit une hausse de **+57%**. Cette évolution permet à la Banque de gagner deux rangs et de se positionner au 7^e rang des capitalisations boursières parmi les établissements bancaires cotés.

ACTION UBCI	2021	2022	2023	2024	2025
PLUS HAUT (TND)	20,15	23,10	24,13	24,56	34,20
PLUS BAS (TND)	19,50	19,8	20,5	21,00	18,45
COURS MOYEN DU MOIS DE DÉCEMBRE (TND)	19,93	22,49	22,68	21,20	33,68
COURS AU 31/12 (TND)	19,80	22,00	22,50	21,50	33,80
CAPITALISATION BOURSIÈRE AU 31/12 (Mille TND)	396 030	440 034	450 035	430 033	676 051
DIVIDENDE (TND)	0,75	1,250	1,250	1,250	1,300*
RENDEMENT SUR VALEUR NOMINALE (Dividende / Valeur Nominale)	15,00%	25,00%	25,00%	25,00%	26,00%
DIVIDEND YIELD (rendement du dividende)	3,79%	5,68%	5,55%	5,81%	3,84%

* Sous réserve d'approbation de l'AGO du 28/04/2026

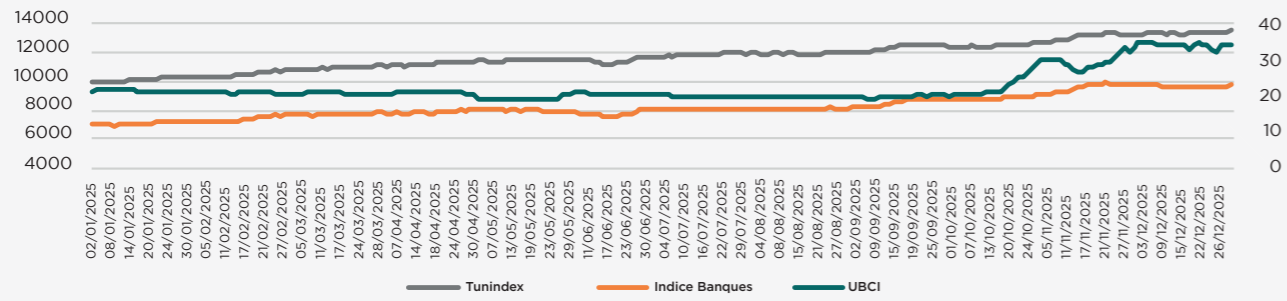
CAPITALISATION BOURSIÈRE



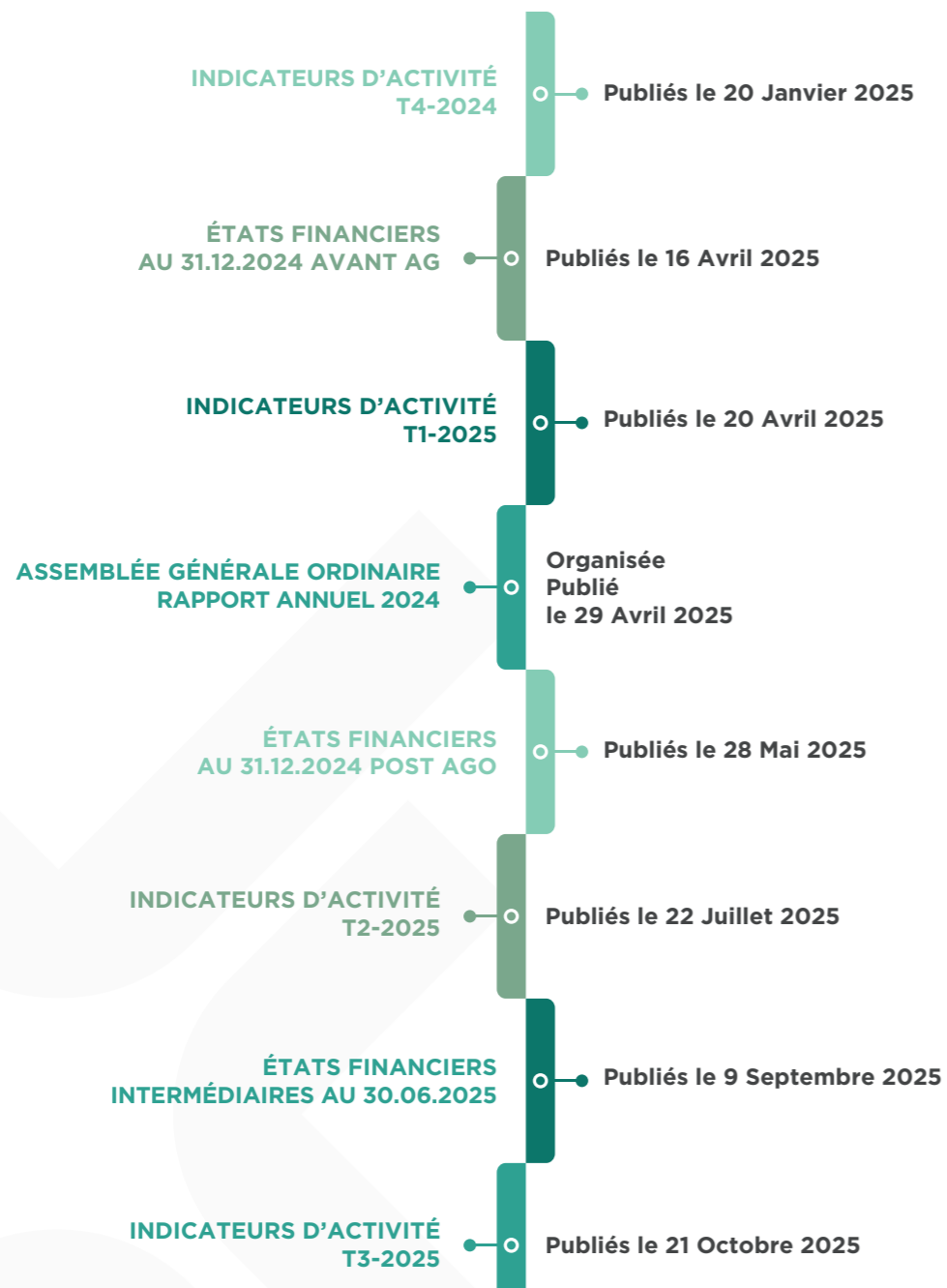
09

TABLEAU DE BORD
DE L'ACTIONNAIRE

EVOLUTION DU TITRE UBCI EN 2025



CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE



10

PÔLE BUSINESS



L'UBCI réaffirme son engagement à maintenir une croissance commerciale dynamique, en tirant parti de la réorganisation de son réseau commercial. Cette structure, axée sur la spécialisation et la synergie, renforce la qualité relationnelle et favorise l'innovation. Tout en poursuivant son développement, la banque veille à une gestion optimale des risques, assurant ainsi la solidité de ses activités financières.



A. LE RÉSEAU COMMERCIAL

La Banque a choisi une approche centrée sur la synergie et le cross-sell au profit d'une plus grande proximité et satisfaction client.

Le réseau commercial de l'UBCI est structuré autour de cinq Directions Régionales : Tunis Nord, Tunis Sud, Cap Bon, Sahel et Sud. Cette organisation territoriale vise à renforcer la proximité avec les clientèles Retail et TPME à travers le réseau d'agences, tout en s'appuyant sur l'expertise des chargés de comptes des Centres d'Affaires ainsi que sur les compétences des différentes lignes métiers spécialisées.

Dans le cadre de la nouvelle segmentation adoptée par la banque, le segment TPME regroupe les entreprises réalisant un chiffre d'affaires compris entre 3 et 30 millions de dinars.

Cette approche dans l'accompagnement, personnalise l'offre pour chaque segment de clientèle et diversifie les solutions de financement avec une gamme de services financiers et extra-financiers. Les clients bénéficient ainsi d'un conseil financier et de l'expertise sectorielle de chargés d'affaires, mis au service de leurs projets de développement.

Engagée et responsable, la Banque déploie, à travers son réseau commercial, une offre structurée destinée à l'ensemble des segments du Retail, couvrant aussi bien les clients que les prospects. Elle renforce également sa présence au sein des universités, afin d'accompagner les étudiants dans la construction de leur parcours académique, notamment en mettant à leur disposition des solutions de financement adaptées et responsables. Le Département du Réseau Commercial occupe une place centrale dans le projet EMERGENCE de la Banque. Plusieurs axes prioritaires ont été définis - et pour certains déjà engagés en 2025 - afin de renforcer sa contribution aux revenus et aux résultats, tout en offrant une expérience client nettement améliorée. Ces axes portent notamment sur : l'adaptation du maillage du réseau d'agences, le renforcement de la productivité commerciale, la refonte et la digitalisation du parcours client, la modernisation de l'offre produits, ainsi que la poursuite d'une dynamique maîtrisée sur le segment TPME.

Performances commerciales

Les encours moyens de ressources à vue non rémunérées en dinars ont enregistré une progression de **12,2%**, tandis que les encours moyens de crédits ont augmenté de **8,1%**. Cette dynamique est portée principalement par la croissance des crédits d'investissement, du leasing et des financements liés au cycle d'exploitation de nos clients.

Sur les marchés Retail et TPME, la Banque a adopté une politique de rémunération mesurée sur les placements à terme, privilégiant parallèlement la croissance des dépôts globaux. Cette orientation repose sur le développement du transactionnel et l'augmentation des flux captés, permettant de renforcer les ressources non exposées aux effets de surenchère sur les coûts.

Marché des TPME

Consciente de l'importance de l'écosystème des TPME en Tunisie, la Banque accorde une grande importance au développement du marché des TPME et élabore un modèle d'accompagnement spécifique pour répondre à leurs besoins.

La réorganisation de l'activité commerciale de la Banque, à travers l'unification des réseaux régionaux au sein d'un seul département, a permis de regrouper sous un pilotage harmonisé les segments TPE et PME, auparavant répartis entre les départements Retail et Corporate. Cette restructuration a contribué à une meilleure cohérence du modèle d'accompagnement et de l'offre dédiée, au bénéfice de ces segments de clientèle.

Ce modèle intégré repose sur des solutions de financement et d'investissement adaptées, ainsi que sur un suivi spécialisé répondant aux besoins spécifiques de ce marché.

Cet accompagnement est renforcé par l'amélioration des outils de gestion des risques et par le développement des synergies entre les différents métiers de la Banque, notamment le factoring, le leasing, le cash management et le trade.

Grâce à ces synergies, la dynamique commerciale s'est poursuivie en 2025, avec une progression significative des encours moyens. Les ressources à vue non rémunérées en dinars ont enregistré une hausse de **16,2%**, tandis que les encours moyens de crédits ont augmenté de **22,2%**, portés principalement par les crédits d'investissement et les financements du cycle d'exploitation des clients TPME.

Crédit Conso UBCI

Le Crédit Conso UBCI, en tant que première plateforme de crédits scorés dans le pays, permet aux enseignes partenaires d'offrir à leur clientèle une solution de financement pour l'achat de produits en magasin.

Il s'agit d'une activité de crédits à la consommation en B to B, disponible auprès des principales enseignes de la grande distribution, ainsi qu'auprès d'une sélection de partenaires. Cette offre est ouverte tant aux clients de l'UBCI qu'aux non-clients, proposant des modalités d'octroi flexibles avec une réponse immédiate à distance. En 2024, les marchés cibles ont été élargis afin d'intégrer de nouveaux secteurs d'activité, notamment l'enseignement privé (primaire, secondaire et universitaire), les initiatives liées à l'énergie durable, les matériaux de construction, les agences de voyages, les opérateurs de télécommunications ainsi que le secteur de la santé. Cet élargissement s'est avéré particulièrement porteur en 2025, se traduisant par une progression significative du nombre de partenaires **(+62%)** ainsi que des volumes produits **(+44%)**.

B. LE CORPORATE BANKING

Le Département du Corporate Banking se réorganise afin de mieux se positionner sur les différents segments de son Marché

En 2025, l'UBCI a confirmé son positionnement de banque de référence sur les activités de Corporate Banking. Cette performance repose sur l'expertise reconnue de ses équipes, capables d'accompagner aussi bien les entreprises locales que les groupes multinationaux dans la gestion de leurs enjeux financiers et opérationnels. Grâce à cette maîtrise, la Banque continue d'offrir à ses clients un accompagnement global, combinant conseils financiers et non financiers, solutions de financement, dispositifs liés au développement durable, ainsi que des services de Trade et de Cash Management répondant aux meilleurs standards du marché.

Le dispositif commercial, structuré autour d'une spécialisation poussée couvrant les Larges Corporate, les Multinationales et les Institutionnels & Institutions Financières, garantit une prise en charge personnalisée. Il s'appuie à la fois sur la proximité humaine et sur des outils digitaux performants, renforçant l'efficacité commerciale et la qualité de la relation.

Performances commerciales

L'activité Corporate Banking a enregistré des indicateurs remarquables au cours de l'exercice 2025 :

- Les encours moyens de ressources affichent une progression notable de **16,2%**, tout en maintenant un coût de collecte maîtrisé.
- Les encours moyens de crédits progressent de **28,6%**, portés principalement par la dynamique des financements en TND. Cette croissance témoigne d'un engagement constant de la Banque au service du financement de l'économie nationale.
- Le coût du risque reste contenu à un niveau satisfaisant, confirmant la qualité du portefeuille et l'efficacité des dispositifs de suivi et de gestion du risque.
- L'écart entre les ressources et les emplois évolue favorablement, consolidant la capacité de l'UBCI à poursuivre le financement de ses clients et à soutenir la croissance de leurs activités.

C. LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Portée par des expertises métiers reconnues et par l'engagement de ses équipes, l'UBCI poursuit son ambition de devenir le partenaire de confiance et de référence des entreprises tunisiennes, au service de ses clients et prospects.

La Bancassurance

La Bancassurance : un levier stratégique de croissance.

L'UBCI poursuit le développement de son offre en enrichissant son portefeuille avec une nouvelle gamme de produits de prévoyance, de capitalisation et d'assistance, destinée aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises. Cette évolution permet de renforcer la position de la Banque sur le marché de la Bancassurance, tout en proposant des solutions plus adaptées aux besoins de sa clientèle.

La Bancassurance constitue l'un des axes stratégiques majeurs pour le développement de l'activité. À la fin de l'année 2025, la Banque a lancé un plan stratégique ambitieux couvrant la période 2025-2029. Ce plan vise à intensifier l'accompagnement de proximité de la force de vente, à élargir l'offre par une gamme renouvelée de produits de prévoyance et d'épargneassurance, ainsi qu'à digitaliser le parcours client en s'appuyant sur les performances du nouveau système d'information. L'objectif est de proposer une offre plus complète, plus diversifiée et mieux alignée sur les attentes du marché.

En 2025, cette activité a enregistré une progression favorable du Produit Net Bancaire (PNB) de **2%** par rapport à 2024, confirmant son rôle moteur dans la dynamique de croissance de la Banque.

Leasing & Factoring

LEASING

En 2025, une dynamique commerciale soutenue a été déployée sur l'activité Leasing, aussi bien sur les segments Retail que Corporate. Cette mobilisation s'est traduite par une progression de 10% des mises enoyer par rapport à 2024.

La forte croissance de l'encours global résulte de la stratégie commerciale adoptée, reposant sur la

diversification et l'élargissement des biens et secteurs financés. Couplée à une gestion rigoureuse du taux de créances accrochées, cette approche a permis de renforcer notre positionnement sur le marché, d'accroître notre part de marché et de générer une hausse significative du Produit Net Bancaire (PNB) à fin décembre 2025.

L'équipe Leasing continuera d'accompagner l'ensemble du dispositif commercial en 2026 à travers :

- ▷ des visites conjointes pour optimiser la couverture terrain,
- ▷ un ciblage stratégique des opérations et des deals à fort potentiel,
- ▷ un suivi rapproché des prescripteurs, concessionnaires et clients, qu'ils soient existants ou nouveaux prospects.

FACTORING

L'activité Factoring affiche, pour sa part, une quasistabilité des encours et du PNB par rapport à 2024.

Toutefois, l'année a été marquée par l'identification d'opportunités prometteuses, nourries par les efforts de ciblage indirect et par les effets de synergies croisées avec les autres métiers de la Banque.

Ces leviers offrent des perspectives de développement intéressantes pour renforcer l'activité au cours des prochains exercices.

Trade Finance

En 2025, l'UBCI a consolidé son rôle d'acteur clé du commerce international grâce à un modèle Trade résilient, une dynamique soutenue sur l'export et un renforcement de ses partenariats internationaux.



LE TRADE, QU'IL SOIT MATÉRIEL OU FINANCIER, DEMEURE UN LEVIER STRATÉGIQUE MAJEUR DE LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX. IL CONSTITUE À LA FOIS UN MOTEUR DE CROISSANCE POUR LA BANQUE ET UNE ACTIVITÉ NÉCESSITANT UNE MAÎTRISE RIGOREUSE DES RISQUES, DANS UN ENVIRONNEMENT MARQUÉ PAR DES CONTRAINTES ÉCONOMIQUES ET RÉGLEMENTAIRES ACCRUES. SON EFFICACITÉ REPOSE SUR LA SOLIDITÉ DU CADRE RÉGLEMENTAIRE, L'INNOVATION DIGITALE ET LA PERTINENCE DES STRATÉGIES MISES EN ŒUVRE.



PERFORMANCE 2025 : VOLUMES CONSOLIDÉS ET DYNAMIQUE RÉSILIENTE

En 2025, l'activité Trade a fait preuve d'une solide résilience dans un contexte exigeant, avec une consolidation des volumes sur les produits documentaires et une croissance significative sur certains segments clés.

→ Lettres de Crédit Import (LC Import) :

926 ouvertures ont été enregistrées pour un volume global de **906 MTND**, confirmant la place de l'UBCI parmi les acteurs de référence dans l'accompagnement des opérations d'importation.

→ Lettres de Crédit Export (LC Export) :

L'activité a enregistré une progression remarquable, atteignant **288 MTND** contre **145 MTND en 2024**, soit plus de **+100% en volume**. Cette croissance témoigne de la confiance accrue des exportateurs et de la capacité de la Banque à soutenir le commerce international.

Ces performances illustrent **la robustesse du modèle Trade** de l'UBCI et sa capacité à accompagner les entreprises dans un environnement économique en mutation.

RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

L'année a été marquée par la signature, en mai 2025, d'une **nouvelle ligne Trade avec Proparco**, venant compléter la ligne existante avec **l'EBRD**.

Cet appui de deux institutions financières internationales renforce :

- ▷ la capacité de financement des opérations documentaires,
- ▷ la crédibilité de l'UBCI auprès de ses contreparties étrangères,
- ▷ et son positionnement compétitif sur le marché du Trade Finance.

DIGITALISATION, QUALITÉ OPÉRATIONNELLE ET CONFORMITÉ

La stabilisation du portail client **Utrade**, après la migration de janvier 2025, a permis d'améliorer de manière significative :

- ▷ l'expérience utilisateur,
- ▷ la fluidité des processus, et les délais de traitement des opérations documentaires.

L'UBCI a également maintenu une **gestion rigoureuse des risques** et un **respect strict des exigences de conformité**, en cohérence avec ses objectifs prudentiels et les standards internationaux.

PERSPECTIVES

Les performances enregistrées reflètent l'engagement continu des équipes **Trade** et **Correspondent Banking**, mobilisées pour accompagner les clients dans leurs opérations internationales et capter les flux à forte valeur ajoutée.

Dans le cadre de la **Stratégie EMERGENCE 2029**, l'activité Trade renforcera encore sa dynamique en s'appuyant sur :

- ▷ le développement des partenariats internationaux,
- ▷ la montée en puissance des solutions digitales,
- ▷ et l'enrichissement de l'offre destinée aux entreprises actives dans le commerce extérieur.

En 2025, le Trade Finance a pleinement joué son rôle de levier stratégique pour l'UBCI, en soutenant les opérations importexport et en maintenant une relation de confiance avec les partenaires internationaux, malgré un contexte marqué par la notation souveraine, les défis du climat d'affaires et la migration vers le nouveau système d'information.

Le Cash management

Modernisation, Transition et Montée en Puissance des Solutions Digitales

En 2025, l'UBCI a poursuivi la transformation de son dispositif de Cash Management autour d'une offre modernisée, digitalisée et centrée sur l'optimisation des flux de trésorerie de ses clients entreprises. Soutenue par l'expertise de ses équipes technicomerciales et de ses Relationship Managers, la Banque a déployé de nouvelles solutions tout en consolidant l'adoption de ses outils existants, malgré une année marquée par une transition technologique majeure.

UNE TRANSITION STRATÉGIQUE : UCORT SUCCÈDE À CONNEXIS

L'année 2025 a été marquée par une transition technologique majeure vers UCORT. Cette évolution s'est traduite par une dynamique commerciale positive, illustrée par la hausse du nombre de contrats, tandis que les flux et transactions reflètent les effets temporaires liés à la période de migration et aux ajustements techniques :

- ▷ 85 contrats UCORT souscrits en 2025 (vs 58 en 2024, +47 %)
- ▷ 5,13 millions de flux (vs 7,12 millions en 2024)
- ▷ 1,06 million de transactions (vs 1,45 million en 2024)

Cette croissance du nombre de contrats témoigne de l'adhésion rapide des clients à la nouvelle plateforme et confirme la pertinence de la stratégie de renouvellement du dispositif.

Ubank UNE NOUVELLE SOLUTION DIGITALE

Lancé en 2025 en remplacement d'UBCI Net, UBANK a progressivement trouvé son rythme, avec une période d'adaptation nécessaire pour les utilisateurs lors de la transition entre les deux plateformes.

Conçu pour simplifier et moderniser l'accès aux opérations bancaires, ce service digital a enregistré une adoption encourageante dès sa première année :

- 245 nouvelles adhésions Corporate
- 1 003 nouvelles adhésions Professionnels

À travers UBANK, l'UBCI répond à un besoin croissant de digitalisation des services bancaires et d'accès simplifié aux opérations en ligne, tout en poursuivant ses efforts pour optimiser l'expérience utilisateur et renforcer l'efficacité de la plateforme.

FILE ACT : UN DÉMARRAGE PROMETTEUR AVEC DES VOLUMES SIGNIFICATIFS

Également introduit en 2025, **File Act** a été déployé pour automatiser l'échange sécurisé de fichiers structurés à forte volumétrie, notamment pour les virements salaires.

Dès sa première année, la solution a affiché une performance notable avec **plus de 110 millions de dinars** de flux canalisés via File Act, principalement liés aux opérations de paie

File Act s'affirme ainsi comme un levier puissant d'automatisation et d'amélioration des processus internes des entreprises clientes.

RÉUSSITE DU PASSAGE À LA NORME SWIFT ISO 20022

2025 a également marqué un tournant majeur avec la réussite du passage à la **norme SWIFT ISO 20022 (norme MX)**, appelée à remplacer l'ancienne norme MT.

Cette évolution renforce :

- ▷ la qualité des données,
- ▷ la richesse des informations échangées,
- ▷ la conformité internationale,
- ▷ la sécurité et l'automatisation des paiements.

Le passage réussi à la nouvelle norme SWIFT ISO 20022 marque une étape clé, consolidant la capacité de l'UBCI à offrir à ses clients une infrastructure de paiement modernisée, fiable et pleinement alignée aux standards internationaux.

DES PERFORMANCES SOUTENUES PAR L'ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

Audela des solutions techniques, la performance 2025 du Cash Management repose sur la mobilisation constante des équipes commerciales. Les technico-commerciaux et Relationship Managers ont joué un rôle déterminant dans :

- ▷ la gestion de la transition UCORT,
- ▷ l'accompagnement personnalisé des clients,
- ▷ la promotion des nouvelles solutions,
- ▷ la prospection et la fidélisation.



MALGRÉ LES DÉFIS LIÉS À LA MIGRATION TECHNOLOGIQUE, L'ANNÉE 2025 SE DISTINGUE PAR LA CONSOLIDATION DU CASH MANAGEMENT DE L'UBCI. LA MONTÉE EN PUISSANCE DE UCORT, LE SUCCÈS DES NOUVEAUX PRODUITS (UBANK ET FILE ACT), AINSI QUE LA RÉUSSITE DU PASSAGE À ISO 20022, POSITIONNENT LA BANQUE COMME UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE CAPABLE DE RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX ENJEUX DE TRÉSORERIE DES ENTREPRISES DANS UN ENVIRONNEMENT EN PLEINE DIGITALISATION.



La Banque Privée

La Banque Privée adopte une approche distinctive sur le marché tunisien, fondée sur un accompagnement sur mesure destiné à une clientèle patrimoniale exigeante. Elle conjugue gestion bancaire courante, conseil spécialisé et structuration patrimoniale afin d'assurer une valorisation durable des actifs confiés.

Cette approche holistique repose sur la mobilisation d'une équipe multidisciplinaire composée de spécialistes produits, de gestionnaires de mandats et d'experts en ingénierie patrimoniale. Ensemble, ils conçoivent et déploient des solutions adaptées, intégrant conseil stratégique, allocation d'actifs, structuration patrimoniale et optimisation fiscale, afin de répondre de manière globale et cohérente aux besoins de la clientèle privée.

La Banque Privée s'appuie sur une organisation dédiée, des processus rigoureux et des standards élevés de confidentialité et de sécurité, garantissant une qualité de service optimale.

Elle est structurée autour de trois centres spécialisés :

- ▷ un centre à Tunis, intégrant un banquier privé dédié à la gestion des grandes fortunes
- ▷ un centre à Sousse ;
- ▷ un centre à Sfax ;

Ces centres opèrent en étroite synergie avec leurs Directions Régionales respectives, assurant proximité, réactivité et excellence relationnelle.

D. LA SALLE DES MARCHÉS

Au cœur de l'innovation financière : La Salle des Marchés de l'UBCI, un partenaire stratégique pour une gestion proactive des risques et une diversification optimale des solutions de couverture.

Missions

La Salle des Marchés de l'UBCI se positionne comme un partenaire stratégique de référence, apportant à ses clients une expertise technique pointue pour une gestion proactive des risques et une diversification optimale des solutions de couverture.

La Salle des Marchés assure :

- La gestion du risque de change et du risque de taux pour les clients de la banque.
- La commercialisation et le suivi des produits de marché : produits de change, produits de taux et produits dérivés.
- L'accompagnement des entreprises dans la mise en place de stratégies de couverture adaptées à leurs activités et à leur profil de risque.

Principales activités

Dans un environnement marqué par une forte volatilité des marchés financiers et des risques de change persistants, l'accompagnement de la Salle des Marchés (SDM) constitue un levier stratégique pour la protection et la performance des entreprises clientes. La SDM joue un rôle essentiel dans la gestion proactive des risques auxquels sont exposés les importateurs, exportateurs et investisseurs tunisiens.

Grâce à son expertise technique, la SDM propose des solutions de couverture adaptées permettant aux entreprises de :

- ▷ Sécuriser leurs marges en neutralisant l'impact des fluctuations de devises ou de taux d'intérêt.
- ▷ Stabiliser leurs coûts d'approvisionnement, particulièrement pour les importations facturées en devises volatiles comme le dollar.
- ▷ Optimiser la valorisation de leurs flux export, en alignant la stratégie de couverture sur leurs échéances et leurs cycles d'exploitation.
- ▷ Renforcer leur visibilité financière et faciliter la planification budgétaire.

Au-delà de la fourniture d'instruments de couverture, la SDM assure un accompagnement de proximité : analyse des expositions, simulations de scénarios, recommandations personnalisées et veille continue sur les marchés. Cette approche permet d'orienter les clients dans leurs décisions financières, tout en améliorant leur résilience face aux chocs externes.

Dans un contexte de tensions sur les grandes devises et de pressions sur la balance commerciale, cet accompagnement devient un facteur clé de compétitivité pour les entreprises tunisiennes. En les aidant à mieux anticiper et maîtriser leurs risques, la SDM contribue directement à la sécurisation de leur performance opérationnelle, tout en soutenant la stabilité globale du portefeuille clientèle de la banque.

La salle des marchés n'a cessé d'élargir son offre commerciale en diversifiant les produits proposés, afin de mieux accompagner le développement de ses clients, et ce, en ligne avec l'évolution du cadre réglementaire et en harmonie avec les initiatives de la Banque Centrale visant à promouvoir une gestion proactive des risques, telles qu'énoncées dans la circulaire n° 2021/2 relative aux instruments de couverture contre les risques de change, de taux d'intérêt et des prix des produits de base.



A TRAVERS LE DESK TAUX DE LA SALLE DE MARCHÉ, L'UBCI A ÉTÉ LA PREMIÈRE BANQUE DE LA PLACE À COMMERCIALISER LES SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT.



Le swap de taux permet la couverture totale ou partielle du risque de taux sur le notionnel du sous-jacents exposé, qu'il soit en fixe ou en variable, et ce pour la totalité ou une partie de la durée d'exposition de nos clients. Grâce à cette offre, nos clients sont désormais capables de gérer le risque de taux porté sur leur bilan et ont la possibilité de le couvrir avec la Salle des marchés de l'UBCI.

Grâce à une diversification stratégique de ses produits et une approche commerciale de proximité, l'UBCI s'engage pleinement à répondre de manière ciblée et proactive aux besoins spécifiques de ses clients.

La diversification des produits de la salle et une stratégie commerciale de proximité, tant avec les commerciaux qu'avec les clients, a été mis en place afin de mieux répondre aux besoins de nos clients.

Des synergies ont été mises en œuvre pour permettre aux équipes de la salle des marchés de proposer des solutions adaptées, renforçant ainsi le rôle de partenaire de l'UBCI auprès de notre clientèle. Grâce à une gouvernance solide et une maîtrise rigoureuse des risques, les activités des marchés des capitaux ont continué à contribuer activement dans les résultats de la Banque.

Grâce à une stratégie clairvoyante, une offre enrichie et une disponibilité permanente de nos experts, la Salle des Marchés de l'UBCI continue d'être un levier de stabilité et de performance pour les entreprises de toute taille.

E. LE FUNDING

L'UBCI SE DISTINGUE COMME UN PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE DES BAILLEURS DE FONDS ÉTRANGERS, GRÂCE À SON ACTIVITÉ FUNDING, PLEINEMENT DÉDIÉE À LA CONSOLIDATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE SES PARTENARIATS STRATÉGIQUES.

L'objectif de cette activité est de contribuer au développement et à la croissance de la banque à travers la mise en œuvre de partenariats avec les institutions financières internationales et avec les bailleurs de fonds étrangers. Ceci passe par la mise en place de lignes de crédits à moyen et long terme avantageuses, par la participation à ces programmes financiers à forte valeur ajoutée comme les lignes de garantie Trade et les mécanismes de partage de risque, et par la mise en œuvre de programmes d'assistance technique et de mise à niveau.

Le « Funding » se présente comme étant le point d'entrée de la banque sur ce domaine spécialisé. Ceci permet une meilleure efficacité sur le plan opérationnel et pour la gestion des produits offerts par les Bailleurs de fonds avec un périmètre bien défini au niveau de la banque.

L'entité Funding accompagne le développement commercial des différentes lignes de métier de la banque notamment sur les chantiers stratégiques de la Finance Durable et de l'accompagnement de la clientèle des PME et TPME.

Parmi les réalisations de l'année 2025, et dans le cadre de l'économie durable, la banque a participé au premier programme de Finance verte GEFF initié par la Banque Européenne de Reconstruction de développement **BERD** en Tunisie. La Banque se positionne comme le partenaire privilégié de la BERD sur ce programme à travers la mise à disposition d'une ligne de crédit de **10 MEUR** et d'un fonds de subvention pour ses clients TPME/PME pour les accompagner dans leurs projets d'énergies renouvelables, de maîtrise d'énergie, de la préservation de l'eau et d'économie circulaire.

Début 2026 a été marqué par la mise à disposition, pour l'UBCI, d'une nouvelle ligne de crédit attractive de **130 MTND** accordée par la **BEI**, appuyée par une subvention de l'Union Européenne.

Cette ligne constitue un levier important pour accompagner les clients professionnels, TPME/PME et Corporate dans leurs besoins d'investissement et de fonds de roulement.

La Banque se positionne également comme un acteur important dans l'accompagnement de la croissance de sa clientèle TPME/PME à travers la mise à disposition de lignes de financement et de programmes d'assistance technique.

C'est dans ce cadre qu'une tournée régionale couvrant les principaux centres du pays (Nord, Cap-Bon, Sahel et Sud) a été organisée par la banque en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement **BEI**, pour proposer des solutions concrètes de financement, des outils pour améliorer la compétitivité internationale des PME, et un accompagnement personnalisé visant à renforcer leur intégration dans les chaînes de valeur exportatrices spécifiques à chaque région. Ceci s'inscrit dans le cadre du Trade and Competitiveness Program (TCP) lancé par la BEI.

Le TCP prévoit un dispositif de financement destiné aux entreprises des secteurs directement liés au renforcement des chaînes de valeur à l'export (l'agroalimentaire, l'automobile ou encore le textile). Il est également assorti de garanties pour couvrir le risque des institutions financières prêtes à jouer le jeu de canaliser l'octroi de leurs prêts vers des projets générateurs d'impacts sociaux ou environnementaux.

L'UBCI a participé également à plusieurs programmes de financement PME sur l'agriculture durable et notamment le programme **PRASOC**, pour lequel la banque a reçu un prix de distinction, et le programme TPME/PME de la **Banque Mondiale**, où plusieurs projets d'une valeur de **16 MTND** ont été mis en place.

La Banque renforce son accompagnement auprès de ses clients TPME et PME en mettant à leur disposition des lignes de financement spécifiques et bonifiées : la ligne Italienne, dédiée aux biens et services d'origine italienne, la ligne **Espagnole** pour les produits en provenance **d'Espagne**, et la ligne **Française** pour financer les biens et services d'origine française.

En se positionnant comme un acteur majeur sur le domaine de la Finance Durable, l'UBCI se présente comme un partenaire solide de ses clients à travers la ligne de crédit GEFF et le programme ADAPT.

Ce programme est financé par l'Union Européenne et supervisé par la Coopération Italienne pour promouvoir les projets à caractère durable et évoluant dans la chaîne de valeur agricole et de pêche. Plusieurs dossiers ont été mis en place par l'UBCI depuis la signature de la convention avec la Coopération Italienne en mai 2024.

La Banque sera partenaire sur la 2^{ème} phase du projet qui prévoit le déboursement de **8 millions d'euros** comme subvention aux fonds propres pour les investisseurs.

Sur le volet du Commerce international et pour consolider son rôle de pionnier, l'UBCI a été la première banque en Afrique du Nord à rejoindre le programme de Trade Finance de **Proparco**.

L'UBCI et Proparco ont signé un accord portant sur la mise en place d'une ligne de garantie de 30 millions d'euros. Cette opération contribuera à sécuriser les transactions et les échanges à l'international des entreprises tunisiennes, favorisant ainsi la création de valeur ajoutée et soutenant la croissance économique du pays.

Grâce à l'accompagnement financier, plusieurs programmes d'assistance technique ont été lancés avec les bailleurs de fonds internationaux. Leur objectif principal est de soutenir la banque et ses clients sur les thématiques durables (notions ESG, finance verte, transformation, etc.) ainsi que sur les aspects financiers et stratégiques (compétitivité, positionnement sur les secteurs porteurs, efficacité financière, business model, certification, etc.).



L'UBCI, acteur bancaire engagé pour une croissance responsable et durable.



Dans un contexte économique mondial marqué par des transformations profondes, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et le Développement Durable (DD) ne constituent plus une option, mais un levier stratégique de performance et de résilience. Les organisations sont aujourd'hui appelées à concilier création de valeur économique, impact social et sociétal positif et préservation de l'environnement.

Le développement durable, défini comme la capacité à répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures, s'inscrit au cœur des nouveaux modèles économiques. En 2015, l'adoption du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 par les Nations Unies a marqué un tournant majeur, avec la définition de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) destinés à construire un avenir plus inclusif, équitable et durable.

En effet depuis 2015, l'UBCI s'est inscrite pleinement dans cette dynamique en intégrant la RSE au cœur de sa stratégie globale. Première banque tunisienne labellisée « Engagé RSE », l'UBCI affirme son ambition de renforcer continuellement ses pratiques responsables et d'améliorer la transparence de son reporting, notamment à travers l'alignement sur les standards internationaux GRI, référence mondiale en matière de communication extra-financière.

Dans un environnement où les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) deviennent déterminants pour les investisseurs et les parties prenantes, la performance ne se mesure plus uniquement à l'aune des résultats financiers. Elle intègre désormais la maîtrise des risques, l'innovation durable, l'optimisation des ressources et la contribution au développement socio-économique.



Guidée par une culture d'éthique, d'intégrité et de responsabilité, la gouvernance de l'UBCI repose sur les meilleures pratiques internationales. La Direction RSE pilote l'ensemble des engagements de la banque à travers un plan d'action structuré, mobilisant toutes les entités et impliquant activement les collaborateurs dans la mise en œuvre des initiatives durables.

À l'UBCI, la RSE constitue un vecteur stratégique de la synergie entre les différentes entités en lien avec la responsabilité sociale et environnementale au sein de la banque.

L'UBCI LABELISÉE «ENGAGÉ RSE» ET RESPONSIBILITY EUROPE CSR BY AFNOR INTERNATIONAL

L'UBCI renouvelle son label « **Engagé RSE** » délivré par l'AFNOR et décroche la certification internationale « **Responsibility Europe** » CSR. La banque franchit une nouvelle étape dans son engagement en faveur du développement durable et de ses axes de responsabilité.

En septembre 2025, la banque annonce le renouvellement de son label « **Engagé RSE** » au niveau « **confirmé** » délivré par AFNOR Certification, organisme indépendant et expert, ainsi que l'obtention de la certification internationale « **Responsibility Europe** » CSR.

Déjà distinguée en 2022, l'UBCI confirme cette année ses progrès dans la mise en œuvre des principes de l'ISO 26000. Le label « **Engagé RSE** », basé sur une évaluation rigoureuse couvrant

plusieurs sites et de nombreux entretiens avec les parties prenantes, atteste de la qualité et de la crédibilité de ses pratiques. Il reconnaît l'engagement de la banque dans des domaines essentiels tels que la gouvernance, la relation client, l'implication dans les communautés et le développement local, les relations et conditions de travail, la protection de l'environnement, la loyauté des pratiques, et le respect des droits de l'homme.

Par ailleurs, la certification « **Responsibility Europe** », fruit d'une initiative du Groupe AFNOR (France), de l'INDR (Luxembourg) et d'Ecoparc (Suisse), place l'UBCI parmi les entreprises les plus exigeantes et pragmatiques en matière de RSE. Ces distinctions reconnaissent la rigueur et l'efficacité de la démarche RSE de la banque, illustrant sa capacité à transformer ses engagements en actions à fort impact.



A. RESPONSABILITÉ ECONOMIQUE

À l'UBCI, la responsabilité économique dépasse la simple performance financière. En 2025, elle se traduit par un engagement concret en faveur d'une croissance durable, inclusive et responsable.

La Banque soutient activement les Petites et Moyennes Entreprises (PME), accompagne l'innovation et l'entrepreneuriat, et participe au développement de projets à fort impact économique et social.

L'UBCI REJOINT LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES : UN ENGAGEMENT RENFORCÉ EN FAVEUR DES STANDARDS INTERNATIONAUX

L'UBCI franchit une étape historique dans son parcours de responsabilité sociétale en rejoignant officiellement le Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact), la plus importante initiative de durabilité au monde. En adhérant à ce cadre international, la Banque s'engage à intégrer les dix principes fondamentaux relatifs aux droits humains, aux normes du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption au cœur de sa stratégie et de ses opérations quotidiennes. Cette démarche volontariste ne se limite pas à une simple conformité ; elle traduit la détermination de l'UBCI à agir comme un catalyseur de progrès, alignant ses performances financières sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). En rejoignant cette communauté mondiale de leaders responsables, l'UBCI réaffirme son ambition de bâtir une économie plus inclusive et résiliente pour la Tunisie et les générations futures.



ACCOMPAGNEMENT DES START-UPS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES IPTIC

L'UBCI renforce son rôle de partenaire clé de l'innovation en accompagnant le programme «Impact des politiques d'emploi et création d'emplois dans les TIC en Tunisie», déployé à Tunis, Sousse et Sfax. Menée en collaboration avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et financé par l'Agence Coréenne de Coopération Internationale (KOICA), cette initiative dépasse le simple soutien financier pour offrir aux jeunes entrepreneurs un véritable écosystème de croissance.

À travers le mentorat et le transfert de compétences critiques, la Banque favorise l'émergence de start-ups à fort impact économique et social et propose des solutions de financements adéquats. Cet engagement témoigne de la volonté de l'UBCI de bâtir un tissu entrepreneurial résilient et durable, capable de transformer les idées novatrices en leviers de prospérité pour les régions et l'économie nationale.

PARTICIPATION AU FORUM AFRIQUE-FRANCE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

En avril 2025, l'UBCI a participé activement au Forum Afrique-France pour la Transition Écologique et Énergétique qui s'est tenu à Tunis, renforçant son rôle dans le développement durable et la finance verte. Cet événement a permis à la banque d'échanger avec des acteurs internationaux et des clients stratégiques, de partager ses initiatives en matière d'énergies renouvelables et de projets climatiques, et de s'aligner sur les meilleures pratiques pour accompagner la transition énergétique en Tunisie et en Afrique.



MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE CRÉDIT VERT - UBCI, BERD ET UNION EUROPÉENNE

Fruit d'une collaboration stratégique avec la **BERD et l'Union Européenne**, une ligne de crédit de **10 millions d'euros** a été déployée pour soutenir le financement de projets durables et verts à travers le programme GEF. Cet investissement majeur est spécifiquement dédié aux PME et start-ups tunisiennes engagées dans la transition énergétique, l'efficacité des ressources et les projets à fort impact environnemental. Par ce dispositif, l'UBCI renforce sa position de leader de la finance durable, offrant à ses clients les moyens concrets de transformer les défis climatiques en leviers de croissance. Cette initiative constitue un moteur essentiel pour l'émergence d'une économie nationale plus verte, résiliente et conforme aux standards internationaux.



PROMOUVOIR L'INCLUSION FINANCIÈRE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'UBCI confirme son engagement en faveur de l'inclusion financière en facilitant l'accès de tous aux services bancaires, et en consolidant son rôle de banque citoyenne. À ce titre, elle entretient des partenariats solides avec les principales institutions de microfinance du pays, dont Enda Tamweel, Tayssir, Advans, Microcred, AMEL et DAAM.

En 2025, cet engagement s'est renforcé avec l'octroi de 86 millions de dinars à ces partenaires, permettant à des milliers de personnes à revenus modestes de développer et de financer leurs initiatives économiques. À la clôture de l'exercice, les encours dédiés à ce secteur stratégique atteignent 209 millions de dinars.

Grâce à ce soutien d'envergure, l'UBCI s'affirme comme un acteur clé de l'inclusion sociale, faisant de la microfinance un véritable moteur d'autonomie, d'entrepreneuriat et de dynamisation de l'économie locale.

UN ENGAGEMENT RÉAFFIRMÉ DANS LE FINANCEMENT DURABLE

L'élan en faveur de la transition énergétique et écologique franchit un nouveau palier avec la consolidation des dispositifs de finance durable portés par l'UBCI.

Ce déploiement est complété par des financements ciblés via les programmes **PRASOC, ADAPT** avec le renouvellement de la ligne de **8 millions d'euros** et **la Banque Mondiale**, totalisant des investissements stratégiques pour le tissu économique national.

Au-delà du financement, l'UBCI investit dans le renforcement des capacités de ses clients PME et de ses collaborateurs, garantissant une maîtrise optimale des risques ESG pour une croissance pérenne et responsable.

DES PRATIQUES ÉTHIQUES ET RESPONSABLES DANS LE CHOIX DE NOS FOURNISSEURS

L'intégrité et la responsabilité guident chaque étape de la chaîne d'approvisionnement au sein de l'UBCI. À travers sa Charte RSE, la banque impose des standards pour garantir des conditions de travail sécurisées et le respect rigoureux des droits humains chez tous ses partenaires. Chaque fournisseur sélectionné s'associe formellement à cette démarche en signant une lettre d'engagement, validant ainsi son adhésion aux principes de responsabilité sociale de l'institution. En agissant comme un donneur d'ordre engagé, l'UBCI diffuse ses valeurs éthiques bien au-delà de ses propres murs, favorisant un écosystème économique plus juste et transparent.



B. RESPONSABILITÉ SOCIALE

À travers un dialogue social renforcé, la banque déploie des actions concrètes dédiées à l'amélioration de la vie sociale et au bien-être socioprofessionnel de ses collaborateurs. Cet engagement durable se traduit également par une stratégie de formation d'excellence, rigoureusement adaptée aux évolutions des métiers.

L'ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES-FEMMES

La parité et la mixité constituent des leviers de performance majeurs au sein de l'UBCI, qui affiche en 2025 une progression historique de ses indicateurs de diversité. Avec 53 % de femmes dans son effectif total (soit 704 collaboratrices sur 1311 employés), la banque dépasse largement les standards du secteur financier local.

Cette dynamique de féminisation se reflète également dans les instances de décision : les femmes représentent désormais 40 % du management, 50 % des membres du Comité Exécutif et 40 % du Conseil d'Administration. Au-delà de ces chiffres, l'UBCI garantit un environnement de travail protecteur, en veillant au respect rigoureux des obligations de protection sociale et en déployant des programmes de prévention active pour la santé et le bien-être de l'ensemble de ses talents.

CRÉATION ET PÉRENNISATION D'UN FONDS SOCIAL DE SOLIDARITÉ

La culture de l'entraide et de la cohésion interne prend une dimension concrète à travers le Fonds Social de Solidarité (FSS), une initiative majeure que l'UBCI a consolidée en 2025. Succédant au dispositif exceptionnel lié à la crise sanitaire, ce fonds repose sur un modèle de partage unique : il est alimenté par la contribution volontaire d'un jour de congé de la part des collaborateurs, doublée par un apport complémentaire de la banque. Ce mécanisme de solidarité active permet d'apporter un soutien financier crucial aux employés faisant face à des situations de détresse ou à des problèmes de santé graves. En transformant cet élan collectif en un outil de protection durable, l'UBCI réaffirme son engagement profond envers le bien-être et la dignité de son capital humain.

COUP DE POUCE

Le programme «Coup de Pouce» marque un jalon symbolique avec le lancement de sa 10ème édition, confirmant la pérennité de l'engagement social de l'UBCI. Ce dispositif phare soutient des initiatives d'intérêt général portées par des associations au sein desquelles nos collaborateurs s'investissent personnellement. En 2025, le programme continue de lutter contre la précarité, l'isolement et les défis de santé, tout en plaçant le bénévolat actif au cœur de la culture d'entreprise. Cette édition anniversaire célèbre une décennie d'engagement civique, transformant chaque collaborateur engagé de l'UBCI en un véritable acteur du changement social en Tunisie.

MICRO-DON - SOUTIEN AUX ACTIONS SOLIDAIRES

À travers le dispositif innovant du Micro-Don, l'engagement social prend une dimension collective en permettant aux collaborateurs de soutenir des causes d'intérêt général par l'arrondi solidaire. Ce mécanisme, à la fois simple et puissant, transforme de petites contributions individuelles en un levier de financement significatif pour les associations partenaires. En facilitant cet élan de générosité au sein de ses équipes, l'UBCI réaffirme sa culture de solidarité et son rôle de catalyseur de l'impact social. Le Micro-Don incarne ainsi une vision de la responsabilité partagée, où chaque geste compte pour bâtir une société plus équitable et inclusive.





C. RESPONSABILITÉ CIVIQUE

L'UBCI dépasse sa fonction bancaire pour s'affirmer comme une institution citoyenne, moteur de progrès social. Nous traduisons nos valeurs en actions concrètes : lutter contre l'exclusion, garantir l'égalité des chances par l'éducation et préserver le patrimoine tunisien. Pour l'UBCI, être une banque responsable, c'est investir chaque jour dans l'humain pour bâtir une société solidaire et durable.

PARTENARIAT AVEC MÉDECINS DU MONDE

Audela de l'appui financier, c'est une véritable mobilisation humaine qui caractérise le partenariat solidaire scellé avec Médecins du Monde. Grâce à la participation active de nos bénévoles, s'engageant directement sur le terrain, l'UBCI renforce les dispositifs d'accès aux soins de base pour les populations les plus précaires et isolées du pays.

Cette collaboration illustre la conviction profonde que la responsabilité d'une institution financière doit s'étendre à la protection de la dignité humaine. En unissant nos forces à celles des acteurs humanitaires, nous participons activement à la réduction des inégalités sanitaires et réaffirmons notre rôle de partenaire de confiance, engagé pour une société tunisienne plus saine, plus juste et plus résiliente face aux crises.



CLÔTURE DES ATELIERS À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE SIDI HASSINE

L'aboutissement des ateliers créatifs et pédagogiques menés à l'école primaire de Sidi Hassine a été célébré lors d'une fête organisée par l'UBCI. Bien plus qu'une simple présence, cette action s'inscrit dans une démarche de proximité visant à stimuler l'éveil intellectuel et l'épanouissement personnel des jeunes élèves issus de zones urbaines sensibles.

À travers l'implication active de ses bénévoles aux côtés des équipes éducatives, la Banque renforce son soutien à ces espaces d'apprentissage alternatifs, contribuant ainsi à réduire les inégalités scolaires et à offrir aux enfants les outils nécessaires pour nourrir leur curiosité et développer leur potentiel.



L'ENGAGEMENT DE L'UBCI DANS LA LUTTE CONTRE LE DIABÈTE A SFAX

L'UBCI s'est activement mobilisée à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le diabète, en nouant un partenariat stratégique avec la Maison du Diabète de Sfax et les laboratoires Novo Nordisk. Cette initiative d'envergure a permis de déployer des actions concrètes de sensibilisation, de dépistage précoce et d'éducation thérapeutique auprès des citoyens. En s'impliquant directement dans la lutte contre cette maladie chronique, la banque réaffirme son rôle d'acteur citoyen responsable, soucieux de la santé publique et du bien-être de la communauté. Ce soutien témoigne de la volonté de l'UBCI d'accompagner les structures médicales de proximité pour favoriser un accès plus large à l'information et à la prévention, piliers essentiels d'une société plus saine et résiliente.

SOUTIEN À LA RENTRÉE SCOLAIRE - ÉDUQUE-MOI À GAFSA

À l'occasion de la rentrée scolaire, l'UBCI a réaffirmé sa mission de solidarité en soutenant l'initiative « Éduque-moi » dans la région de Gafsa. En ciblant spécifiquement les enfants orphelins, cette action a permis de lever les barrières matérielles qui freinent trop souvent le parcours éducatif des plus vulnérables. Grâce à l'implication active de ses bénévoles aux côtés des équipes locales, la banque renforce son engagement humain par la prise en charge complète des fournitures et équipements scolaires, elle ne se contente pas d'offrir des outils, elle offre la dignité et la sérénité nécessaires à une scolarité réussie. Cette intervention souligne la volonté de l'UBCI de transformer son ancrage régional en un levier d'inclusion sociale, garantissant que chaque enfant, quelle que soit sa situation, puisse envisager son avenir avec espoir et confiance.



SOUTIEN À L'ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ POUR LES AVEUGLES À GABÈS

L'UBCI renforce son action en faveur de l'inclusion des personnes à besoins spécifiques en apportant un soutien à l'association IBSAR en faveur de l'établissement spécialisé pour les aveugles à Gabès. Grâce à l'implication de ses bénévoles aux côtés des équipes de terrain, ce partenariat vise à transformer le quotidien des personnes aveugles et malvoyantes en modernisant leurs outils d'apprentissage et en facilitant leur accès à l'autonomie. Au-delà de l'aide matérielle, cet engagement incarne la volonté de la Banque de briser l'isolement des populations vulnérables et de garantir une véritable égalité des chances au cœur des régions.

SOUTIEN AU FESTIVAL INTERNATIONAL HANDY MUSIC – COLLABORATION IBSAR

Sous l'égide de l'art et de la solidarité, la 7^e édition du Festival international Handy Music a brillamment mis en lumière le talent des artistes non et malvoyants. Organisé par l'association IBSAR avec le soutien actif de l'UBCI, ce rendez-vous d'envergure a bénéficié de collaborations prestigieuses avec le ministère des Affaires Culturelles, l'Ambassade de Suisse et le bureau de Monaco. En s'associant à cet événement qui a rassemblé 13 pays, la Banque réaffirme son engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances. Cette initiative illustre la volonté de l'UBCI de briser les barrières par la culture, valorisant ainsi la créativité sans limites des personnes en situation de handicap.



L'UBCI, PARTENAIRE DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE HAMMAMET

L'UBCI réaffirme son attachement indéfectible à la scène culturelle tunisienne en renouvelant son partenariat avec le Festival International de Hammamet. En soutenant ce rendez-vous emblématique, la banque s'inscrit au cœur du rayonnement artistique national et favorise l'accès à une culture d'excellence pour tous.

Cet engagement témoigne de notre conviction profonde : la culture est un levier de cohésion sociale et un moteur de développement intellectuel. À travers ce mécénat, l'UBCI ne se contente pas d'accompagner un événement, elle participe activement à la valorisation des talents et à la pérennité du patrimoine immatériel de la Tunisie.



MÉCÉNAT SPORTIF- VAGA RUN

L'UBCI a soutenu la 2^{ème} édition du semi-marathon «VAGA RUN 2025», qui s'est tenue le 27 avril dans la région de Béja. En s'associant à cet événement sportif et caritatif, la banque transforme l'effort collectif en un geste de solidarité concret : les fonds collectés sont intégralement dédiés au Centre Pilote de l'Association d'Éducation Spécialisée de Béja. Ce partenariat stratégique renforce notre ancrage local dans une région où nous sommes activement présents, tout en réaffirmant notre engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances. Pour l'UBCI, le sport devient ici un levier puissant de cohésion sociale et de soutien aux structures locales essentielles.



SOUTIEN AU « TOURNOI DU CŒUR » - ASSOCIATION GAIA

Fidèle à ses valeurs de solidarité, l'UBCI a renouvelé son soutien au tournoi de golf, «Tournoi du Cœur» au profit de l'Association GAIA. Cet engagement solidaire vise à soutenir la ferme thérapeutique de l'association, dédiée à l'inclusion et à l'épanouissement des personnes en situation de handicap. À travers cet événement, la banque réaffirme son rôle actif dans la promotion de l'insertion sociale et son soutien indéfectible aux structures qui œuvrent pour la dignité et l'autonomie des plus vulnérables.



L'UBCI S'ENGAGE POUR LA 10ÈME ÉDITION DE « COURIR CONTRE LE CANCER »

La lutte contre la maladie et la promotion de la prévention ont été au cœur de la 10^{ème} édition de la manifestation sportive et solidaire «Courir contre le cancer». Organisée en partenariat avec l'Association Nourane, cette mobilisation a vu une participation enthousiaste des collaborateurs, témoignant d'une volonté commune de sensibiliser l'opinion publique à l'importance du dépistage précoce et d'un mode de vie sain. À travers ce partenariat, l'institution contribue au financement des programmes de prévention et d'accompagnement des patients, renforçant ainsi son impact positif sur la santé publique en Tunisie. Cet élan collectif réaffirme un engagement citoyen profond, où le sport devient un levier d'espoir et de solidarité nationale.



L'UBCI, PARTENAIRE OFFICIEL DU TENNIS OPEN & SOUTIEN À L'ASSOCIATION PARA TENNIS

Le dynamisme de la scène sportive tunisienne trouve un appui de taille avec la participation de l'UBCI en tant que partenaire officiel du Tennis Open 2025. Cet engagement dépasse le simple parrainage pour devenir une célébration des valeurs de rigueur, de fairplay et de dépassement de soi, qui sont au cœur de l'identité de notre institution. En soutenant une compétition de cette envergure, la Banque contribue activement au rayonnement international de la Tunisie et offre une plateforme d'inspiration pour la jeunesse, illustrant ainsi sa conviction que le sport d'excellence est un puissant vecteur de cohésion sociale et un moteur de vitalité pour l'ensemble de la communauté.

Cette vision inclusive du sport se reflète également dans le soutien apporté à l'Association Para Tennis Club, première structure tunisienne dédiée à l'handisport pour la pratique du tennis. En accompagnant cette initiative, l'UBCI s'engage à démocratiser l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap, encourageant l'égalité des chances, l'intégration sociale et le dépassement de soi. À travers ce partenariat, la Banque réaffirme sa volonté d'agir pour une Tunisie où chaque talent, quelles que soient ses capacités physiques, trouve sa place sur le court et dans la société.



D. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La maîtrise de l'impact environnemental est au cœur des engagements de l'UBCI. La Banque agit pour réduire son empreinte écologique en optimisant ses ressources, en adoptant des pratiques internes responsables et en orientant ses financements vers des projets durables. Par cette démarche proactive, l'UBCI contribue concrètement à une économie plus propre et plus résiliente, tout en soutenant la transition environnementale de la Tunisie.

UBCI, WWF & AFD : UNE ALLIANCE ENGAGÉE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'UBCI a activement contribué aux ateliers nationaux dédiés à la réforme des politiques publiques en faveur de la biodiversité, aux côtés du WWF et de l'AFD. Par cette participation stratégique, la banque affirme sa volonté d'intégrer la préservation du capital naturel au cœur des décisions économiques et sectorielles en Tunisie. Cet engagement témoigne de notre rôle de conseiller et de financeur responsable, mobilisé pour instaurer un cadre durable qui protège nos écosystèmes tout en soutenant un développement économique résilient.

L'UBCI, PARTENAIRE DU FORUM MONDIAL DE LA MER

La préservation de la Méditerranée et le potentiel de l'économie bleue ont été au centre des échanges lors du Forum Mondial de la Mer à Bizerte, un rendez-vous méditerranéen d'envergure auquel l'UBCI a activement pris part. En s'associant à cette initiative, la banque souligne l'urgence de protéger nos écosystèmes marins, piliers de l'avenir durable de la Tunisie. Cet engagement témoigne de notre volonté de soutenir des solutions innovantes et de financer des projets maritimes responsables, capables de concilier une croissance économique pérenne avec le respect de la biodiversité marine. À travers sa présence, l'UBCI se positionne comme un partenaire clé pour transformer les défis environnementaux maritimes en opportunités de développement durable.



PARTICIPATION AU FORUM INTERNATIONAL DE LA DÉCARBONATION À L'UTICA

Le siège de l'UTICA a vibré au rythme de l'événement majeur «Pioneering Decarbonisation for a Sustainable Future» en 2025, une initiative de haut niveau à laquelle l'UBCI a activement pris part. En s'associant à ces échanges, la banque réaffirme son rôle de moteur de la transition énergétique en Tunisie. Ce soutien concret témoigne de notre volonté d'accompagner le tissu industriel et économique vers des modèles de production bas carbone, tout en renforçant notre offre de finance verte pour un avenir durable et résilient. À travers cette présence, l'UBCI confirme son engagement à placer les enjeux climatiques et la durabilité au centre du développement économique national.

PARTENARIAT UBCI - KUMULUS : UNE INNOVATION POUR LA PRÉSERVATION DE L'EAU

Face à l'urgence du stress hydrique et à la prolifération des déchets plastiques, l'UBCI accélère sa transition écologique en s'alliant à la startup tunisienne Kumulus. Ce partenariat permet le déploiement de solutions technologiques innovantes capables de transformer l'humidité de l'air en eau potable, réduisant ainsi drastiquement la dépendance aux bouteilles en plastique à usage unique. En installant ces dispositifs sur plusieurs de ses sites, la banque ne se contente pas de préserver les ressources naturelles ; elle soutient l'entrepreneuriat local et sensibilise activement ses collaborateurs et clients à l'éco-responsabilité.

NUDGE ENVIRONNEMENTAL : CULTIVER LES ÉCO-GESTES AU QUOTIDIEN VISUEL

L'UBCI déploie une stratégie de Nudge Environnemental innovante au sein de son siège et de son vaste réseau d'agences. Par la diffusion de messages subtils et de dispositifs visuels incitatifs, la banque encourage l'adoption naturelle d'éco-gestes simples mais à fort impact : économie d'énergie, réduction du papier et gestion responsable des déchets. Cette initiative vise à transformer durablement la culture interne en faisant de chaque collaborateur un acteur engagé de la transition écologique. En ancrant ces bonnes pratiques au cœur de nos espaces de travail, l'UBCI prouve que les petits gestes quotidiens, une fois collectifs, constituent un levier majeur de performance environnementale.



MAÎTRISE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL : MEILLEURES PRATIQUES ET INITIATIVES

La réduction de l'empreinte écologique constitue un pilier central de la stratégie de responsabilité de l'UBCI, qui déploie des actions concrètes pour une gestion plus sobre de ses ressources



Optimisation de la consommation d'énergie :

Un projet pilote de suivi énergétique en temps réel a été lancé par l'UBCI en collaboration avec la startup Wattnow. Grâce à l'installation de capteurs intelligents, cette initiative permet de piloter efficacement l'efficacité énergétique des bâtiments et de réduire activement les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité bancaire. La banque a achevé l'équipement de ses agences d'un diapositif de pilotage et maîtrise de la consommation électrique, avec une économie de - 5.5% .



Réduction d'eau :

Dans le cadre de son projet de réduction de la consommation d'eau, la maîtrise des coûts et la préservation des ressources naturelles, la banque a équipé l'immeuble Liberté (site pilote) d'économiseurs d'eau et de chasses d'eau à double, soit une économie de 730 m³/an.



Réduction de la consommation de papier :

En 2025, la consommation de papier a reculé de 4%, permettant d'éviter l'émission d'environ 3,65 tonnes de CO². Cette démarche responsable s'accompagne d'un recours accru au recyclage, qui permet d'économiser jusqu'à 70% d'énergie et de préserver les ressources naturelles, soit l'équivalent de 17 arbres sauvés par tonne de papier recyclée. L'utilisation des enveloppes a également diminué de 7%, représentant une réduction supplémentaire estimée entre 0,23 et 0,46 tonne de CO², renforçant ainsi la baisse globale de l'empreinte environnementale de la Banque.



Gestion optimisée des déchets :

La mise en œuvre d'un circuit complet de valorisation permet à l'UBCI de traiter de manière responsable ses déchets électroniques et ses cartouches d'impression. La banque a mis en place un dispositif de collecte et recyclage du papier (87 Tonnes de papier en 2025) et des équipements techniques et du mobilier de bureau en rebus.



Dématérialisation et Réduction carbone :

La banque a externalisé la distribution de son courrier interne chez des transporteurs professionnels. Outre l'aspect économique, ce projet a permis de réduire considérablement notre empreinte carbone par la réduction de la consommation du carburant. L'économie en carburant est estimée à 10 500 L carburant/an soit un impact sur notre empreinte carbone de 28 tonnes Co₂.

INDICATEURS RSE 2025 AUX NORMES GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)



ÉCONOMIQUE

77%

D'achat auprès des fournisseurs locaux
IFRS S1 54-56 / **GRI 204-1**

100%

Des fournisseurs signataire de la charte RSE
IFRS S1 51-55 / **GRI 308**

10 MEUR

Signature d'une nouvelle ligne de crédit avec
la BERD
IFRS S1 52-56 & IFRS S2 29-41 / **GRI 201**

2,7 MTND

Crédits Banque Mondiale - PME répondant aux
critères ESG
IFRS S1 52-56 & IFRS S2 29-41 / **GRI 201**

1,3 MTND

Financement PRASOC - Chaîne agricole
durable
IFRS S1 52-56 & IFRS S2 29-41 / **GRI 201**

5,2 MW

3 projets EnR - Investissement estimé : 12 MD
IFRS S2 20-44 / **GRI 302**

10 MW

Pipeline de projets en cours d'étude
IFRS S2 20-44 / **GRI 302**

Programme d'accompagnement PME

Mise en œuvre avec la BERD
IFRS S1 49-56 / **GRI 203**

4 MTND

Montant financement vert et durable
IFRS S1 52-56 & IFRS S2 29-41 / **GRI 326**

30 MD

Montant financement en énergie renouvelable
IFRS S1 52-56 & IFRS S2 29-41 / **GRI 326**



SOCIALE

1011 collaborateurs

Ayant validé les formations compliance et éthique
IFRS S1 51-57 / **GRI 103**

Répartition des effectifs par type de contrat

CDI : 1228
CDD : 46
CIVP : 37
IFRS S1 53-55 / **GRI 102-8**

53%

Femmes dans l'effectif total (694 / 1311)
IFRS S1 51-57 / **GRI 405-1**

1127 collaborateurs

Participants aux sessions de formation
IFRS S1 53-57 / **GRI 404-1**

20 600 heures

Total d'heures de formation
IFRS S1 53-57 / **GRI 404-1**



CIVIQUE

100 KTND

Budget alloué au mécénat
IFRS S1 49-56 / **GRI 203**

02

Nombre d'initiatives de mécénat culturel
IFRS S1 49-56 / **GRI 203**

03

Total des établissements scolaires qui ont
bénéficié de soutien UBCI
IFRS S1 49-56 / **GRI 203**

04

Nombre d'associations financées par l'UBCI à
travers le programme coup de pouce
IFRS S1 49-56 / **GRI 203**

03

Nombre des partenariats signés avec les
écoles et les universités
IFRS S1 49-56 / **GRI 203**

211

Total des stagiaires ayant effectués un stage
plus de 3 mois
IFRS S1 53-55 / **GRI 103**



ENVIRON- NEMENTALE

-4% vs 2024

Consommation Papier kg /ETP
IFRS S2 20-27 / **GRI 306**

01

Initiatives en faveur de la biodiversité
IFRS S1 57-60 / **GRI 304**

730 m3/an

Réduction de consommation d'eau
Siège principal
IFRS S2 20-27 / **GRI 303**

Mission d'audit IFC / Banque Mondiale

Évaluation performance activité Green
IFRS S1 13-20 / **GRI 102**

Formation interne - Risques climatiques

Partenariat CBF, PNUD, Greenovi
IFRS S2 21-27 / **GRI 302**

-28 TONNES CO2/an

Empreinte carbone par an
IFRS S2 20-44 / **GRI 103**

87 TONNES

Recyclage de papier
IFRS S2 20-44 / **GRI 306-4**

-5.5%

Réduction de la consommation
électrique
IFRS S2 20-44 / **GRI 103**

A. PROFIL DE RISQUE DE L'UBCI

La Direction des Risques (DR) a pour principale mission le suivi du risque de crédit au sein de l'UBCI à travers des reportings réguliers.

Son rôle s'étend également à la supervision des risques opérationnels, des risques de marchés et contribue, à travers la filière Recherches & Développement, à l'implémentation des modèles de notation et de scoring.

Le suivi et le pilotage des grands agrégats du portefeuille des engagements est assuré en s'appuyant sur des tableaux de bord établis par l'équipe Reporting rattachée à la filière Risque de Crédit (Direction des Risques).

Le dit reporting permet de donner une visibilité quant à la cartographie des engagements et son évolution, ainsi que sur les indicateurs de risque standards et précoces.

Ce support constitue un des éléments de calibration de l'appétence pour les risques de l'UBCI et permet d'informer et d'alerter les instances concernées de toute dégradation des risques.

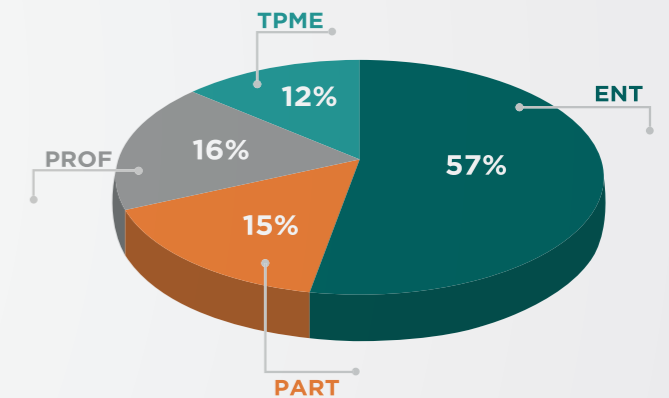
L'analyse de la qualité des engagements, la mise à jour de la classification des créances conformément aux règles prudentielles de la BCT et la revue du niveau de provisionnement est effectué à travers un dispositif de comités spécifiques trimestriels : Comité Engagements Clientèle par filière, Comité des Garanties et Comités de suivi des Douteux.

B. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Au 31-12-2025, la cartographie des risques de l'UBCI se présente comme suit :

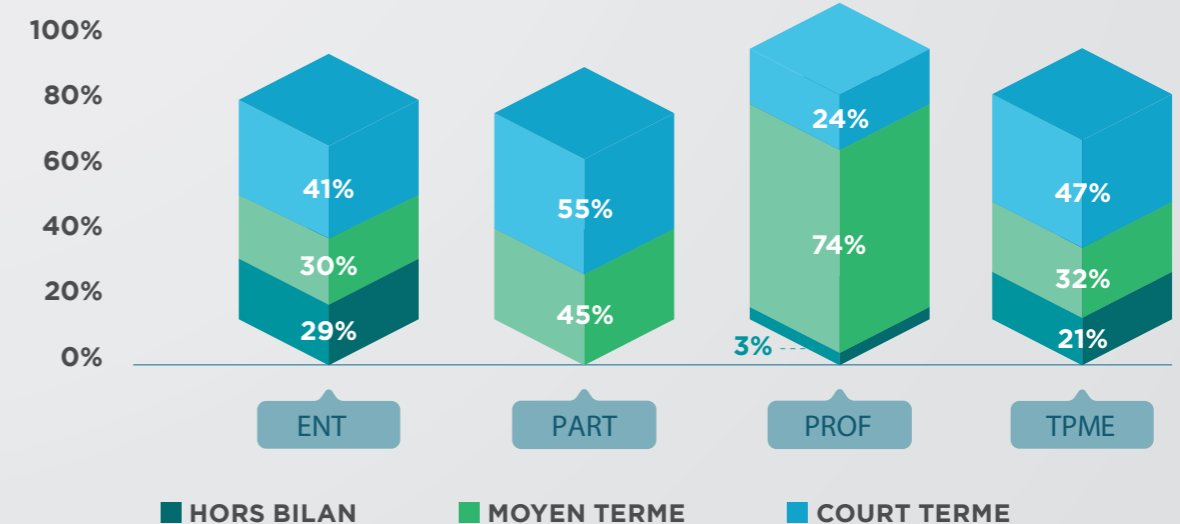
Répartition des engagements par filière de clientèle

En 2025, la structure des engagements reste globalement stable par rapport à 2024, mais se caractérise par un léger renforcement du segment des entreprises, qui progresse de 56 % à 57 %, consolidant davantage sa position dominante, tandis que les segments des Particuliers et TPME enregistrent une variation (respectivement de 17 % à 15 % et de 11 % à 12 %), et que le segment des Professionnels demeure stable à 16 %.



Répartition des engagements par nature de crédit selon la filière

Répartition des engagements par nature de crédit selon la filière



12

3. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- ▶ - 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- ▶ - 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- ▶ - 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2025, s'élève ainsi à 4 862 KTND. Au 31 décembre 2025, le stock de provisions additionnelles s'élève à 22 424 KDT.

COMPOSITION DÉTAILLÉE DES FONDS PROPRES AU 31-12-2025

RUBRIQUES	MONTANT
FPNB - FONDS PROPRES NETS DE BASE	558 116
FPC- FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	162 864
FPN- FONDS PROPRES NETS (FPNB+FPC)	720 980

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES

Risques encourus sur bénéficiaires $\geq 5\%$ des fonds propres nets $< 3 * FPN$	0,70
Risques encourus sur bénéficiaires $\geq 15\%$ des fonds propres nets $< 1.5 * FPN$	0
Risques encourus sur groupe de bénéficiaires $< 25\%$ FPN	0
Risques encourus sur les parties liées	0,21

1. Présentation du Dispositif de Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est le dispositif d'ensemble qui contribue à la réalisation des objectifs du Groupe UBCI par une maîtrise des risques efficiente et cohérente avec la tolérance au risque défini par les Dirigeants effectifs de la banque et validé par le Conseil d'Administration.

Ce dispositif a plus particulièrement pour objectifs d'assurer :

- ▶ Une gestion des risques saine et prudente, alignée avec les valeurs et le code de conduite dont le Groupe UBCI s'est doté et avec les politiques définies dans le cadre de sa responsabilité sociétale et environnementale,
- ▶ La sécurité opérationnelle du fonctionnement interne du Groupe UBCI, la pertinence et la fiabilité de l'information comptable et financière,
- ▶ La conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Sa mise en œuvre passe, en particulier, par la promotion d'une culture de risque et d'éthique de haut niveau auprès de tous les collaborateurs et dans les relations de du Groupe UBCI avec les tiers, clients, intermédiaires ou fournisseurs ainsi qu'avec ses actionnaires.

Le dispositif de contrôle interne couvre tous les types de risques auxquels le Groupe UBCI peut être exposé (risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque de liquidité, risque de taux dans le portefeuille bancaire, risque opérationnel, risque de non-conformité...).

Il s'applique au niveau du Groupe UBCI et de ses filiales. Il couvre, également, le recours aux prestations de services externalisées (PSE), conformément aux principes définis dans la réglementation.

2. Les Fondamentaux du Contrôle Interne :

Au niveau de l'UBCI, la Charte relative au dispositif de contrôle interne énonce les règles fondamentales sur lesquelles, repose le contrôle interne au sein de l'UBCI et qui sont :

- ▶ **La maîtrise des risques et l'atteinte des objectifs stratégiques fixés sont d'abord la responsabilité des opérationnels :**

- ▶ au minimum un contrôle par l'opérationnel sur les opérations, transactions et activités dont il est responsable et un contrôle de la hiérarchie dans le cadre de sa responsabilité managériale doivent être exercés ;
- ▶ **Le Contrôle Interne est la responsabilité de tous les collaborateurs :** Chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- ▶ **Le Contrôle Interne est exhaustif :** il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités et s'étend à l'externalisation d'activités essentielles ;
- ▶ **La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches :** elle s'exerce entre origination, exécution, comptabilisation, règlement et contrôle avec la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées et par une distinction nette entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique ;
- ▶ **La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité :** l'ampleur et le nombre des contrôles sont proportionnels à l'intensité des risques à maîtriser.
- ▶ **Le dispositif de contrôle interne implique une gouvernance appropriée :** Le dispositif de contrôle interne est l'objet d'une gouvernance appropriée, associant ses différents acteurs et couvrant ses différents aspects (mesures organisationnelles, surveillance et pilotage des dispositifs, circulation d'informations, exploitation des contrôles, etc.). Les Comités des risques et de contrôle interne et les Comités d'audit interne en sont des instruments privilégiés.
- ▶ **Le Contrôle Interne est traçable :** il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit.

3. Rôle des principaux acteurs du Contrôle Interne

LA DIRECTION GÉNÉRALE :

La Direction générale, sous la supervision du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne. A ce titre, principalement Le Directeur général supervise directement les fonctions majeures du dispositif de contrôle interne (Conformité, Risques,

Finances, Audit Interne). Il rend compte au Conseil d'administration ou à son comité compétent du fonctionnement de ce dispositif.

La Direction générale est destinataire des principaux rapports relatifs au Contrôle Interne. Elle fixe les politiques de prise de risque du Groupe, participe aux décisions les plus importantes en la matière et rend les ultimes arbitrages dans le cadre des processus d'escalade.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Détermine, sur proposition du Directeur général, la stratégie et les orientations de l'activité du groupe et veille à leur mise en œuvre.

- Se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise,
- Arrête les critères et seuils de significativité des incidents qui doivent être portés sans délai à la connaissance du Comité des risques, ou directement à sa connaissance,
- Approuve le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place,
- Procède, ou fait procéder, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, veille à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité,
- Procède au moins une fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du Contrôle Interne,
- Évalue et contrôle périodiquement l'efficacité du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances qu'il constate.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de lui permettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent. Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la société au fonctionnement des comités spécialisés.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration. Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil. Ces comités se réunissent à leur convenance au moins six fois par an, avec ou sans participation de membres de la Direction générale ou de Collaborateurs du groupe.

Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable au sein du Groupe des questions relevant de la compétence de ce Comité.

4. Organisation du Dispositif de Contrôle Interne

Le dispositif du Contrôle Interne de l'UBCI repose sur une organisation du **Contrôle Permanent et une organisation du Contrôle Périodique**. Les échanges entre le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique interviennent de manière concertée au sein du dispositif de Contrôle Interne afin d'optimiser la circulation d'information et de coordonner les actions de chacun des domaines.

Cette coordination est assurée par la **Direction des Risques**, au travers d'un **Comité de Coordination du Contrôle Interne (3CI)** tenu régulièrement, réunissant tous les acteurs de la gestion du risque opérationnel et du dispositif de contrôle permanent.

1. DISPOSITIF DU CONTRÔLE PERMANENT (1^{ER} & 2ND NIVEAU)

Le contrôle permanent est un niveau de défense qui met en œuvre, en continu, les actions de la maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il repose sur des politiques, des procédures, des processus et des plans de contrôle.

Il est assuré en premier lieu par **les opérationnels (Niveau 1 du contrôle)** et en second lieu par la **Direction de Contrôle (niveau 2 du contrôle)**.

Pour l'activité informatique nécessitant une technicité, le niveau 2 du contrôle informatique est confié par délégation à la **Direction Support des Systèmes d'Informations** (contrôles de second niveau informatique). Les contrôles permanents exercés par cette direction sont réalisés par une équipe spécialisée de manière indépendante.

Outre les contrôles de second niveau, des plans de contrôles sont établis sous la responsabilité des Opérationnels et Métiers. La déclinaison opérationnelle des plans, leur mise en œuvre, le suivi de leur exécution ainsi que l'analyse de leurs résultats sont réalisés sous la responsabilité de la Direction des Risques.

La Direction des Risques est associée aux phases d'élaboration des plans de contrôles (appui et validation méthodologiques) et doit s'assurer de leur correct déploiement (en particulier de leur cohérence avec les cartographies de risque) et de leur bon fonctionnement opérationnel.

2. CONTRÔLE DES RISQUES DE CONFORMITÉ :

Dans le cadre des évolutions réglementaires qui ont modifié l'organisation du Contrôle Interne de la banque, et en référence aux textes et lois, **la Direction Conformité**, est responsable par délégation de la Direction Générale, de l'organisation et du bon fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de sa conformité aux lois et réglementations, sur un ensemble de domaines (thèmes et/ou processus), défini dans sa charte de responsabilité à savoir : les sanctions et embargos, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la Connaissance du client (KYC), la Primauté des intérêts du client, l'Intégrité des Marchés, l'Éthique Professionnelle et enfin la gestion des risques de non-conformité.

Le Groupe UBCI a fixé au plus haut niveau son degré d'exigence en matière de conformité et a retenu trois principes directeurs :

- **La responsabilité individuelle** : La conformité est l'affaire de chacun. Elle ne peut être dissociée de l'exercice de toute activité professionnelle au sein de la banque ou en son nom quelles que soient la mission ou l'Entité dont chacun relève. L'existence d'une Fonction Conformité ne saurait exonérer quiconque de sa propre responsabilité personnelle dans tous les domaines de la conformité.
- **L'exhaustivité** : Les missions et responsabilités

de la Conformité s'étendent à l'ensemble de la banque. Pour les exercer dans de bonnes conditions, elle a accès à toutes les informations nécessaires dans les différentes Entités.

- **L'indépendance** : Les Compliance Officers et les correspondants de la Conformité au sein de la banque exercent leurs missions dans des conditions qui garantissent leur indépendance de jugement et d'action.

La Conformité rapporte directement à l'Organe de direction et rend compte de l'exercice de ses missions à l'Organe de surveillance.

Elle a pour mission principale :

- D'organiser la fonction Conformité au sein de la Banque et de participer à sa gouvernance, dans le cadre des normes fixées par la Conformité, ainsi que d'assurer la coordination avec les autres fonctions ayant une compétence en matière de Conformité, en particulier la fonction juridique.
- De coordonner les modalités d'application de la politique de conformité, en tenant compte des exigences réglementaires locales et des spécificités des activités exercées.
- De s'assurer que les activités sont exercées avec diligence, loyauté et équité, dans le respect de la primauté des intérêts des clients, de l'intégrité des marchés, des procédures, de la réputation de la banque et de ses intérêts légitimes.

3. DISPOSITIF DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE AU SEIN DU GROUPE UBCI (3ÈME NIVEAU)

Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par la Direction d'Audit Interne et Inspection Générale, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit.

La Direction d'Audit Interne et Inspection Générale, est chargée d'évaluer les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de la banque ainsi que leur conformité aux lois et réglementations et fait des propositions pour renforcer leur efficacité. Elle intervient en menant :

- Des missions d'assurance donnant lieu à l'émission de constats et de recommandations,
- Des missions dites spéciales afin d'établir les

- Faits et responsabilités suite à des opérations suspectes ou frauduleuses,

Son programme d'action est défini dans le cadre d'un plan d'audit annuel, validé par le Directeur Général et présenté au Conseil d'Administration. L'Audit Interne exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités du Groupe UBCI.

Ses principes d'intervention sont définis dans sa Charte de responsabilités. Les Auditeurs chargés de la bonne exécution des missions du Contrôle Périodique sont nécessairement indépendants du Contrôle Permanent. Les résultats des travaux de l'Audit Interne sont communiqués à la Direction Générale et au Comité Permanent d'Audit Interne.

5. Evaluation du respect des limites de prise de risque :

Les limites fixées en matière de division des risques de crédit sont celles de la réglementation tunisienne. Ce sont des limites par rapport aux fonds propres pour éviter les concentrations sur certaines contreparties.

Le suivi des limites réglementaires se fait dans le cadre du comité des risques qui est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la Banque.

Les ratios de concentration et de division des risques sont respectés au 31/12/2025.

Aux termes de l'article 9 de la circulaire de la BCT n° 2018-06, les établissements bancaires doivent respecter en permanence un ratio de couverture des risques ou de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques tel que définis par l'article 10 de ladite circulaire (Risque de crédits, risques opérationnels et risque de marché).

Le ratio de couverture des risques ou **de solvabilité** au 31/12/2025 se situe à **14.55%**.

Les travaux sont engagés trimestriellement avec les commissaires aux comptes pour validation des différentes évaluations avant de les soumettre au conseil d'administration pour approbation.

L'UBCI a également fixé des limites par secteur d'activité en cohérence avec sa politique d'appétence aux risques. Un suivi rapproché des opérations sur les affaires opérant dans les secteurs jugés sensibles (BTP, Promotion Immobilière,

Secteur Agricole et Tourisme) est assuré.

Dans le cadre du reporting trimestriel, une analyse est également faite sur l'exposition par secteur avec un focus sur l'évolution du poids des différents domaines d'activités.

6. Evaluation de la qualité de l'information comptable et financière :

Le Département Finance assure la gestion du dispositif de contrôle interne comptable au travers des contrôles comptables réguliers.

Le contrôle interne comptable et financier de la banque est un élément majeur du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière et concourt à l'élaboration d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires. Ces contrôles permettent de :

1. S'assurer du respect des critères de classification des actifs et passifs.
2. S'assurer du correct déversement des justes valeurs dans le système comptable.
3. S'assurer de la correcte comptabilisation au coût amorti des actifs et passifs concernés.
4. S'assurer du correct déversement des données des systèmes de Front Office / Métier dans le système comptable (Back Office et Finances).
5. Rapprocher les données comptables des données de gestion à la date de clôture.
6. Rapprocher les titres détenus pour compte propre ou pour le compte des clients et le relevé externe à la date de clôture.

Les contrôles sont inscrits dans une démarche systématique permettant d'assurer une couverture optimale et efficiente des risques.

Le dispositif de contrôle interne comptable et financier ne saurait se limiter à un ensemble de manuels de procédures et de documents. Son organisation et sa mise en œuvre reposent sur la sensibilisation et l'implication des personnes concernées.

L'environnement de contrôle comprend ainsi les comportements des acteurs du contrôle interne comptable et financier. Il existe également une documentation, permettant de fixer et de faire

connaître, au sein de la banque, les principes de comptabilisation et de contrôle des opérations et de leurs flux.

Il existe des circuits d'information visant :

- L'exhaustivité de la capture des événements économiques pour chaque processus amont (achats, ventes, personnel, juridique, engagements, événements post clôture...);
- Une centralisation rapide et régulière des données vers la comptabilité ;
- Une homogénéisation des données comptables.

Il existe des contrôles portant sur la mise en œuvre de ces circuits d'information et dont les résultats en 2025 sont globalement satisfaisants. Les responsables de l'établissement de l'information comptable et financière publiée et les différents acteurs qui participent à l'arrêté des comptes sont clairement identifiés.

Chaque collaborateur impliqué dans le processus d'élaboration de l'information comptable et financière, a accès à l'information nécessaire pour appliquer, faire fonctionner et/ou surveiller le dispositif de contrôle interne.

La Direction Finances met en place une organisation chargée de s'assurer que les contrôles sont appliqués. Elle dispose d'une autorité lui permettant de faire valoir la règle comptable.

Il existe des procédures pour vérifier si les contrôles mis en place ont été effectués, identifier les éventuels écarts par rapport à la règle et mettre en place des plans d'actions définissant clairement les actions à entreprendre, les responsables de mise en œuvre et les date de MEO.

L'efficacité du dispositif et des contrôles mis en place par Finances est revue périodiquement par la Direction des Risques/Filière Risques Opérationnels. La synthèse de ces travaux est présentée au **Comité des risques et aux Comité de Coordination de Contrôle Interne**.

7. Evaluation de la qualité des systèmes d'information et de communication :

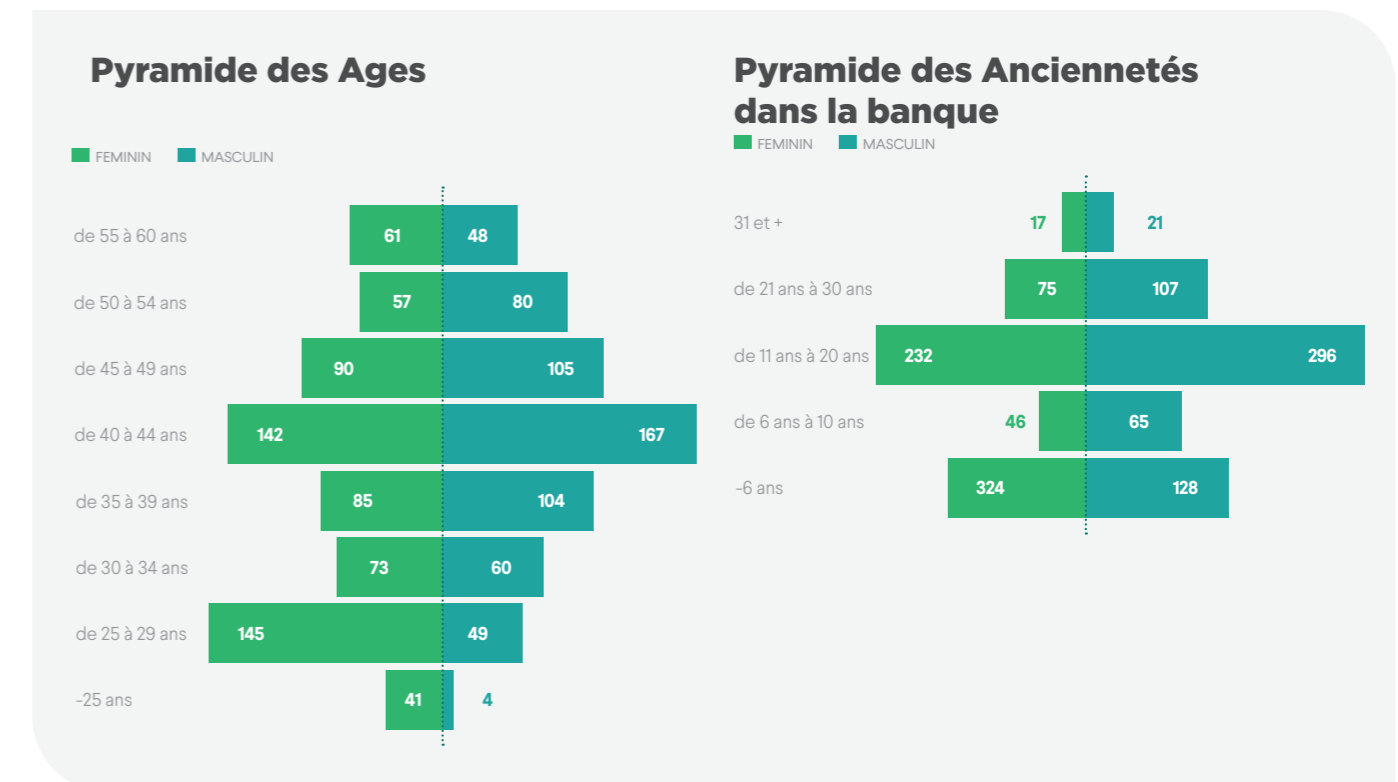
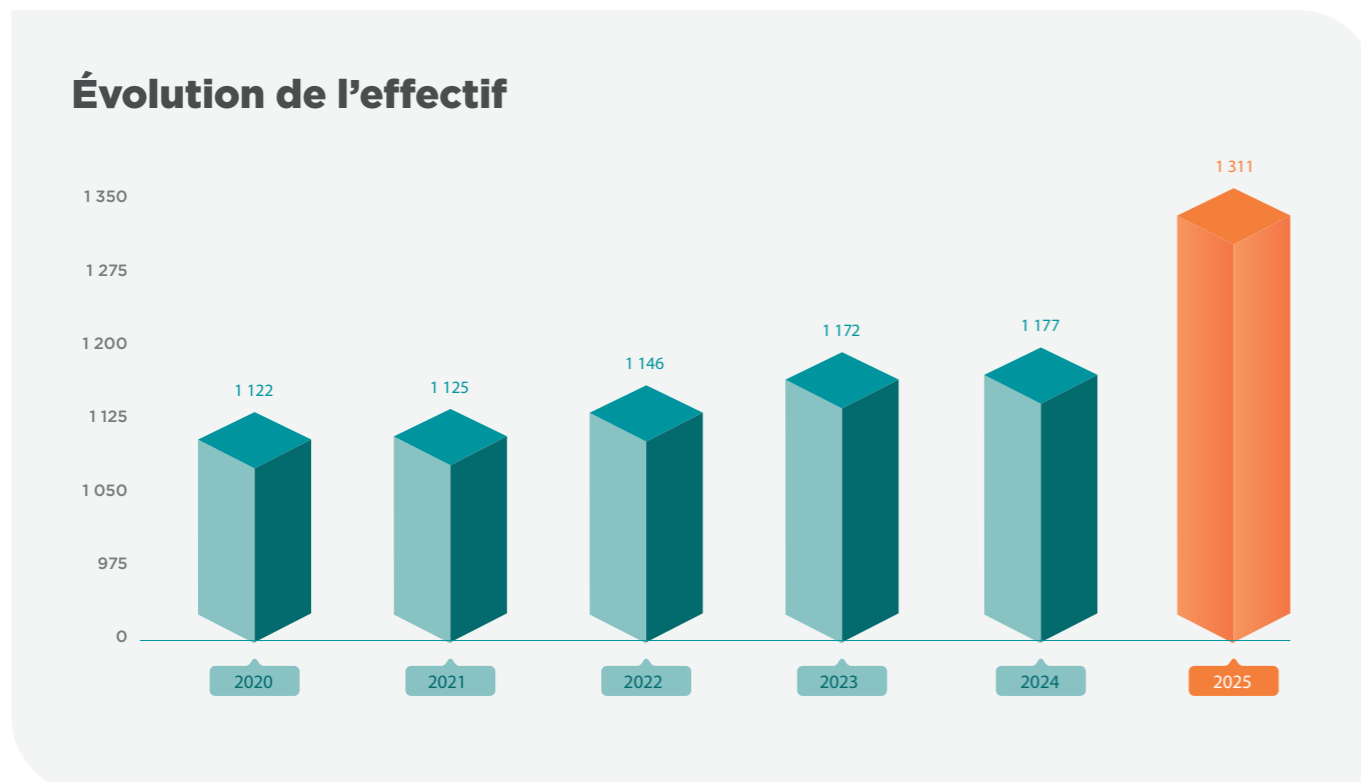
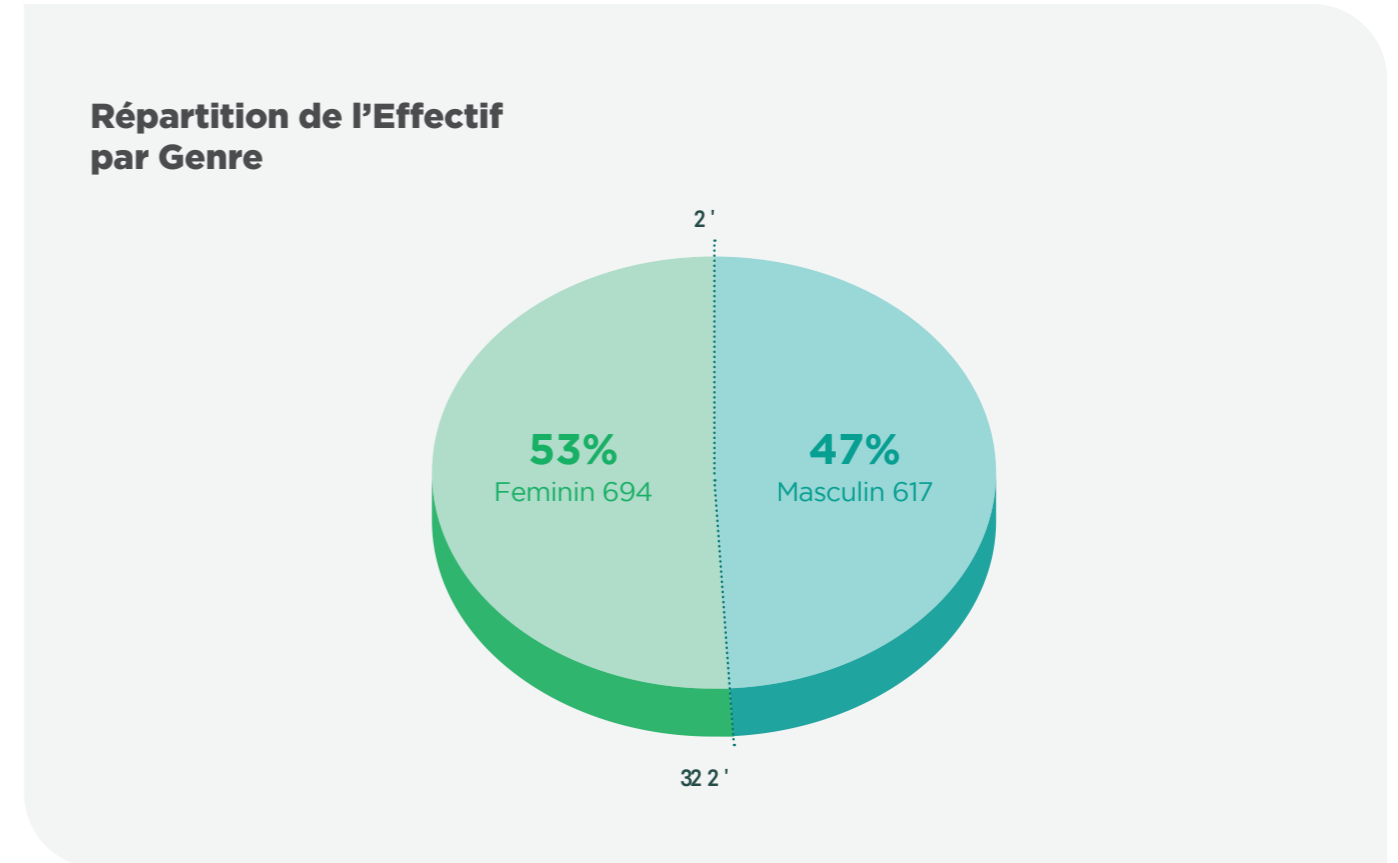
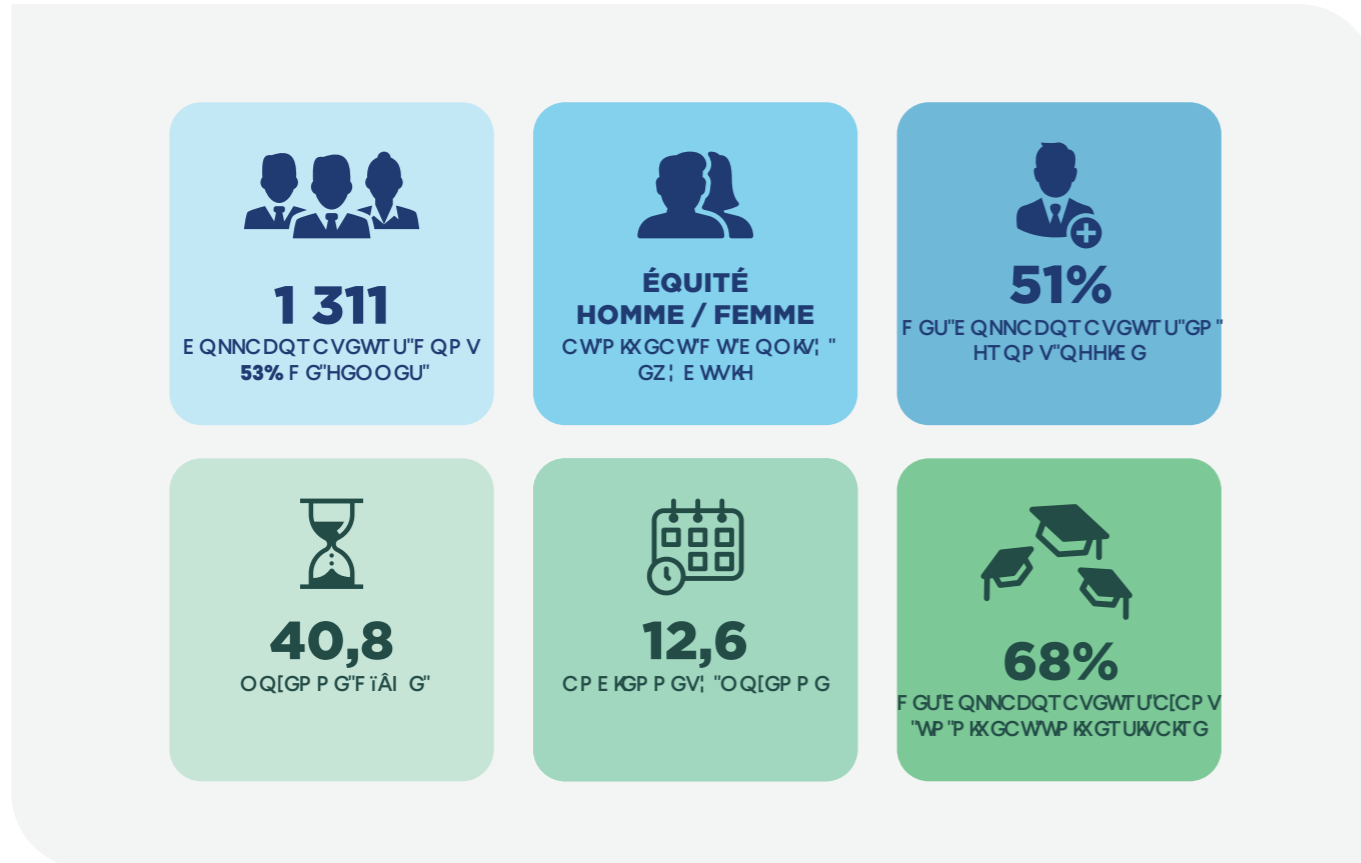
Le dispositif d'évaluation de la qualité des systèmes d'information est articulé autour de contrôles réalisés à différents niveaux et complémentaires entre eux en matière de maîtrise du risque, Il vise

à couvrir les risques majeurs majoritairement liés au fonctionnement des systèmes informatiques et pour s'assurer :

- Que le dispositif en place, en termes de moyens/processus/gouvernance, permet de supporter et développer la stratégie de la banque et atteindre ses objectifs.
- Que le dispositif de continuité informatique est bien mis en place. Et que les exercices de bascule des actifs critiques en FailOver et FailBack vers/et depuis le site secours sont bien réalisés.
- Que les plans de secours Informatique sont faits par actifs informatique critique. Et qu'ils sont révisés périodiquement.
- Que les projets sont suivis, ainsi que les risques liés aux projets sont analysés et soumis en comité de décision (Investissement, Pilotage, Go mise en production, etc.).
- De la maîtrise du périmètre des applications confiées à la production IT.
- Du respect du processus de changement production.
- Du respect de processus de gestion de la Capacité Infra/Telecom.
- De la maîtrise de la gestion des incidents et des problèmes.
- De la maîtrise des processus clés de la production et visibilité sur leurs performances.
- De la sécurisation des interventions et accès au Datacenter.

Les objectifs de la sécurité informatique (et en particulier modalités de préservation de l'intégrité et de la confidentialité des données, ainsi que les mesures spécifiques mises en place pour l'activité de banque en ligne).

A. CHIFFRES CLÉS



B. GESTION DE CARRIERE

En phase avec la réorganisation de la Banque et des métiers et le déploiement du nouveau système d'information, la priorité a été accordée à la stabilisation des équipes et à l'accompagnement des différents Départements et Entités de la Banque à travers:

- ▶ La mise à disposition des ressources nécessaires
- ▶ La gestion des mobilités et des redéploiements inhérents aux réorganisations successives.

A noter qu'en ligne avec la stratégie de la Banque et en prévision du plan de transformation Retail, les recrutements externes se sont limités -depuis le second semestre 2025- aux profils IT et / ou experts.

Bien entendu, les attentes des collaborateurs, leurs compétences ainsi que leurs perspectives de carrières demeurent au centre de nos préoccupations.

FAITS MARQUANTS

Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de la présence auprès des jeunes talents, l'UBCI a continué d'assurer une présence active au niveau des évènements RH tels que :

- ▶ La participation à la 5ème édition du Rendez-vous Emploi by Keejob qui s'est déroulé à l'UTICA
- ▶ Le Forum universitaire "ESSAI Entreprises Open Doors 6.0"

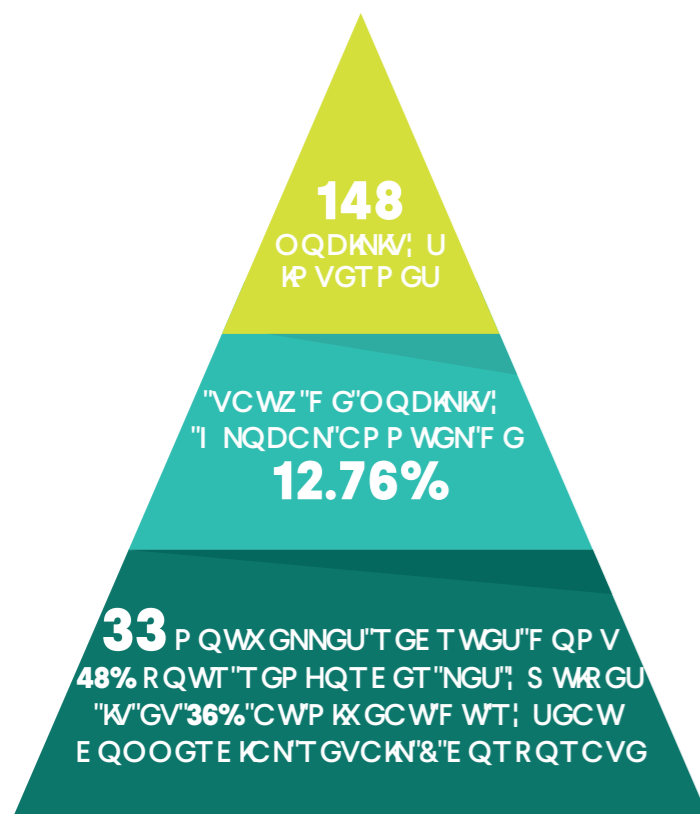
Banque. L'objectif principal était de les doter des ressources nécessaires en fonction des nouvelles orientations stratégiques et des exigences spécifiques des métiers, notamment en cette phase transitoire précédant la migration vers le nouveau Système d'Information.

C. FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Développement des Compétences & Accompagnement de la Transformation

L'exercice 2025 s'inscrit dans la continuité du programme de transformation **WECHANGE**, marqué par la migration réussie du système **Global Banking** en fin d'année 2024. Dans cette phase de stabilisation, la Banque a orienté sa stratégie de formation autour de trois priorités structurantes :

- ▶ Accompagner la transformation technologique et l'appropriation des nouveaux outils.
- ▶ Renforcer les compétences des équipes du réseau commercial et des fonctions support.
- ▶ Développer les dispositifs digitaux d'apprentissage afin de garantir la continuité opérationnelle et la disponibilité des collaborateurs auprès de la clientèle.



L'offre de formation 2025 s'est ainsi articulée autour d'actions en présentiel et d'un dispositif renforcé de formation à distance, couvrant les besoins techniques, métiers, réglementaires et managériaux.

1. Formations en présentiel

Un dispositif orienté performance et montée en compétences

En 2025, la Banque a totalisé **17 000 heures de formation en présentiel**, principalement dédiées à la montée en compétences de **la force de vente** et à l'accompagnement des besoins métiers prioritaires.

1.1. PARCOURS STRUCTURÉS DE FORMATION

Une refonte complète des supports pédagogiques a été réalisée pour intégrer les nouveautés du système **Global Banking**. Des modules spécifiques, adaptés aux différents métiers du réseau commercial, ont été déployés de manière progressive.

1.2. FORMATIONS DIPLÔMANTES

Dans une logique de professionnalisation continue, **11 collaborateurs** ont suivi des parcours certifiants (cours bancaires, ITB), contribuant à l'enrichissement des expertises techniques et opérationnelles.

1.3. ACTIONS SPÉCIFIQUES

Des formations ciblées ont été dispensées pour répondre aux priorités opérationnelles :

- Sessions Swift ISO 2002 (79 collaborateurs)
- Session Power BI
- Sessions Loi de Finances 2025
- Parcours Leadership & Prise de parole
- Sessions Bancassurance
- Sessions Conformité dédiées à Union Capital (Intermédiaire en Bourse de l'UBCI)

1.4 CERTIFICATIONS SPÉCIALISÉES

La Banque a accompagné l'obtention de certifications clés, notamment :

- LAB/FT
- Secrétaires de Conseils d'Administration et de Comités Spécialisés

2. Formations à distance

Un levier stratégique dans un contexte de transformation

Les formations à distance ont constitué un pilier majeur en 2025, permettant flexibilité, continuité et efficacité. Elles totalisent **3 600 heures** de formation, dispensées auprès de **1 127 collaborateurs**, grâce aux plateformes **DigiT@lent** et aux modules elearning produits en interne.

2.1 MODULES E-LEARNING

Les contenus disponibles ont couvert un large spectre fonctionnel et réglementaire :

- près de **60 vidéos** sur les opérations bancaires FLEXCUBE
- tutoriels **FlexPay**, première solution de paiement fractionné en Tunisie via TPE
- guides d'utilisation **ELISE**, outil interne de gestion des réclamations
- modules **Cybersécurité**
- contenus **Swift ISO 2002**
- formations **Conformité - Sanctions & Embargos**
- guide sur la plateforme **TUNICHEQUE**

2.2 FORMATIONS SYNCHRONES

Des sessions animées en direct ont permis un accompagnement ciblé :

- Sessions Bancassurance
- Sessions Réclamations ELISE
- Sessions FlexPay

L'année 2025 confirme l'engagement de la Banque en faveur du développement des compétences au service de la transformation, de la performance opérationnelle et de la qualité de service.

Les actions conduites ont permis de :

- renforcer les expertises métiers au sein du réseau et des fonctions support ;

- favoriser l'appropriation des évolutions technologiques ;
- garantir une continuité opérationnelle efficace durant une phase de transition majeure.

Lutte contre le cancer du sein – Engagement pour Octobre Rose

À l'occasion de la campagne mondiale **Octobre Rose**, l'UBCI a organisé une **rencontre de sensibilisation** dédiée à la prévention et au dépistage précoce du cancer du sein.

L'événement s'est tenu à l'Institut Français de Tunisie et a réuni un grand nombre de collaboratrices dans un cadre propice à l'échange et à la transmission de connaissances.

Cette rencontre a été animée par **Dr Ahmed Souki**, spécialiste reconnu, qui a présenté des informations essentielles sur :

- ▷ la prévention du cancer du sein ;
- ▷ le dépistage du cancer du col de l'utérus ;
- ▷ l'importance d'adopter un mode de vie sain.

L'événement a également été marqué par une **intervention musicale** de la chorale du Club de Chant de l'UBCI, apportant une touche humaine et conviviale à cette initiative de sensibilisation.

La rencontre s'est clôturée par un moment d'échanges informels entre les participantes, favorisant le partage d'expériences et la cohésion.



D. GESTION SOCIALE

Développement de partenariats santé

En 2025, l'UBCI a renforcé son engagement envers le bien-être de ses collaborateurs à travers la mise en place de nouveaux partenariats avec des professionnels de la santé.

Ces conventions offrent aux collaborateurs et à leurs familles des tarifs préférentiels sur un large éventail de prestations médicales, vfacilitant l'accès aux soins et améliorant la prise en charge de leurs besoins de santé.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie globale de l'UBCI visant à promouvoir un environnement de travail sain et à soutenir durablement la qualité de vie au travail.

A. CARACTÉRISTIQUES DES OPCVM UBCI

UNION FINANCIÈRE ALYSSA SICAV

ALYSSA SICAV est une SICAV de catégorie obligataire. Elle vise à offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt, en optimisant les opportunités offertes par les taux d'intérêt à court et à long terme, tout en assurant la liquidité de leur investissement. Elle est à distribution de dividendes.

UNION FINANCIÈRE SALAMMBO SICAV

SALAMMBO SICAV est une SICAV de catégorie obligataire. Elle vise à offrir aux actionnaires un rendement net d'impôt, en optimisant les opportunités offertes par les taux d'intérêt à court et à long terme, tout en assurant la liquidité de leur investissement. Elle est à capitalisation de dividendes.

UNION FINANCIÈRE HANNIBAL SICAV

HANNIBAL SICAV est une SICAV de distribution de catégorie mixte. Son objectif est de proposer aux actionnaires un rendement attractif en combinant une exposition aux marchés actions et une allocation diversifiée sur d'autres classes d'actifs, tout en maintenant une gestion dynamique et équilibrée pour un niveau de risque maîtrisé. La SICAV garantit également une liquidité et une flexibilité de gestion conformes aux attentes des investisseurs.

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV de capitalisation de catégorie actions. Destinée à une clientèle avertie des risques associés aux placements boursiers, elle vise à générer une plus-value en capital à moyen et long terme, tout en offrant une liquidité et une flexibilité de gestion optimales.

FONDS COMMUN de PLACEMENT (FCP) ÉLIGIBLE AU CEA

UBCI - FCP CEA est un fonds commun de placement en valeurs mobilières de catégorie mixte, destiné à des investisseurs acceptant un risque élevé et dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de comptes épargne en actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

UBCI - FCP CEA a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des comptes épargne en actions (CEA).

A cet effet, le FCP est investi de la manière suivante :

- 60% au minimum de l'actif en actions cotées à la BVMT,
- Le reliquat de l'actif en Bons du Trésor Assimilables (BTA) et/ou Emprunt National,
- Le montant non-utilisé ne doit pas dépasser 2% de l'actif

B. ACTIVITÉS DES FILIALES

UNION TUNISIENNE de PARTICIPATION - UTP SICAF

L'activité de l'UTP en 2025 a généré des revenus de 1 604 mille dinars dégagant ainsi un Résultat Net de 1 270 mille dinars contre 802 mille dinars en 2024 soit une hausse de 58%.

GLOBAL INVEST SICAR

L'activité de Global Invest SICAR en 2025 a généré des revenus de 365 mille dinars dégagant un Résultat Net de 313 mille dinars contre 109 mille dinars en 2024 soit une hausse de 187%.

UBCI Capital Développement SICAR

En 2025, l'activité d'UBCI Capital Développement SICAR a généré un revenu de 1 157 mille dinars, dégagant un Résultat Net de 684 mille dinars contre 542 mille dinars en 2024 soit une hausse de 26%.

Union Capital

Filiale spécialisée dans les métiers d'intermédiation boursière et de gestion d'actifs du Groupe, Union Capital a poursuivi en 2025 le développement et la diversification de ses activités. En 2025, l'activité a généré un revenu de 2 951 mille dinars, dégagant un Résultat Net de 1 884 mille dinars contre 1 210 mille dinars en 2024 soit une hausse de 56%.

16

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
& ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS
& CONSOLIDÉS



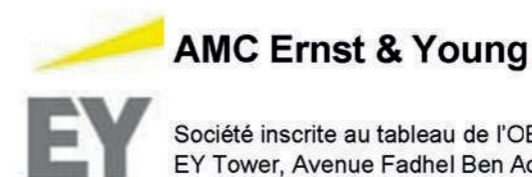
**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET
L'INDUSTRIE**

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

- I. Rapport Général**
- II. Rapport Spécial**
- III. Etats Financiers**

Avril 2026



AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
EY Tower, Avenue Fadhel Ben Achour
Centre Urbain Nord, 1003, Tunis, Tunisia
Tél : 70 164 800 Fax : 70 164 810
MF : 035482 W/A/M/000

Deloitte.

Société DATN
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiace
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

RAPPORT GENERAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Tunis, le 13 avril 2026

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 589 280 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 65 851 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UBCI au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I – Rapport Général

Etats financiers clos au 31 décembre 2025

RAPPORT GENERAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Tunis, le 13 avril 2026

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 589 280 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 65 851 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UBCI au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 514 826 KDT, représentant 62% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 231 440 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 3.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et n° 5.3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et

- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 467 831 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° 3.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 5.34 « Contrôle en cours » qui décrit que la banque a reçu en juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.
Les procédures de vérification par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale demeurent en cours. En conséquence, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.
- La note n° 5.35 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la banque n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

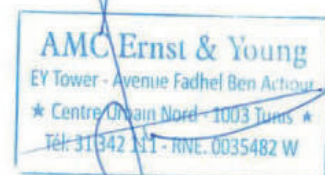
II – Rapport Spécial

Etats financiers clos au 31 décembre 2025

Les commissaires aux comptes

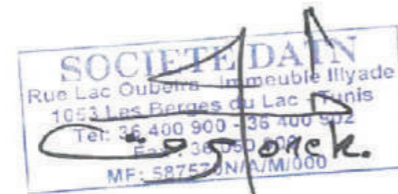
AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine



**Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Tunis, le 13 avril 2026

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des nouvelles conventions suivantes :

Convention conclue avec les autres parties liées

Conventions conclues avec UNION CAPITAL

- L'UBCI a signé en date du 15 août 2025 une convention de mandat de gestion des emprunts obligataires avec sa filiale UNION CAPITAL.

Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 913 KDT.

Conventions conclues avec UBCI Capital Développement SICAR

- En 2025, l'UBCI a conclu deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) :
 - « Fonds UCDS 2024-02 » conclu le 10 janvier 2025 et portant sur un montant de 6 346 KDT.
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 109 KDT et les produits des placements à 378 KDT.
 - « Fonds UCDS 2024-01 » conclu le 10 janvier 2025 et portant sur un montant de 18 654 KDT.
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 320 KDT et les produits des placements à 970 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et renouvelées au cours de l'exercice 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la CARTE et la CARTE Vie

Contrat de bancassurance conclu avec la CARTE et la CARTE VIE

L'UBCI a conclu une convention de partenariat de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Ladite convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et CARTE VIE et pour leur compte.

Les produits et charges liés à ces contrats au titre de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

Natures des prestations	Produits 2025 en KDT	Charges 2025 en KDT
Produits de prévoyance	405	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	193
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	35	547
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 715	-
Produits d'épargne et de capitalisation	720	-
Total	2 875	740

Contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE

L'UBCI a signé, le 1^{er} novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, qui mandate l'UBCI pour vendre et percevoir, pour son propre compte, des primes d'assurance liées aux services offrant une protection contre tout sinistre pouvant survenir au domicile des clients titulaires de comptes domiciliés à l'UBCI, qu'ils bénéficient ou non de crédits.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 1 828 KDT au cours de l'exercice 2025.

Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

L'UBCI a souscrit un contrat d'assurance vie avec la CARTE Vie pour date d'effet le 1^{er} décembre 2021 et ayant pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

L'UBCI a signé, en date du 04 janvier 2024 un contrat d'assurance groupe pour le personnel de l'UBCI (Maladie, décès, invalidité) avec La CARTE.

Ce contrat ayant été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 20 février 2024, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Contrat	Date des contrats	Charges 2025 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	04/01/2024	5 536
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	01/12/2021	2 805
Total		8 341

Contrats d'assurance pour risques divers conclus avec la CARTE

Contrat	Date des contrats	Charges 2025 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	308
Total		658

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2025, d'un avenant de prorogation de durée de garantie pour une durée ferme de douze mois allant du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2026.

Convention de mise à disposition de personnel

L'UBCI a conclu avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2025.

Contrat cadre de prestations d'assistance technique

L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE. Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de l'exercice 2025, s'élevant à 924 KDT, ont été comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours.

Contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et avenants s'y rattachant conclus avec BNP PARIBAS

Votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2021 a autorisé un contrat TSA qui définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Il a fait l'objet de six avenants après la première date de sa signature, dont deux au cours de l'exercice 2024, portant notamment sur une prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques.

Les avenants signés en 2024 ont été autorisés par votre conseil d'administration, respectivement, en dates du 29 août 2024 et 28 novembre 2024.

Les charges engagées par la banque au titre de l'exercice 2025, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration, s'élèvent à 2 291 KDT.

Convention conclue avec les autres parties liéesConvention de dépôt des actifs et la distribution des titres

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 juin 2013, les conventions de dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA.

Les commissions perçues par l'UBCI au titre de 2025 s'élèvent à 281 KDT et se détaillent comme suit :

Société	Commissions perçues
Hannibal SICAV UBCI	139
Univers actions SICAV	29
UBCI FCP-CEA	113
Total	281

Cette convention a fait l'objet d'une mise à jour, autorisée par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2019, portant sur des dispositions complémentaires relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et à la loi FATCA.

Convention de mise à disposition du réseau

Votre conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et UBCI Bourse (ayant été absorbée par Union Capital) en date du 1^{er} décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 58 KDT au cours de l'exercice 2025.

Convention de Gestion de Fonds

Votre conseil d'administration a autorisé les conventions de gestion de fonds, conclues entre la banque et sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, suivants :

- UBCI-MEDIBIO 2017 : Convention conclue le 11 mai 2017 portant sur 100 KDT.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.
- UBCI-RECALL 2017 : Convention conclue le 03 octobre 2017 portant sur un montant de 78 KDT.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.
- UBCI-PROLATEX 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 438 KDT.
Au titre de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 7 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 8 KDT.
- UBCI-ULC 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 7 250 KDT.
Au titre de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 110 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 125 KDT.
- UBCI 2023-1 : Convention conclue le 16 juin 2023 portant sur 15 000 KDT.
Au titre de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 228 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 258 KDT.
- UBCI 2023-2 : Convention conclue le 29 décembre 2023 portant sur 10 000 KDT.
Au titre de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 185 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 172 KDT.

Convention de location

L'UBCI a signé en date du 21 juin 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1er juillet 2024, des bureaux de l'immeuble de l'UBCI sis au 1 Place Pasteur et ce pour usage bureautique moyennant un loyer annuel de 66 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni en date du 28 novembre 2024

Au cours de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits à hauteur de 54 KDT.

Convention de délégation de la fonction de RCCI

L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse (absorbée par Union Capital), le 1^{er} avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ce contrat a été résilié le 01/07/2025

Au cours de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits à hauteur de 15 KDT.

Convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité

L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

Contrat de mutualisation des fonctions supports

Votre conseil d'administration réuni en date du 28 novembre 2024 a autorisé une convention de mutualisation des fonctions supports entre l'UBCI et UNION CAPITAL, effective à compter du 1er juillet 2024. Cette convention, à périmètre évolutif, couvre plusieurs domaines tels que l'entretien des locaux, les systèmes d'information, le conseil juridique, les ressources humaines, la communication et la conformité. Elle prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 15 000 DT hors TVA, avec un renouvellement automatique par tacite reconduction.

Contrat d'archivage

- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL. Cette convention prend effet le 1^{er} juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 KDT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni en date du 28 novembre 2024.

Contrat de transport et de traitement de fonds

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Ce contrat qui a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1^{er} mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Les charges supportées par la banque en 2025, au titre de ce contrat, s'élèvent à 1742 KDT.

Conventions conclues avec CAPSA CAPITAL PARTNERS

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 000 KDT. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners.
- L'UBCI a signé en date du 26 décembre 2022, avec la société de gestion Capsa Capital Partners, une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à la UBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ».

Les produits de l'exercice au titre de cette convention s'élèvent à 7 KDT.

CAPSA CAPITALS PARTERS est détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE à concurrence de 37%.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et autorisés par le conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2025, comme suit :

- Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2022 a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie, conformément à la proposition du comité de nomination et de rémunération du 25 mai 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.

- Votre conseil d'administration réuni le 4 juin 2024 renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed KOUBAA en sa qualité de Directeur Général.

Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.

- Votre conseil d'administration réuni le 4 juin 2024 a nommé Monsieur Nouredine TARHOUNI en qualité de Directeur Général Adjoint.

Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général Adjoint bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	DG		DGA		Membres du Conseil d'administration (**)	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025 (*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à Court Terme	1 757	765	818	319	565	565
Total	1 757	765	818	319	565	565

(*) Ce montant est présenté en brut.

(**) Y compris la rémunération des membres des comités réglementaires.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

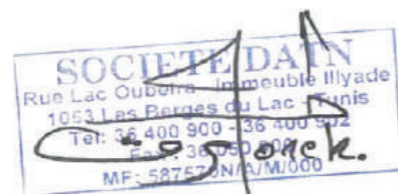
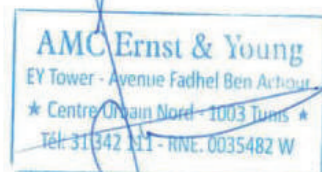
Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Fehmi Laourine

Tarek SAHLI



III – Etats Financiers au 31 décembre 2025

BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2025
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
<i>AC 1</i> - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	111 657	87 570
<i>AC 2</i> - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	709 160	686 090
<i>AC 3</i> - Créances sur la clientèle	5.3	3 514 826	3 290 567
<i>AC 4</i> - Portefeuille-titre commercial	5.4	428 569	158 104
<i>AC 5</i> - Portefeuille d'investissement	5.5	559 909	642 253
<i>AC 6</i> - Valeurs immobilisées	5.6	153 983	153 670
<i>AC 7</i> - Autres actifs	5.7	166 158	157 645
TOTAL ACTIF		5 644 261	5 175 899
PASSIF			
<i>PA 1</i> - Banque Centrale et CCP	5.8	566 311	292 723
<i>PA 2</i> - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	179 319	188 100
<i>PA 3</i> - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 910 652	3 779 710
<i>PA 4</i> - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	158 055	54 838
<i>PA 5</i> - Autres passifs	5.12	240 644	312 097
TOTAL PASSIF		5 054 982	4 627 468
CAPITAUX PROPRES			
<i>CP 1</i> - Capital		100 008	100 008
<i>CP 2</i> - Réserves		419 327	394 327
<i>CP 4</i> - Autres capitaux propres		3	3
<i>CP 5</i> - Report à nouveau		4091	
<i>CP 6</i> - Résultat de la période		65 851	54 093
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	589 280	548 431
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 644 261	5 175 899

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2025
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2025	31/12/2024
PASSIFS ÉVENTUELS			
<i>HB 1</i> - Cautions, avals et autres garanties données	5.14	976 085	836 322
<i>HB 2</i> - Crédits documentaires	5.15	564 689	529 008
<i>HB 3</i> - Actifs donnés en garantie	5.16	512 000	274 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		2 052 774	1 639 330
ENGAGEMENTS DONNÉS			
<i>HB 4</i> - Engagements de financement en faveur de la clientèle	5.17	214 439	374 869
<i>HB 5</i> - Engagements sur titres (Participations non libérées)	5.18	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		214 447	374 877
ENGAGEMENTS REÇUS			
<i>HB 7</i> - Garanties reçues	5.19	2 911 759	1 882 025
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 911 759	1 882 025

ÉTAT DE RÉSULTAT
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Produits d'exploitation bancaire :			
<i>PR 1</i> - Intérêts et revenus assimilés	5.20	391 450	368 838
<i>PR 2</i> - Commissions	5.21	76 381	77 855
<i>PR 3 / CH 3</i> - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.22	62 514	25 723
<i>PR 4</i> - Revenus du portefeuille d'investissement	5.23	40 245	47 438
Total produits d'exploitation bancaire		570 590	519 854
Charges d'exploitation bancaire :			
<i>CH 1</i> - Intérêts encourus et charges assimilées	5.24	-207 255	-189 336
<i>CH 2</i> - Commissions encourues		-12 309	-9 811
Total charges d'exploitation bancaire		-219 564	-199 147
PRODUIT NET BANCAIRE		351 026	320 707
<i>PR 5 / CH 4</i> - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	5.25	-20 614	-17 829
<i>PR 6 / CH 5</i> - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.26	3 522	4 960
<i>PR 7</i> - Autres produits d'exploitation		129	241
<i>CH 6</i> - Charges de personnel	5.27	-148 288	-135 220
<i>CH 7</i> - Charges générales d'exploitation	5.28	-68 507	-75 229
<i>CH 8</i> - Dotations aux amortissements des immobilisations		-23 082	-10 186
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		94 186	87 444
<i>PR 8 / CH 9</i> - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	5.29	-1 967	3 671
<i>CH 11</i> - Impôts sur les sociétés	5.30	-26 368	-37 022
RÉSULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		65 851	54 093
<i>PR 9 / CH 10</i> - Pertes provenant des éléments extraordinaires		-	-
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		65 851	54 093
Effets des modifications comptables		-	-
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		65 851	54 093
RÉSULTAT PAR ACTION (DT)	5.31	3,292	2,704

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		521 785	471 696
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-224 217	-194 478
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-32 331	-66 771
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		11 371	2
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-245 979	-350 221
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle		134 168	384 152
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-270 465	-178 888
Titres de placement / titres de transaction		-249 483	-142 867
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-54 917	256
Sommes versées à l'État		-10 192	-50 002
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation		-420 261	-127 121
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		47 543	42 960
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		78 569	-26 402
Acquisitions / cessions sur immobilisations		-23 192	-31 858
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement		102 920	-15 300
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		109 500	0
Augmentation / diminution des ressources spéciales		-5 302	-21 542
Dividendes versés		-24 980	-24 981
Plus ou moins-value sur cession Titres		864	3 073
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement		80 082	-43 450
VARIATION DE TRÉSORERIE		-237 259	-185 871
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		118 967	304 838
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.32	-118 291	118 967

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de 100.007.645 dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit ayant été abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune.

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2025
<i>Actionnaires Tunisiens</i>	648	17 760 140	88 800 700	88,794
<i>Personnes Morales</i>	48	12 286 201	61 431 005	61,426
<i>Personnes Physiques</i>	600	5 473 939	27 369 695	27,368
<i>Groupe CARTE</i>	3	7 972 387	39 861 935	39,859
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	1	7 800 000	39 000 000	38,997
CARTE ASSURANCES	1	52 638	263 190	0,263
CARTE VIE	1	119 749	598 745	0,599
<i>Groupe TAMARZISTE</i>	6	2 517 355	12 586 775	12,586
PERSONNES PHYSIQUES	4	297 092	1 485 460	1,485
LE PNEU	1	184 196	920 980	0,921
MENNINX HOLDING	1	2 036 067	10 180 335	10,180
<i>Groupe Mohamed RIAHI</i>	2	994 000	4 970 000	4,970
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445
<i>Famille SELLAMI</i>	12	1 903 195	9 515 975	9,515
PERSONNES PHYSIQUES	8	1 054 084	5 270 420	5,270
STRAMICA	1	595 652	2 978 260	2,978
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
<i>Famille Héritiers TAHER BOURICHA</i>	5	972 189	4 860 945	4,861
PERSONNES PHYSIQUES	4	936 172	4 680 860	4,681
AMATAB	1	36 017	180 085	0,180
<i>Héritiers SADOK BEN SEDRINE</i>	12	1 170 725	5 853 625	5,853
PERSONNES PHYSIQUES	12	1 170 725	5 853 625	5,853
<i>Héritiers JEMAA BEN SEDRINE</i>	5	467 307	2 336 535	2,336
PERSONNES PHYSIQUES	5	467 307	2 336 535	2,336
<i>Mr Saad HAJ KHELIFA</i>	2	318 626	1 593 130	1,593
PERSONNES PHYSIQUES	1	250 772	1 253 860	1,254
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339
<i>Famille BOUAOUADJA</i>	4	272 736	1 363 680	1,364
PERSONNES PHYSIQUES	4	272 736	1 363 680	1,364
ASSURANCES	1	12 370	61 850	0,062
FONDS	7	29 804	149 020	0,149
Autres Personnes Morales	27	104 395	521 975	0,522
Autres Personnes Physiques	562	1 025 051	5 125 255	5,125
<i>Actions rompues</i>	-	17 676	88 380	0,088
<i>Provenant d'attributions gratuites</i>	-	17 676	88 380	0,088
<i>Actionnaires Etrangers</i>	2	2 223 713	11 118 565	11,118
<i>Personnes Morales non résidentes</i>	1	2 217 766	11 088 830	11,088
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088
<i>Personnes Physiques</i>	6	5 947	29 735	0,030
Personnes physiques	6	5 947	29 735	0,030
TOTAL	655	20 001 529	100 007 645	100,000

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Les états financiers au 31/12/2025 de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers au 31/12/2025 de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Crédits sur ressources ordinaires,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0) :

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1) :

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2) :

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3) :

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4) :

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360, jours et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Le montant des dotations aux provisions complémentaires constituées, au 31 décembre 2025, s'élèvent à un montant de 7 470 KDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque jusqu'au 31 décembre 2025, s'élèvent à 60 396 KDT.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2024, à 19 004 KDT. Au 31 décembre 2025, lesdites provisions additionnelles sont passées à 22 424 KDT.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont prises en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs

compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS**Composition du portefeuille-titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement).
- d) Parts dans les entreprises liées : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

À la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement :
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.
- le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12/2025 pour leurs montants se rapportant à la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2025. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12/2025 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12/2025 sont diminuées du résultat.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5 %
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	25 %
- Matériel informatique - les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20%
- GLOBAL BANCAIRE FLEX CUBE	14.2%

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

3.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

A partir du deuxième semestre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

En effet, une convention d'assurance « indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » a été signée avec la société CARTE VIE. Cette convention a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif permettant à la banque de faire face à l'exécution de ses obligations envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les cotisations payées par l'UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges du personnel ».

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la réglementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

4. FAIT MARQUANT DE LA PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2025

4.1 INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ÉTAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2025 a institué une Contribution non conjoncturelle au profit du Compte de diversification des sources de sécurité sociale fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés ;

Cette taxe conjoncturelle s'ajoute à celle déjà prévue par la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 et fixée aussi à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés ;

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2025, au titre des deux contributions conjoncturelles s'élève à **4 372 KDT** (Cf. note 5.30).

4.2 RESULTATS DE CONTROLE FISCAL APPROFONDIE

La banque a reçu en date du 23 décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en date du 16 Juin 2025 portant sur un redressement de 2 216 KDT.

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en les acceptant.

Dans le cadre des dispositions de l'article 74 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2025, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 16 Juin 2025 portant sur :

- Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 1 501 KDT et 630 KDT.
- L'abandon total des pénalités de retard.

Au 31 Décembre 2025, tous les montants dus ont été payés.

5. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 Décembre 2025 un montant de 111 657 KDT contre 87 570 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Caisse	44 752	43 878
Comptes ordinaires BCT	66 906	43 692
TOTAL EN KDT	111 657	87 570

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 Décembre 2025 un montant de 709 160 KDT contre 686 090 KDT au 31 Décembre 2024 et se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Banque Centrale de Tunisie	460 111	302 409
Banques de dépôts	0	67 132
Pension livrée	0	109 999
Banques non-résidentes	42 444	31 700
Organismes financiers spécialisés	206 605	174 274
Créances rattachées :	0	576
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	0	31
- A la pension livrée	0	545
Total en KDT	709 160	686 090

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	460 111	-	-	-	460 111
Banques de dépôts	0	-	-	-	0
Banques non-résidentes	42 444	-	-	-	42 444
Organismes financiers spécialisés	206 605	-	-	-	206 605
Créances rattachées :	0	-	-	-	-
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	0	-	-	-	-
TOTAL EN KDT	709 160	-	-	-	709 160

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co-entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	460 111	460 111
- Placements en devises	-	-	460 111	460 111
Banque de Dépôts (2)	-	-	0	0
- Placements en devises	-	-	0	0
Banques non-résidentes (4)	-	-	42 444	42 444
- Comptes Nostri	-	-	42 444	42 444
- Comptes Lori	-	-	0	0
Organismes financiers spécialisés (5)	206 605	-	0	206 605
- Comptes ordinaires	-	-	0	0
- Prêts en dinars	206 605	-	0	206 605
Créances Rattachées (6)	-	-	0	0
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	-	-	0	0
Total Établissements Bancaires et Financiers en KDT (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)	206 605	-	502 555	709 160

NOTE 5.3 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 3 514 826 KDT contre 3 290 567 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits sur ressources ordinaires	-1	3 247 920
- Activités hors leasing		2 959 194
- Activité de leasing		288 726
Comptes débiteurs de la clientèle	-2	172 832
Crédits sur ressources spéciales	-3	22 058
Autres crédits à la clientèle	-4	304 012
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		15 646
TOTAL BRUT EN KDT	3 762 467	3 511 721
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		-18 190
Moins : Provisions	-5	-229 451
- Provisions individuelles		-169 055
- Dont provisions additionnelles		-22 424
- Provisions collectives		-60 396
TOTAL NET EN KDT	-6	3 514 826

(1) Crédits sur ressources ordinaires

Les crédits sur ressources ordinaires enregistrent l'ensemble des effets détenus par la banque et qui matérialisent les créances qu'elle a octroyées à ses clients. Il s'agit d'effets de transactions commerciales et de billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à 304 012 KDT contre un solde de 284 585 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances douteuses	240 304	193 770
Valeurs impayées	30 083	29 373
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	33 073	51 815
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise (i)	552	9 627
Total des autres crédits à la clientèle	304 012	284 585

(i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2024	207 918
Dotations sur provisions individuelles	20 905
- Dont provisions additionnelles	4 862
Dotations aux provisions collectives	7 470
Reprises sur provisions	-6 841
Provisions au 31 Décembre 2025	229 451

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 Décembre 2025 :

	31/12/2025	31/12/2024
Engagement total créances classées C0 et C1	3 522 163	3 308 685
Engagement total des créances classées C2, C3 et C4	240 304	203 036
Engagement Total Brut	3 762 467	3 511 721
Moins : Agios réservés sur créances classées	-18 190	-13 236
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 744 277	3 498 485
Moins : provisions individuelles	-169 055	-154 992
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	3 575 222	3 343 493
Moins : Provisions collectives	-60 396	-52 926
Total des engagements nets d'agios et de provisions	3 514 826	3 290 567

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 31 Décembre 2025 :

	31/12/2025	31/12/2024
Engagement total créances Bilan classées C0 et C1	3 522 163	3 308 685
Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1	965 019	807 176
Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4	240 304	203 036
Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4	8 185	8 670
Engagement Total Brut	4 735 671	4 327 567
Moins : Agios réservés sur créances classées	-18 190	-13 236
Créances clientèle nettes d'agios réservés	4 717 481	4 314 331
Moins : Provisions individuelles (Bilan)	-169 055	-154 992
Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)	-1 989	-1 989
Total provisions individuelles	-171 044	-156 981
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	4 546 437	4 157 350
Moins : Provisions collectives	-60 396	-52 926
Total des engagements nets d'agios et des provisions	4 486 041	4 104 424

NOTE 5.4 – PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 428 569 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 158 104 KDT au 31 Décembre 2024. Il se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Titres de transaction (BTA-BTC)	410 643	155 347
Créances rattachées sur titres de transaction	17 927	2757
TOTAL EN KDT	428 569	158 104

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 Décembre 2025 à 559 909 KDT contre 642 253 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation (i)	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	10 384	9 415
Titres d'investissement	528 379	604 388
Créances rattachées aux titres d'investissement	19 254	26 552
TOTAL BRUT	561 316	643 654
Moins : Provisions pour dépréciation des titres	-1 408	-1 401
TOTAL NET (iii)	559 909	642 253

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison Sociale	VC au 31/12/2025	Tx de particip.
SIDCO-SICAR	1 648	10%
NOUVELLE SOTIM	800	5%
TAPARURA (SEACNVS)	150	7%
EL KANAOUET	128	3%
DEMURGER	120	9%
SEDAT	115	11%
COTUNACE	100	1%
SICAB	100	3%
SOTUPILE	63	0%
SCHNEIDER	48	20%
FRDCM	22	0%
SIMAC	5	1%
Total des titres de participation en KDT	3 299	

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et provisions y afférentes se présente comme suit Le tableau des mouvements sur titres et provisions afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2024	Créances rattachées 2024	Total au 31/12/2024	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2025	Créances rattachées au 31/12/2025	Total au 31/12/2025	Provisions au 31/12/2024	Dotations au 31/12/2025	Reprises sur provisions au 31/12/2025	Cumul des provisions au 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Titres de participation	3 299	-	3 299	-	-	3 299	0	3 299	-1 392	-7	-	-1 399	1 900
Parts dans les entreprises liées	9 415	-	9 415	969	-	10 384	0	10 384	-9	-	-	-9	10 375
Titres d'investissement	320 385	13 901	334 286	26 228	-	360 514	13 897	374 411	-	-	-	-	374 411
Emprunt National	241 000	10 501	251 501	-	-151 501	100 000	4 549	104 549	-	-	-	-	104 549
SICAR Fonds gérés (*)	43 003	2150	45 153	22 850	-138	67 865	809	68 674	-	-	-	-	68 674
Total en KDT	617 102	26 552	643 654	50 047	-151 639	542 062	19 255	561 317	-1 401	-7	-	-1 408	559 9

(*) Les SICAR Fonds gérés au 31/12/2025 se présentent et sont évalués comme suit :

Fonds / FCPR	Date de souscription	VC de la Participation
FONDS UBCI MEDIBIO 2017	11/05/2017	100
FONDS UBCI RECALL 2017	03/10/2017	78
FCPR SWING2	28/10/2021	10 000
FONDS UBCI PROLATEX 2022	31/12/2022	438
FONDS UBCI ULC 2022	31/12/2022	7 250
FONDS UCDS 2023-1	26/06/2023	15 000
FONDS UCDS 2023-2	28/12/2023	10 000
FONDS UCDS 2024-2	13/01/2025	6 345
FONDS UCDS 2024-1	13/01/2025	18 654
Total en KDT		67 865

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 153 983 KDT au 31 Décembre 2025 contre 153 670 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs brutes en début de période	344 632	311 033
Acquisitions	23 831	34 664
Cessions / Apurements	-881	-1 065
Valeurs brutes en fin de période	367 582	344 632
Amortissements	-212 389	-190 962
Provision pour dépréciation d'immob en cours	-1 209	0
Valeurs nettes en fin de période	153 983	153 670

Au 31/12/2025 aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/24	Acquisitions	Cession / Apurements	Reclassements 2025	V. Brute au 31/12/25	Total Amortissement au 31/12/24	Dotations amortissements /provisions 2025	Cessions/ Apurements	Total Amortissements /Provisions 31/12/25	V.C.N au 31/12/25
Immobilisations Incorporées	74 192	1 897	-54	99 366	175 401	-71 233	-15 713		-86 946	88 455
Agencements et aménagements	55 266	842	-152	406	56 362	-44 551	-2 138	153	-46 536	9 826
Immobilisations d'exploitation	38 888	-	-305	-	38 583	-31 090	-1 068	254	-31 904	6 679
Immobilisations hors exploitation	134	-	-	-	134	-134	-	-	-134	0
Terrains	40 387	-	-152	-	40 235	-	-	0	0	40 235
Matériel de Transport	1 325	-	-38	-	1 287	-852	-145	38	-959	328
Fonds de Commerce	788	-	-	-	788	-563	-16	-	-579	209
Mobilier et Matériels	47 620	2 275	-1	774	50 668	-42 538	-2 793	-	-45 331	5 337
Immobilisations en cours	86 032	18 817	-179	-100 546	4 124	-	-1 209	-	-1209	2914
TOTAL EN KDT	344 632	23 831	-881	-	367 582	-190 962	-23 082	445	-213 598	153 983

Description et traitement comptable des immobilisations hors exploitation :

La valeur brute des immobilisations hors exploitation s'élève au 31/12/2025 à 134 KDT. Ces actifs ont été acquis entre 1985-1997 et ce détaillent comme suit :

Date mise en service	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Amort. cumulés	Valeur comptable nette
01/06/1992	Immeuble Sfax Teniour	64	-64	0
01/04/1985	Appartement Sidi Bouzid	25	-25	0
01/11/1997	Immeuble Farhat Hached	45	-45	0
	Totaux	134	-134	0

Ces immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition au 31/12/2025 à 134 KDT avec une valeur comptable nette nulle. A préciser que les constructions sont amorties linéairement à un taux de 5%, hors terrains.

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 166 158 KDT au 31 Décembre 2025 contre 157 645 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Débiteurs divers	(i)	105 399	80 410
Fonds d'indemnités de départ à la retraite		29 259	25 145
Comptes de régularisation	(ii)	32 578	21 882
Comptes de Stocks		141	151
Créances prises en charge par l'État		79	79
Charges à répartir		158	23
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	0	30 517
Total brut des autres actifs		167 614	158 207
Provisions pour dépréciation des autres actifs		-1 456	-562
Total net des autres actifs		166 158	157 645

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et avances au personnel	81 255	60 100
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	909	502
Retenues à la source	684	610
Autres débiteurs divers	22 552	19 198
Total des débiteurs divers	105 399	80 410

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 047	4 827
Produits à recevoir	17 271	8 191
Compensations reçues	17	578
Débets à régulariser et divers	9 242	8 286
Total des Comptes de régularisation	32 578	21 882

(iii) Les comptes exigibles après encaissement correspondent à des comptes transitoires totalisant un solde créditeur à hauteur de 23 570 KDT et sont classés au 31 décembre 2025 parmi les autres passifs. Cette rubrique s'élevait à un solde débiteur à hauteur de 30 517 KDT au 31 décembre 2024.

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 566 311 KDT au 31 Décembre 2025 contre 292 723 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	52 617	-
Emprunts au jour le jour et à terme	512 000	291 825
Dettes rattachées	1 694	898
Total en KDT	566 311	292 723

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 179 319 KDT au 31 Décembre 2025 contre 188 100 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Banques de dépôt	(1)	164 500	179 500
Banques non-résidentes	(2)	3 387	8 518
Organismes financiers spécialisés	(3)	11 413	42
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		19	40
Total en KDT		179 319	188 100

(1) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts au jour le jour et à terme	164 500	179 500
Total en KDT	164 500	179 500

(2) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	3 387	8 518
Total en KDT	3 387	8 518

(3) L'analyse du compte « Organismes Financiers » se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	11 413	42
Total en KDT	11 413	42

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	2 163	-	1 224	3 387
- Comptes NOSTRI	2 163	-	-	2 163
- Compte LORI	-	-	1 224	1 224
Emprunt	-	-	164 500	164 500
Total Établissements Bancaires	2 163	-	165 724	167 887
Avoirs en compte	-	-	11 413	11 413
Total Établissements Financiers (2)	-	-	11 413	11 413
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	-	-	19	19
Total des dettes rattachées (3)	-	-	19	19
Total en KDT (1) + (2) + (3)	2 163	-	177 156	179 319

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 910 652 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 3 779 710 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	(i)	2 136 571	2 005 978
Comptes d'épargne	(ii)	1 114 154	1 032 550
DAT/BC échus non remboursés		10 855	9 615
DAT/BC et autres produits financiers	(iii)	462 661	552 584
Autres sommes dues à la clientèle		107 540	113 885
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	73 500	56 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		5 372	8 598
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		3 910 652	3 779 710

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Compagnies d'assurances	5 959	3 188
Entreprises publiques	268 850	324 016
Autres clientèles commerciales	782 576	696 546
Comptes de non-résidents	477 072	444 613
Clients particuliers	602 114	537 615
Total des comptes à vue en KDT	2 136 571	2 005 978

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2025	31/12/2024
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	991 474	913 692
Comptes d'épargne investissement		229	42
Comptes d'épargne logement		68 957	89 654
Autres comptes d'épargne	(b)	53 494	29 162
Total des comptes d'épargne en KDT		1 114 154	1 032 550

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Bons de caisse		192 120	325 185
Dépôts à terme		227 012	192 757
Placements en devises		43 529	34 642
Total DAT/BC et autres produits financiers en KDT		462 661	552 584

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

		31/12/2025	31/12/2024
Sociétés privées		72 000	53 500
Particuliers		0	3000
Non clients		1 500	0
Total des certificats de dépôts en KDT		73 500	56 500

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 158 055 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 54 838 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et Ressources Spéciales		48 555	54 838
Emprunt Obligataire		109 500	0
Total Emprunts et Ressources spéciales en KDT		158 055	54 838

Les emprunts sur Ressources Spéciales totalisent au 31/12/2025 48 555 KTND contre 54 838 KTND au 31/12/2024. Le détail au 31/12/2025 est le suivant :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Ressources Étatiques :	3 913	3 913
- FOPRODI	0	0
- FONAPRA	3 913	3 913
Mobilisations des créances	449	449
Crédit BIRD	0	0
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	0	114
Ligne BAD BCT	0	428
Fonds Premier logement BCT	1 526	1 608
Ligne BERD 2	0	0
Emprunt AFD	12 494	20 371
Ligne FADES BCT	2 524	4 207
Autres fonds extérieurs :	26 241	22 128
- Ligne Italienne	5 797	6 197
- Ligne FODEP	0	0
- Ligne Espagnole	3 547	1 638
- Ligne BEI	0	0
- Encours FADES	39	39
- Ligne SUISSE / PRASOC	11 229	11 103
- Ligne BIRD	4 701	2 096
- Ligne NATIXIS	929	1 055
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 242	472
Subvention SUNREF AFD	167	1 148
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	48 555	54 838

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 240 644 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 312 097 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Provisions	(i)	24 798	28 669
Engagement d'indemnités de départ à la retraite		27 230	23 176
Comptes de régularisation	(ii)	66 646	166 330
Créditeurs divers		98 400	93 922
Comptes exigibles	(iii)	23 570	0
Total en KDT		240 644	312 097

i. Les provisions sont analysées comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature		1 989	1 989
Provisions pour risques et charges (*)		9 565	12 587
Provisions pour congés payés		13 244	14 093
Total Provisions en KDT		24 798	28 669

(*) Les provisions pour risques et charges sont analysées comme suit :

Description	SOLDE AU 31/12/2024	DOTATION 2025	REPRISE 2025	SOLDE AU 31/12/2025
Prov. risques latents	7 500	4 802	7 000	5 302
Erreurs diverses	943	127	0	1 070
Prov. affaires litigieuses	4 144	1 084	2 033	3 194
TOTAL EN KDT	12 587	6 012	9 033	9 565

ii. Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer	51 709	48 732
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 394	1 428
Crédits à régulariser et divers	12 531	116 170
Succursales et Agences	13	
Total des comptes de régularisation en KDT	66 646	166 330

iii. Les comptes exigibles correspondent à des comptes transitoires totalisant un solde de 23 570 KDT. Cette rubrique présentait un solde débiteur à hauteur de 30 517 KDT au 31 décembre 2024 et était classée parmi les autres actifs.

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 Décembre 2025, le capital social s'élève à 100 008 KDT composé de 20 001 529 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 31 Décembre 2025 à 589 280 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	54 093	548 431
Affectation résultat exercice 2024(*)	-	-	-	25 000	4 091	-	-29 091	0
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-25 002	-25 002
Résultat au 31/12/2025							65 851	65 851
Capitaux Propres au 31/12/2025	100 008	10 000	-	86 607	326 811	3	65 851	589 280

(*) : Décisions de l'AGO du 29 Avril 2025.

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 976 085 KDT contre un solde de 836 322 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
En faveur d'établissements bancaires et financiers	567 571	543 749
En faveur de la clientèle	408 514	292 573
- Cautions fiscales	266	19 465
- Cautions pour marchés	189 285	149 726
• En devises	9 549	7 776
• En dinars	179 737	141 950
- Cautions douanières	32 908	43 541
- Cautions diverses	172 792	68 559
• En devises	84 347	27 902
• En dinars	88 445	40 657
- Obligations cautionnées	13 262	11 282
Total en KDT	976 085	836 322

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 564 689 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 529 008 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	0	5 737
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	564 689	523 271
- Ouverture de crédits documentaires	364 235	364 832
- Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	200 454	158 439
Total en KDT	564 689	529 008

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement, figurant au passif, auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 512 000 KDT au 31 Décembre 2025 contre 274 000 KDT au 31 Décembre 2024, détaillé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Effets financiers donnés en garantie	292 000	0
BTA donnés en garantie	220 000	274 000
Total en KDT	512 000	274 000

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 Décembre 2025, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 214 439 KDT contre 374 869 KDT au 31 Décembre 2024.

NOTE 5.18- ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Au 31 Décembre 2025, les garanties reçues totalisent 2 911 759 KDT contre 1 882 025 KDT au 31 Décembre 2024.

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	615 704	177 703
Garanties reçues des banques	733 252	526 473
- Garanties reçues des banques résidentes	165 681	0
- Garanties reçues des banques non-résidentes	567 571	526 473
Nantissements titres	34 967	42 283
Garanties reçues de la clientèle	1 527 837	1 135 566
Total des garanties reçues en KDT	2 911 759	1 882 025

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2025 comme suit :

Achat au comptant	32 277 KDT
Vente au comptant	32 245 KDT

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2025 comme suit :

Achat à terme	227 612 KDT
Vente à terme	94 289 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 391 450 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 368 838 KDT au 31 Décembre 2024. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	18 667	37 107
Produits sur opérations de crédit	(ii)	353 917	308 520
Revenus assimilés	(iii)	18 866	23 211
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT		391 450	368 838

(i) Produits sur opérations avec les établissements bancaires et financiers

Les produits sur Opérations avec les établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Marché Monétaire au jour le jour	1 049	1 520
Marché Monétaire en devises	13 842	19 948
Autres	3 775	15 639
Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	18 667	37 107

(ii) Produits sur opérations avec la clientèle

Les produits sur opérations avec la clientèle se présentent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	301 599	252 581
Comptes courants débiteurs	20 409	27 652
Leasing	30 694	26 414
Crédits sur ressources extérieures	1 179	1 097
Créances douteuses ou litigieuses	37	776
Total des Produits sur opérations de crédit	353 917	308 520

(iii) Opérations avec les établissements bancaires et financiers

Les Opérations avec les établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Avals, cautions et acceptations bancaires	6 583	5 447
Commissions de découverts	8 374	3 589
Commissions sur billets de trésorerie	61	84
Report-Déport	3 718	12 386
Autres intérêts assimilés	130	1 705
Total des revenus assimilés	18 866	23 211

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 76 381 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 77 855 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	53 556	56 590
Commissions de tenues de comptes	3 724	6 265
Commissions sur opérations de change manuel	226	173
Autres commissions	18 875	14 827
Total des commissions en KDT	76 381	77 855

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 514 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 25 723 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Gains sur opérations BTA-BTCT	36 081	3 426
Gain sur Emprunt National	206	0
Gain sur titre de Placement	562	0
Pertes sur opérations BTA-BTCT	-52	0
Perte sur Titre de placement	0	0
Solde Gains/Pertes de change	25 717	22 297
Total en KDT	62 514	25 723

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 40 245 KDT contre 47 438 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	25 958	27 347
<i>dont Intérêts sur BTA et BTC</i>	23 935	25 247
Dividendes sur portefeuille titres de participation	1 589	863
Dividendes sur parts dans les entreprises liées	5	
Intérêts sur emprunt national	12 694	19 228
Total des revenus du portefeuille d'investissement	40 245	47 438

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 207 255 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 189 336 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	57 084	25 312
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (i)	143 066	150 788
Charges sur emprunts	4 775	2 305
Report-Déport	2 330	10 931
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	207 255	189 336

(i) Le solde du compte Intérêts sur les dépôts de la clientèle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	27 067	32 569
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	42 075	45 683
Comptes d'épargne	66 978	66 141
Certificats de dépôts	6 945	6 395
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	143 066	150 788

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 614 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 17 829 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions (i)	35 361	33 783
<i>dont provisions collectives</i>	7 470	9 882
<i>dont provisions additionnelles</i>	4 862	3 631
Reprises sur provisions (ii)	-15 955	-27 234
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	-294	-2 667
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	5	694
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	66	160
Créances radiées	1 771	10 467
Récupération sur créances radiées	-633	-41
Total en KDT	20 614	17 829

(i) Les dotations aux provisions au 31 Décembre 2025 se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	20 905	16 899
<i>Dont provisions additionnelles</i>	<i>4 862</i>	<i>3 631</i>
Dotations aux provisions collectives	7 470	9 882
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 986	7 002
Total des dotations aux provisions en KDT	35 361	33 783

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 Décembre 2025 se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	6 841	17 921
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	<i>294</i>	<i>2 667</i>
Reprises sur provisions pour risques et charges	9 114	9 313
Reprises sur provisions des autres actifs courants	0	0
Reprise Provisions Hors Bilan	0	0
Total des reprises sur provisions en KDT	15 955	27 234

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (3 522) KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de (4 960) KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	-3 529	-3 645
Plus-values de cession sur titres	-	-1 298
Dotation aux provisions	7	
Reprises sur provisions	0	-17
Total en KDT	-3 522	-4 960

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 135 220 KDT au 31 décembre 2024 à 148 288 KDT au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 13 068 KDT.

NOTE 5.28 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 68 507 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 75 229 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts et taxes	4 618	4 016
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	10 424	9 330
Travaux, fournitures et services extérieurs	37 562	46 267
Transport et déplacement	1 313	1 320
Frais divers de gestion	14 532	14 270
Autres charges d'exploitation	58	26
Total en KDT	68 507	75 229

NOTE 5.29 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Plus-value sur cession d'immobilisations	202	2 687
Pertes suite au redressement fiscal	-1 816	3 073
Autres produits exceptionnels	865	0
Autres pertes exceptionnelles	-1 216	-2 089
Total en KDT	-1 967	3 671

NOTE 5.30 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité, enregistrés au titre de l'exercice 2025, totalisent un montant de 26 368 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		87 710
+ Réintégrations (y compris les provisions)		28 658
- Déductions (y compris les provisions)		-26 719
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré		89 650
Réinvestissement exonéré		-35 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		54 650
Impôt sur les sociétés (40%)	(1)	21 860
Contribution Sociale de Solidarité (4% selon LF 2024)	(2)	2 186
Taxe conjoncturelle (4% selon LF 2025)	(3)	2 186
Contribution au profit du Fonds National pour la réforme du système éducatif (0,25% selon LF 2024)	(4)	137
Total en KDT (1) + (2) + (3) + (4)		26 368

NOTE 5.31 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net attribuable aux actionnaires en KDT	65 851	54 093
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	3,292	2,704

NOTE 5.32 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 Décembre 2025, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de -118 291 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024
Caisses	44 752	43 878
Banque Centrale (comptes ordinaires)	66 906	43 692
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	42 444	31 700
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	460 112	302 409
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	0	67 132
Pension livrée	0	109 999
Banque Centrale (comptes ordinaires)	-52 617	-17 825
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	-512 000	-274 000
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	-119 500	-179 500
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	-48 387	-8 518
Total en KDT	-118 291	118 967

NOTE 5.33 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le Groupe CARTE**1- Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE :**

Les opérations et conventions conclues entre l'UBCI et les sociétés du Groupe CARTE se détaillent comme suit :

Contrats antérieurs à 2025 en KDT	Produits 2025	Charges 2025
Produits de prévoyance	405	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile		193
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	35	547
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 715	-
Produits d'épargne et de capitalisation	720	-
Total	2 875	740

2- Contrat souscrit par l'UBCI :

L'UBCI a signé, en date du 1er novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI.

Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre 2025 un produit de 1 828 KDT.

3- Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

Contrat	Date des contrats	Charges 2025 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	04/01/2024	5 536
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	01/12/2021	2 805
Total		8 341

4- Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE :

Contrat	Date contrat	Charges 2025 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	308
Total		658

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2025, d'un avenant de prorogation de durée de garantie pour une durée ferme de douze mois Allant du 1er mars 2023 au 28 février 2026.

5- Autres opérations avec le groupe CARTE :

- L'UBCI a conclu avec la CARTE une convention de mise à disposition de personnel. Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2025.
- L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE. Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de 2025 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours, s'élèvent à 924 KDT.

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE à concurrence de 37%.
- L'UBCI a signé le 26/12/2022, avec la société de gestion Capsa Capital Partners, une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à laUBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ». Le montant des produits constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 7 KDT.

B- Opérations avec BNP Paribas

• Prestations de services informatiques et assistance à la migration liées au contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et aux avenants s'y rattachant :

Au cours de 2021 et après la finalisation de l'opération de cession par le groupe BNP Paribas des actions représentant 39% du capital de la banque au profit du groupe CARTE entraînant le changement de contrôle de l'UBCI, un contrat « Transitional services agreement - TSA » a été signé entre la banque et BNP Paribas avec date d'effet le 19 mars 2021.

"Ce « TSA » définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information."

Il a fait l'objet d'un premier avenant en date du 11 avril 2022 portant notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Au cours de 2023, trois avenants au contrat TSA ont été conclus entre l'UBCI et BNP Paribas portant notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Par ailleurs, au cours de 2024, deux avenants au contrat TSA ont été conclus entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 01 juillet 2024 et du 13 novembre 2024.

Ces deux avenants ont porté notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Les charges engagées par la banque au titre de 2025, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 2 291 KDT.

• Placement en Dépôt à Terme :

Les charges d'intérêts supportées par l'UBCI en 2025 au titre des placements effectués par BNP PARIBAS s'élèvent à 10 017 KDT.

C- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs de ses filiales, Hannibal SICAV et UBCI Univers actions et du fonds UBCI FCP-CEA. Le montant total des commissions au titre de 2025 s'élève à 280 KDT et se détaille comme suit :

Société	Commissions de dépôt et de distribution en KTND
Hannibal SICAV	139
UBCI Univers actions SICAV	29
UBCI FCP-CEA	113
Total	280

- La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2025 s'élève à 58 KDT.
- En 2025 l'UBCI a conclu deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) :
 - « Fonds UCDS 2024-02 » conclu le 10 janvier 2025 et portant sur un montant de 6 346 KDT
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 109 KDT et les produits des placements à 378 KDT
 - « Fonds UCDS 2024-01 » conclu le 10 janvier 2025 et portant sur un montant de 18 654 KDT
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 320 KDT et les produits des placements à 970 KDT
- En 2023 l'UBCI a conclu deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) :
 - « UBCI 2023-1 » conclu le 16 juin 2023 et portant sur un montant de 15 000 KDT.
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 258 KDT et les produits des placements à 228 KDT.
 - « UBCI 2023-2 » conclu le 26 décembre 2023 et portant sur un montant de 10 000 KDT.
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 172 KDT et les produits des placements à 185 KDT.
- L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR :
 - « UBCI-PROLATEX 2022 », portant sur un montant de 438 KDT ;
Conformément à cette convention, le montant des frais de gestion pour l'exercice 2025 s'élève 8 KDT et les produits des placements à 7 KDT.
 - « UBCI-ULC 2022 », portant sur un montant de 7 250 KDT ;
Conformément à cette convention, le montant des frais de gestion pour l'exercice 2025 s'élève 125 KDT et produits des placements à 110 KDT.
- En 2017, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) les conventions de fonds gérés suivantes :
 - « UBCI-MEDIBO 2017 », portant sur un montant de 100 KDT ;

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.

- « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 78 KDT.

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.

- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2025 s'élève à 36 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention en remplacement de celle signée en septembre 2015 avec sa filiale UBCI Bourse ayant été absorbée par Union Capital en 2024.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque. Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.

- En date du 1er avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse, ayant été absorbée par Union Capital en 2024, une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Ce Contrat a été résilié le 01/07/2025

Le montant des produits relatifs à 2025 s'élève à 15 KDT.

- L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS. Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.
- L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018. Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.

- L'UBCI a signé en date du 01 Juillet 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1er Juillet 2024, des bureaux de l'immeuble UBCI sis au 1 Place Pasteur 1002 Tunis moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Conformément à cette convention, le montant des produits de locations comptabilisés pour l'exercice 2025 s'élève 54 KDT.

- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL. Cette convention prend effet le 01 juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 KDT. Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.

- L'UBCI a signé en date du 15 aout 2025 un mandat de gestion des emprunts obligataires avec la société UNION CAPITAL (UC)

Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 913 KDT.

D- Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

Il est à noter que ce contrat a fait l'objet d'un avenant à la date du 28 août 2020 qui a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

Les charges supportées par la banque en 2025, au titre de ce contrat, s'élèvent à 1 742 KTND

E- Engagements des parties liées

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2025 comme suit :

Partie liée	Créances Bancaires au bilan	Autres Engagements
Groupe CARTE	68 555	29 742
Groupe SELLAMI	25 342	-
Société CFE Tunisie	27 063	-
Société HOLGED Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	1 141	-
Groupe BOURICHA	161	-
Total des Engagements des parties liées	122 266	29 742

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent pour l'exercice 2025 comme suit :

- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien. Aucune charge n'est supportée à ce titre par la banque en 2025.
- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à **1 378 KDT** au titre de 2025. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant.

Les charges fiscales et sociales supportées au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à **380 KDT**

- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint s'élève à **641 KDT** dont une au titre de 2025. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant.

Les charges fiscales et sociales supportées au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à **177 KDT**.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge comptabilisée à ce titre en 2025 s'élève à **565 KDT** dont **90 KDT** revenant aux membres des comités réglementaires.

NOTE 5.34 – CONTROLE EN COURS

En date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Les travaux de vérification sociale sont clôturés. La banque a reçu une première notification à laquelle elle a fait opposition en apportant les justifications nécessaires. A la date d'arrêté des présents états financiers et sur la base des informations disponibles à cette date, l'éventuel impact financier lié à ce contrôle a été convenablement couvert par une provision ;

NOTE 5.35 – PASSIFS EVENTUELS

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE 5.36 – INFORMATIONS DE DURABILITE ET RISQUES CLIMATIQUES DANS LES ETATS FINANCIERS AU 31 12 2025

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, l'UBCI présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Mode de gouvernance

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration supervise globalement les risques auxquels la société est exposée, y compris les risques ESG et climatiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, la performance ou les perspectives.

Ses responsabilités incluent notamment :

- ✓ L'approbation des orientations stratégiques ESG ;
- ✓ Le suivi de la réglementation et la mise en conformité ;
- ✓ Le contrôle des exclusions éventuelles dans le financement.;

Les enjeux climatiques sont actuellement pris en compte dans le cadre général de gestion des risques, et la banque prévoit de renforcer progressivement leur supervision spécifique par le Conseil d'Administration à mesure de l'évolution du dispositif ESG.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre des orientations du Conseil d'Administration et de la prise en considération des critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions de gestion des risques, de conformité/RSE et d'audit interne, dont le périmètre intègre progressivement les enjeux ESG.

La direction RSE coordonne les parties prenantes internes, assure avec diligence et continuera de veiller à le suivi des procédures et des actions RSE, la mise à jour documentaire et la production du reporting ESG, et contribue à l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie ESG

UBCI exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

La banque est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, notamment à travers les financements accordés à une clientèle directement affectée par les changements climatiques, ainsi que par ses prises de participations, directes et indirectes.

Cette exposition résulte essentiellement des risques physiques et des risques de transition liés aux enjeux environnementaux et climatiques

Dans ce contexte, une démarche progressive a été engagée, visant principalement à :

- Intégrer les critères ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de gestion des risques, en tenant compte des risques climatiques et sociaux.
- Catégoriser les projets et créances selon leur niveau de risque ESG et climatique.
- Soutenir le financement des entreprises et des investissements productifs en tenant compte des principes de finance durable.
- Renforcer la transparence et la qualité du reporting ESG et extra-financier.
- Encourager la montée en compétences des équipes sur les enjeux RSE, ESG et changements climatiques.
- Améliorer la prise en compte des enjeux de durabilité dans les analyses sectorielles et le suivi des données ESG.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance de l'UBCI. Cette analyse fera l'objet de suivis et d'actualisations périodiques.

4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, l'UBCI ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs ou qualitatifs formalisés, en l'absence d'enjeux ayant une incidence financière significative.

La banque prévoit toutefois, à mesure de la montée en maturité de ses données et systèmes, de définir progressivement des indicateurs complémentaires, tant qualitatifs que quantitatifs, relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier structuré de déploiement du dispositif de suivi et de reporting ESG.

NOTE 5.37 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET
L'INDUSTRIE**

**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Avril 2026

SOMMAIRE

I.	Rapport des commissaires aux comptes	2
II.	État financiers consolidés	11

I – Rapport des commissaires aux comptes

GROUPE UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE « UBCI »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - exercice clos au 31 décembre 2025

Tunis, le 13 avril 2026

**Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce
et l'Industrie (UBCI)**

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 633 646 KDT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 71 397 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe UBCI au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité de la société mère, la groupe est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 514 826 KDT, représentant 62% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 231 440 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers consolidés sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers consolidés n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et n° 3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et

- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 468 742 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers consolidés n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 32 « Contrôle en cours » qui décrit que la société mère a reçu en juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.
Les procédures de vérification par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale demeurent en cours. En conséquence, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la société mère a constaté les provisions jugées nécessaires.
- La note n° 33 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la société mère n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

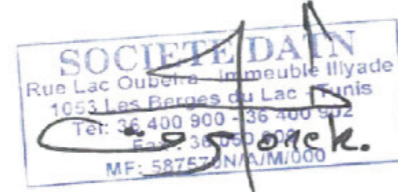
Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Fehmi LAOURINE

Tarek SAHLI



II – Etats financiers consolidés

GROUPE UBCI BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	111 657	87 571	24 086	27,5%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	712 965	687 472	25 493	0,3%
AC3 - Créances sur la clientèle	3	3 514 826	3 290 048	224 778	6,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4	451 670	165 383	286 287	173,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5	554 567	631 164	(76 597)	(12,1%)
AC6 - Valeurs immobilisées	6	154 223	153 809	414	0,3%
AC7 - Autres actifs	8	171 099	163 502	7 597	4,6%
AC8 - Actifs d'impôts différés	7	4 871	3 436	1 434	42,0%
Total des actifs		5 675 878	5 182 385	493 493	9,5%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	9	566 311	292 723	273 588	93,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	179 478	188 259	(8 781)	(4,7%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	11	3 885 978	3 768 399	117 578	3,1%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	12	158 055	54 838	103 217	188,2%
PA5 - Autres passifs	13	243 805	314 608	(70 803)	(22,5%)
Total des passifs		5 033 627	4 618 827	414 800	9,0%
Intérêts des minoritaires dans les réserves		7 342	5 882	1 460	24,8%
Intérêts des minoritaires dans le résultat		1 263	735	528	71,8%
Intérêts minoritaires		8 605	6 617	1 988	30,0%
Capitaux propres					
CP1 - Capital		100 008	100 008	-	-
CP3 - Réserves consolidées et assimilées		462 241	401 948	60 293	15,0%
CP6 - Résultat consolidé		71 397	54 985	16 412	29,8%
Total des Capitaux propres du groupes	14	633 646	556 941	76 705	13,8%
Total passifs, intérêts minoritaires et capitaux propres consolidés		5 675 878	5 182 385	493 493	9,5%

GROUPE UBCI ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	15	976 085	836 322	139 763	16,71%
HB2 - Crédits documentaires	16	564 689	529 008	35 681	6,74%
HB3 - Actifs donnés en garantie	17	512 000	274 000	238 000	86,86%
Total des passifs éventuels		2 052 774	1 639 330	413 444	25,22%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	214 439	374 869	(160 430)	(42,80%)
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	8	8	0	-
Total des engagements donnés		214 447	374 877	(160 430)	(42,80%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	20	2 911 759	1 882 025	1 029 734	54,71%
Total des engagements reçus		2 911 759	1 882 025	1 029 734	54,71%

GROUPE UBCI

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	22	391 541	368 935	22 606 6,1%
PR2 - Commissions (en produits)	23	77 201	78 093	(892) (1,1%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	62 364	25 714	36 650 142,5%
PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	25	43 577	47 648	(4 071) (8,5%)
Total produits d'exploitation bancaire		574 683	520 390	54 293 10,4%
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	26	(207 108)	(188 966)	(18 143) 9,6%
CH2 - Commissions encourues		(12 309)	(9 767)	(2 542) 26,0%
Total charges d'exploitation bancaire		(219 417)	(198 783)	(20 635) 10,4%
Produit Net Bancaire		355 266	321 657	33 608 10,4%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	27	(20 611)	(17 320)	(3 291) 19,0%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	3 600	2 821	779 27,6%
PR7 - Autres produits d'exploitation		3 779	4 479	(700) (15,6%)
CH6 - Frais de personnel		(149 094)	(135 890)	(13 205) 9,7%
CH7 - Charges générales d'exploitation		(69 327)	(75 161)	5 834 (7,8%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(23 113)	(10 241)	(12 872) 125,7%
Résultat d'exploitation		100 500	90 345	10 153 11,2%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(2 010)	2 703	(4 713) 174,4%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	29	(25 830)	(37 329)	11 498 (30,8%)
Résultat des activités ordinaires		72 658	55 720	16 939 30,4%
Intérêts des minoritaires		(1 262)	(735)	(527) 70,6%
Résultat net consolidé de l'exercice		71 397	54 985	16 412 29,8%
Résultat net de l'exercice après modification comptable		71 397	54 985	16 412 29,8%
Résultat consolidé par action	30	3,570	2,749	

GROUPE UBCI

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Variation	%
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	504 126	472 112	32 014	6,8%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(222 451)	(196 917)	(25 534)	13,0%
Dépôts / retraits de dépôts accordés à des établissements financiers	-	(815)	815	(100,0%)
Dépôts / retraits de dépôts des établissements bancaires et financiers	(10 920)	(66 871)	55 951	(83,7%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(245 981)	(350 968)	104 987	(29,9%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle	120 941	390 995	(270 054)	(69,1%)
Acquisition / Cession des titres de placement	(268 339)	(144 816)	(123 523)	85,3%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(289 512)	(193 042)	(96 470)	49,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(4 647)	18 085	(22 732)	(125,7%)
Impôts sur les sociétés	(28 948)	(43 586)	14 638	(33,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(445 731)	(115 823)	(329 908)	284,8%
Activités d'investissement				
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	53 628	40 333	13 295	33,0%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	70 598	(30 191)	100 789	(333,8%)
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(23 326)	(31 859)	8 533	(26,8%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	100 900	(21 717)	122 617	(564,6%)
Activités de financement				
Augmentation / diminution des ressources spéciales	102 447	(20 866)	123 313	(591,0%)
Dividendes versés	6 020	(25 551)	31 571	123,6%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	108 467	(46 417)	154 884	333,7%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(236 364)	(183 957)	(52 407)	28,5%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	121 791	305 748	(183 957)	(60,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(114 573)	121 791	(236 364)	(194,1%)

GROUPE UBCI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉ

ARRÊTES AU 31 décembre 2025

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

A- Notes sur les bases retenues pour l'élaboration et la présentation des états financiers consolidés

1- Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1- Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.1- Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1- Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2- Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3- Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Crédits sur ressources ordinaires ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2- Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3- Classification des engagements

Les engagements du groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels et des circulaires n° 07-2020 et n° 08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, les reports d'échéances accordés par la société mère UBCI à ces clients et dont la période varie entre trois et sept mois n'ont pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considérés comme restructuration de crédits.

2.1.4- Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5- Provisions sur les engagements**2.1.5.1- Provisions individuelles**

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la réglementation de la BCT après déduction des garanties considérées comme déductibles pour la détermination du risque net.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties prises en compte sont celles considérées comme juridiquement valables :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Taux de la provision
1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2- Provisions collectives

La société mère UBCI des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Le montant des dotations aux provisions complémentaires constituées, au 31 décembre 2025, s'élèvent à un montant de 7 470 KDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque jusqu'au 31 décembre 2025, s'élèvent à 60 396 KDT.

2.1.5.3- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les banques de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2024, à 19 004 KDT. Au 31 décembre 2025, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à 22 424 KDT.

2.1.6- Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020 en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08 ont été pris en compte au résultat de l'exercice par la société mère UBCI.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1- Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2- Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement : Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

2.4- Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5- Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
-Immeubles	5%
-Fonds de commerce	5%
-Travaux	10%
-Coffres forts	5%
-Matériel roulants	20%
-Équipements de bureaux	20%
-Matériels informatiques	25%
-Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20%
-Logiciels informatiques	33 % & 20%
-GLOBAL BANCAIRE FLEX CUBE	14,2%

2.6- Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7- Provisions pour engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

Au 31 décembre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

La cotisation initiale ainsi que les cotisations annuelles payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de l'exercice parmi les « charges de personnel ».

2.8- Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 40% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le groupe prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

3- Faits marquants de l'exercice

Clôture du contrôle fiscal 2020-2023 de la société mère UBCI

La banque a reçu en date du 23 décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en date du 16 Juin 2025 portant sur un redressement de 2 216 KDT.

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en les acceptant. Au 31 Décembre 2025, les montants exigibles à ce titre, s'élevant à 1 816 KDT, sont couverts par des provisions pour risques et charges. Dans le cadre des dispositions de l'article 74 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2025, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 16 Juin 2025 portant sur :

Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 1 501 KDT et 630 KDT.

Au 31 Décembre 2025, tous les montants dus ont été payés.

B- Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

1- Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	% d'Intérêt		% de Contrôle		Méthode de consolidation	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	I.G	I.G
Union capital	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	I.G	I.G
Global Invest SICAR (G.I.S)	85,90%	85,90%	86,06%	86,06%	I.G	I.G
UNION INVEST SICAR (UCDS)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	I.G	I.G
U T P SICAF	42,29%	42,29%	42,41%	42,41%	I.G	I.G
HANNIBAL SICAV	95,26%	47,58%	95,26%	54,27%	I.G	I.G
UNIVERS SICAV	64,85%	57,83%	65,86%	57,83%	I.G	I.G

I.G : Intégration globale.

2- Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

C- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1- Actifs

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2025 un montant de 111 657 KDT contre 87 571 KDT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Caisse	44 752	43 878	874	2,0%
Comptes ordinaires BCT	66 905	43 693	23 212	53,1%
Total en KDT	111 657	87 571	24 086	27,5%

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2025 un montant de 712 965 KDT contre 687 472 KDT au 31 décembre 2024 et se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Banque Centrale de Tunisie	460 831	303 261	157 570	52,0%
Banques de dépôts	-	67 131	(67 131)	(100,0%)
Pension livrée	2 999	109 999	(107 000)	(97,3%)
Avoirs chez les correspondants	42 444	31 695	10 749	33,9%
Organismes financiers spécialisés	206 667	174 375	22 292	12,8%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	24	1 011	(987)	(97,6%)
Total en KDT	712 965	687 472	25 493	3,7%

Note 3- Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 3 514 826 KDT contre 3 290 048 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Prêts et comptes rattachés (i)	3 589 636	3 341 509	248 125	7,4%
<i>dont leasing</i>	288 726	259 942	28 784	11,1%
Comptes débiteurs de la clientèle	172 832	169 693	3 139	1,8%
TOTAL BRUT	3 762 468	3 511 202	251 266	7,2%
Provisions et Agios réservés (ii)	(247 642)	(221 154)	(26 488)	(12,0%)
<i>dont Agios réservés</i>	(18 190)	(13 236)	(4 952)	(37,4%)
Total Net	3 514 826	3 290 048	224 778	6,8%

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Crédits accordés à la clientèle	3 269 978	3 047 773	222 206	7,3%
<i>dont leasing</i>	288 726	259 942	28 784	11,1%
Autres crédits à la clientèle	63 708	90 814	(27 106)	(29,8%)
Créances douteuses	240 304	193 770	46 531	24,0%
Créances rattachées	15 646	9 152	6 494	71,0%
Total Prêts et comptes rattachés	3 589 636	3 341 509	248 125	7,4%

(ii) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Provisions individuelles	(169 056)	(154 992)	(14 064)	9,1%
Provisions collectives sur crédits à la clientèle	(60 396)	(52,926)	(7 470)	(14,1%)
Agios réservés	(18 190)	(13,236)	(4 954)	(37,4%)
Total Prêts et comptes rattachés	(247 642)	(221 154)	(26 486)	12,0%

Note 4- Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève à 451 670 KDT au 31 décembre 2025 contre 165 383 KDT au 31 décembre 2024. Il se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Portefeuille titre commercial	410 643	-	410 643	-
Titres de transaction	4 944	156 002	(151 058)	(96,8%)
Titres de placement	156	1 591	(1 435)	(90,2%)
Part dans les OPCVM	18 000	7 810	10 190	130,5%
Créances rattachées	17 927	(21)	17 948	85466,7%
Total portefeuille-titres commercial	451 670	165 383	286 288	173,1%

Note 5- Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2025 à 554 567 KDT contre 631 164 KDT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Titres de participation	75 529	36 022	39 507	109,7%
Certificats de dépôts	(56)	-	(56)	-
Titres d'investissement	463 501	569 944	(106 443)	(18,7%)
Créances rattachées/ Titres d'investissement	19 254	28 852	(9 598)	(33,3%)
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(3 661)	(3 654)	(7)	(0,2%)
Total net portefeuille d'investissement	554 567	631 164	(76 597)	(12,2%)

Note 6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 154 223 KDT au 31 décembre 2025 contre 153 809 KDT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Immobilisations incorporelles	176 508	75 299	101 209	134,4%
Immobilisations corporelles	191 932	270 220	(78 288)	(29,0%)
Valeurs brutes en fin de période	368 440	345 519	22 921	6,6%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(87 845)	(72 116)	(15 729)	(21,8%)
Amortissement des immobilisations corporelles	(125 163)	(119 594)	(5 569)	(4,7%)
Provisions pour dépréciation	(1 209)	-	(1 209)	-
Valeurs nettes en fin de période	154 223	153 809	414	0,3%

Note 7- Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 4 871 KDT au 31 décembre 2025 contre 3 436 KDT au 31 décembre 2024.

Note 8- Autres actifs

Les Autres Actifs ont atteint 171 099 KDT au 31 décembre 2025 contre 163 502 KDT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Débiteurs divers	106 415	105 003	1 412	8,1%
Comptes de régularisation	33 582	30 258	3 324	11,0%
Comptes de Stock	141	151	(10)	(6,6%)
Fonds d'indemnités de départ à la retraite	29 259	25 145	4 114	30,3%
Impôt exigible	2 793	2 691	102	3,8%
Créances prises en charge par l'Etat	79	79	-	-
Ecart d'acquisition net (goodwill)	151	151	-	-
Charges à répartir	158	24	134	558,3%
Moins : provisions sur autres actifs	(1 479)	-	(1 479)	-
Valeurs nettes des autres actifs	171 099	163 502	7 597	10,8%

2- Notes passifs

Note 9- Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de ce poste est de 566 311 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 292 723 KDT au 31 décembre 2024 détaillé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
BCT compte ordinaire	52 617	291 825	(239 208)	(82,0%)
Emprunts au jour le jour et à terme	512 000	-	512 000	-
Dettes rattachées	1 694	898	796	88,6%
Total Banque Centrale de Tunisie et CCP	566 311	292 723	273 588	93,5%

Note 10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 179 478 KDT au 31 décembre 2025 contre 188 259 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Banques non-résidentes	48 387	188 018	(139 631)	(74,3%)
Banques de dépôt	119 659	159	119 500	75157,2%
Organismes financiers spécialisés	11 413	42	11 371	27073,8%
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	19	40	(21)	(52,5%)
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	179 478	188 259	(8 781)	(4,7%)

Note 11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 3 885 978 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 3 768 399 KDT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Comptes à vue	2 133 224	2 003 643	129 581	6,5%
Comptes d'épargne	1 114 154	1 032 550	81 604	7,9%
DAT/BC et autres produits financiers	441 403	543 666	(102 263)	(18,8%)
DAT/BC échus non remboursés	10 855	9 615	1 240	12,9%
Autres sommes dues à la clientèle	107 665	113 886	(6 221)	(5,5%)
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	73 500	56 500	17 000	30,1%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	5 177	8 539	(3 362)	(39,4%)
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT	3 885 978	3 768 399	117 579	3,1%

Note 12- Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 158 055 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 54 838 KDT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Emprunt Obligataire	109 500	-	109 500	-
Ressources spéciales / extérieures	41 878	48 845	(6 967)	(14,3%)
Ressources Étatiques	3 913	3 913	-	-
Premier logement	1 526	1 608	(82)	(5,1%)
Dettes rattachées	1 238	472	766	(162,3%)
Total des emprunts et ressources spéciales	158 055	54 838	103 217	188,2%

Note 13- Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 243 805 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 314 608 KDT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Provisions	24 857	51 927	(27 070)	(52,1%)
Fonds IDR	27 230	23 176	4 054	17,4%
Comptes de régularisation	91 592	143 724	(52 132)	(36,2%)
Créditeurs divers	100 126	95 780	4 346	4,5%
Total des autres passifs en KDT	243 805	314 607	(70 802)	(22,5%)

Note 14- Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2025, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2025 s'élève à 633 646 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2025
UBCI	100 008	423 026	4	4 091	66 584	593 713
UNION CAPITAL		2 458	-	-	1 510	3 968
GIS		686	-	-	265	951
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		102	-	-	672	774
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		-	-	-	-	-
UTP		1 024	-	-	539	1 563
SICAV HANNIBAL		29 940	-	-	1 793	31 733
SICAV UNIVERS		910	-	-	34	944
Total des capitaux propres du groupe	100 008	458 146	4	4 091	71 397	633 646

3- Notes des engagements hors bilan

Note 15- Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 un montant de 976 085 KDT contre un solde de 836 322 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
En faveur d'établissements bancaires et financiers	567 571	543 749	23 822	4,38%
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	408 514	292 574	115 940	39,63%
-Cautions fiscales (a)	266	19 465	(19 199)	(98,63%)
-Cautions pour marchés (b) :	189 285	149 726	39 560	26,42%
• En devises	9 549	-	9 549	100,00%
• En dinars	179 737	149 726	30 011	20,04%
-Cautions douanières (c)	32 908	43 541	(10 633)	(24,42%)
-Cautions diverses (d) :	172 792	68 599	104 233	152,03%
• En devises	84 347	-	84 347	100,00%
• En dinars	88 445	68 599	19 886	29,00%
-Obligations cautionnées (e)	13 262	11 282	1 980	17,55%
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	976 085	836 322	139 762	16,71%

Note 16- Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 564 689 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 529 008 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	-	5 737	(5 737)	(100,00)%
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	564 689	523 271	41 418	(7,9)%
-Ouverture de crédits documentaires	364 235	364 832	(597)	(0,2)%
-Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	200 454	158 439	42 015	26,5%
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	564 689	529 008	35 681	6,7%

Note 17- Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement, figurant au passif, auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 512 000 KDT au 31 Décembre 2025 contre 274 000 KDT au 31 Décembre 2024, détaillé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Effets financiers donnés en garantie	292 000	-	292 000	-
BTA donnés en garantie	220 000	274 000	(54 000)	(19,7)%
Total	512 000	274 000	238 000	(19,7)%

Note 18- Engagements de financement en faveur de la clientèle

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 Décembre 2025, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 214 439 KDT contre 374 869 KDT au 31 Décembre 2024

Note 19- Engagements sur titres (participations non libérées)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
FRDCM	8	8	-	-
Total en KDT	8	8	-	-

Note 20- Garanties reçues

Le solde de cette rubrique a atteint 2 911 759 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 1 882 025 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	615 704	177 703	438 001	246,5%
Garanties reçues des banques :	733 252	526 473	206 779	39,3%
- Garanties reçues des banques résidentes	165 681	-	165 681	-
- Garanties reçues des banques non-résidentes	567 571	526 473	41 098	7,8%
Nantissement titres	34 967	42 283	(7 316)	(17,3)%
Garanties reçues de la clientèle	1 527 837	1 135 566	392 271	34,5%
Total des garanties reçues en KDT	2 911 759	1 882 025	1 029 735	54,7%

Note 21- Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage, représentent les opérations de change au comptant, et sont détalquées au 31 décembre 2025 comme suit :

	31/12/2025
Achat au comptant	32 277
Vente au comptant	32 245
Total en KDT	64 522

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont détalquées au 31 décembre 2025 comme suit :

	31/12/2025
Achat au comptant	227 612
Vente au comptant	94 289
Total en KDT	321 901

4- Notes état de résultat

Note 22- Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 391 541 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 368 935 KDT au 31 décembre 2024. Ce poste s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	18 667	37 107	(18 440)	(49,7%)
Produits sur opérations de crédit	353 917	308 521	45 396	14,7%
Revenus assimilés	18 957	23 307	(4 350)	(18,7%)
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT	391 541	368 935	22 606	6,1%

Note 23- Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 77 201 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 78 093 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	53 556	56 590	(3 034)	(5,3%)
Commissions de tenues de comptes	3 700	6 221	(2 521)	(40,5%)
Commissions sur opérations de change manuel	226	173	53	30,6%
Autres commissions	19 719	15 109	4 610	30,5%
Total des commissions en KDT	77 201	78 093	(892)	(1,1%)

Note 24- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 364 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 25 714 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Pertes sur portefeuille titres commercial	(364 875)	(7 854)	(357 021)	(4521,6%)
Gains/opération BTA-BTC	36 081	3 426	32 655	953,2%
Gains de change	390 442	30 142	360 300	1189,0%
Pertes sur opérations BTA-BTCT	(52)	-	(52)	-
Gain sur emprunt national	206	-	206	-
Revenus sur portefeuilles titres de transaction	562	-	562	-
Total en KDT	62 364	25 714	36 650	142,5%

Note 25- Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2025 un montant de 43 577 KDT contre 47 648 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	40 750	46 786	(6 036)	(13,0%)
Dividendes sur portefeuille titres de participation	2 827	862	1 965	227,9%
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	43 577	47 648	(4 071)	(8,5%)

Note 26- Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à (207 108) KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de (188 966) KDT au 31 décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	(57 003)	(25 116)	(31 887)	(127,0%)
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(143 000)	(150 614)	7 614	5,1%
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	(4 775)	(2 305)	(2 470)	(107,1%)
Charges assimilées	(2 330)	(10 931)	8 601	78,7%
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	(207 108)	(188 966)	(18 142)	(9,6%)

Note 27- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à (20 611) KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de (17 320) KDT au 31 décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Dotations aux provisions	(35 384)	(23 478)	(11 906)	(50,4%)
Reprises sur provisions	15 981	17 438	(1 457)	(8,4%)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(5)	(694)	689	99,3%
Pertes sur créances irrécouvrables	(66)	(160)	94	58,8%
Créances radiées	(1 771)	(10 467)	8 696	83,1%
Récupération sur créances radiées	634	41	593	1443,9%
Total en KDT	(20 611)	(17 320)	(3 291)	(19,0%)

Note 28- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 600 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 2 821 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Étalement Prime / Titres d'investissement	3 529	3 646	(116)	(3,2%)
Dotations/Reprises de provisions	71	(17)	88	(517,6%)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	-	(807)	807	100,0%
Total en KDT	3 600	2 821	779	27,6%

Note 29- Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique s'élève à (25 830) KDT en 2025 contre un solde de (37 329) KDT en 2024. Il s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Impôt exigible	(27 266)	(37 512)	10 246	27,3%
Impôt différé	1 436	183	1253	684,6%
Total en KDT	(25 830)	(37 329)	11 499	30,8%

Note 30- Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2025 est déterminé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Résultat net consolidé (en KDT)	71 397	54 985	16 412	29,8%
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529	-	-
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	3,570	2,749	0,821	29,8%

Note 31- Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2025, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de (114 573) KDT et se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation	%
Caisses	44 752	43 878	874	2,0%
Banque Centrale (comptes ordinaires)	66 906	43 693	23 213	53,1%
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	42 444	31 700	10 744	33,9%
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	460 831	302 409	158 422	52,4%
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	-	67 131	(67 131)	(100,0%)
Pension livrée	2 999	109 999	(107 000)	(97,3%)
Banque Centrale compte courant	(52 617)		(52 617)	100,0%
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(512 000)	(289 000)	(223 000)	(77,1%)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(119 500)	(179 500)	60 000	33,4%
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(48 388)	(8 518)	(39 870)	4,68%
Total liquidités et équivalents de liquidités	(114 573)	121 791	(236 364)	(194,1%)

NOTE 32 – CONTROLE EN COURS

En date du 16 Juillet 2024, la société mère a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Les travaux de vérification sociale sont clôturés. La société mère a reçu une première notification à laquelle elle a fait opposition en apportant les justifications nécessaires. A la date d'arrêté des présents états financiers et sur la base des informations disponibles à cette date, l'éventuel impact financier lié à ce contrôle a été convenablement couvert par une provision.

NOTE 33 – PASSIFS EVENTUELS

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE 34 – INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives aux dites informations, la société mère présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Mode de gouvernance de la société mère

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration supervise globalement les risques auxquels la société est exposée, y compris les risques ESG et climatiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, la performance ou les perspectives.

Ses responsabilités incluent notamment :

- ✓ L'approbation des orientations stratégiques ESG ;
- ✓ Le suivi de la réglementation et la mise en conformité ;
- ✓ Le contrôle des exclusions éventuelles dans le financement ;

Les enjeux climatiques sont actuellement pris en compte dans le cadre général de gestion des risques, et la banque prévoit de renforcer progressivement leur supervision spécifique par le Conseil d'Administration à mesure de l'évolution du dispositif ESG.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre des orientations du Conseil d'Administration et de la prise en considération des critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions de gestion des risques, de conformité/RSE et d'audit interne, dont le périmètre intègre progressivement les enjeux ESG.

La direction RSE coordonne les parties prenantes internes, assure avec diligence et continuera de veiller à le suivi des procédures et des actions RSE, la mise à jour documentaire et la production du reporting ESG, et contribue à l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie ESG de la société mère

UBCI exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

La banque est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, notamment à travers les financements accordés à une clientèle directement affectée par les changements climatiques, ainsi que par ses prises de participations, directes et indirectes.

Cette exposition résulte essentiellement des risques physiques et des risques de transition liés aux enjeux environnementaux et climatiques

Dans ce contexte, une démarche progressive a été engagée, visant principalement à :

- Intégrer les critères ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de gestion des risques, en tenant compte des risques climatiques et sociaux.
- Catégoriser les projets et créances selon leur niveau de risque ESG et climatique.
- Soutenir le financement des entreprises et des investissements productifs en tenant compte des principes de finance durable.
- Renforcer la transparence et la qualité du reporting ESG et extra-financier.
- Encourager la montée en compétences des équipes sur les enjeux RSE, ESG et changements climatiques.
- Améliorer la prise en compte des enjeux de durabilité dans les analyses sectorielles et le suivi des données ESG.

3. Gestion des risques et opportunités ESG par la société mère

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance de l'UBCI. Cette analyse fera l'objet de suivis et d'actualisations périodiques.

4. Indicateurs ESG de la société mère

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, l'UBCI ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs ou qualitatifs formalisés, en l'absence d'enjeux ayant une incidence financière significative.

La banque prévoit toutefois, à mesure de la montée en maturité de ses données et systèmes, de définir progressivement des indicateurs complémentaires, tant qualitatifs que quantitatifs, relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier structuré de déploiement du dispositif de suivi et de Reporting ESG.

NOTE 35 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 28 AVRIL 2026

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2025, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées et prend acte des opérations réalisées en 2025 dans le cadre des conventions antérieures approuvées par le Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Quatrième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 qui s'élève à 65 850 518,294 Dinars comme suit :

Report à Nouveau 2024	4 090 849,401
Bénéfices de l'exercice 2025	65 850 518,294
Bénéfice distribuable 2025	69 941 367,695
(-) Réserves spéciales de réinvestissement	35 000 000,000
Premier Reliquat	34 941 367,695
(-) Dividendes à servir au titre de l'exercice 2025	26 001 987,700
Deuxième Reliquat	8 939 379,995
Report à Nouveau après affectation du résultat	8 939 379,995

Soit un dividende brut de 1,300 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du/...../.....

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2025, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

17

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 120.000 Dinars brute au titre du même exercice 2025.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « Serenity Capital Finance Holding », représentée par M. Mehdi BOUHAOUALA, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hakim DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de la société « STRAMICA », représentée par M. Khaled SELLAMI, est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires M. Slim ZEGHAL est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts ordinaires et/ou subordonnés, sur la période de cinq ans à venir dans la limite de 200 millions de dinars et donne pouvoir au Conseil d'Administration d'en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Douzième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

B. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 28 AVRIL 2026

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, et sur proposition du Conseil d'Administration, décide l'approbation de la mise à jour des Statuts de la banque afin de se conformer à la réglementation en vigueur

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Deuxième Résolution :

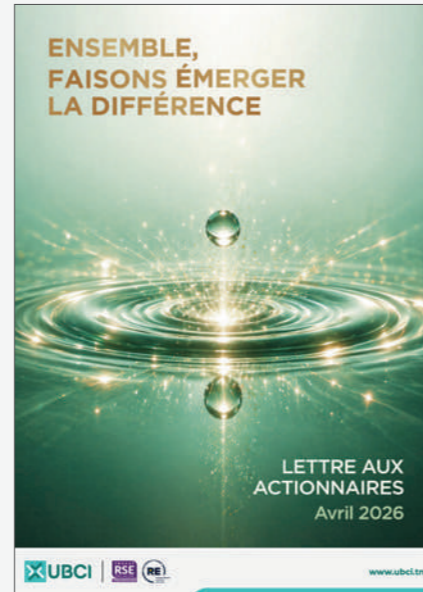
L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée

Nos autres publications



Rapport RSE 2024




Lettre Aux Actionnaires 2026


Suivez nous
sur nos réseaux sociaux



Retrouvez l'actualité
financière de l'UBCI sur
l'Espace Actionnaire



Création :  RRC

Édition :  UBCI

Conception & Rédaction :

Soumaya Khadhraoui - Responsable Direction des Études



Suivez nos publications financières
sur l'espace Actionnaire



Suivez nous sur :



S.A au Capital de 100.007.645,000 Dinars

RNE: 0002707P

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté 1002 Tunis Belvédère

CRC: 70 000 050